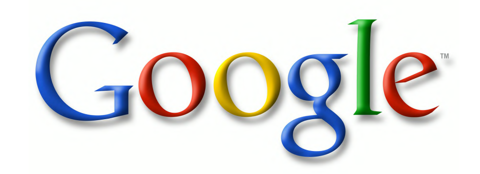
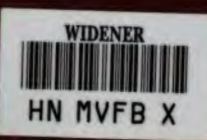



WIDENER
HN MVFB X


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

à mon ami
Guillaume [illegible]
Nantes 22 mai 1851

SOCIALISME

EXPLIQUÉ

AUX ENFANTS DU PEUPLE.

A. Guépin

SOUS PRESSE.

Du même auteur :

ESSAI SUR LA RELIGION NATURELLE.

CLINIQUE DES MALADIES DES YEUX,
Un volume in-8.

PHILOSOPHIE DU SOCIALISME,
Deuxième édition,
Revue, corrigée et considérablement augmentée.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

LE SOCIALISME EXPLIQUÉ AUX ENFANTS DU PEUPLE

PAR

Le docteur GUÉPIN
Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure,
ex-professeur à l'École de médecine de Nantes,

AUTEUR

DE LA PHILOSOPHIE DU SOCIALISME.

Le plus d'amour aux plus déshérités.

Le monde est une fourmilière : il faut que chacun de nous, chaque jour, apporte son fétu au magasin général.

Mme PAULINE ROLLAND.

PARIS
GUSTAVE SANDRÉ
LIBRAIRE-ÉDITEUR,
11, RUE PERCÉE-SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1851

PRÉFACE.

Lecteurs dévoués des écrits démocratiques, vous tous qui croyez à la sainteté de leur œuvre, ne faiblissez pas dans la propagation de votre foi politique. Nous sommes tourmentés; la terreur royaliste, comme un violent orage, passe sur la tête des républicains; partout où elle éclate, ce sont des visites domiciliaires, des mandats d'amener, des arrestations préventives, des destitutions, des procès de presse, et même pis. Mais les premiers chrétiens n'ont-ils pas eu leur martyrologe ? Avez-vous oublié les Albigeois noyés dans le sang, les Vaudois si persécutés, les massacres de Bohême, Jean Hus et Jérôme de Prague brûlés par ordre d'un concile ? Ne sommes-nous pas leurs fils, leurs successeurs? N'avons-nous pas les mêmes convictions? Pourquoi n'aurions-nous pas le même courage ?

Loin de vous ralentir, prêchez donc, prêchez plus que jamais les doctrines démocratiques !

Dites aux étudiants, que le Socialisme est *la science des intérêts communs*, l'étude de leur réglementation, l'application des lois de la Nature à l'organisation des Sociétés, la physiologie substituée à l'empirisme gouvernemental des Nations européennes.

Dites aux malheureux, dites aux pauvres, que nous voulons pour tous l'éducation dans l'enfance, dans l'âge de force le travail qui moralise, la retraite pour les infirmes et les vieillards.

Dites aux hommes politiques que nos moyens sont surtout l'organisation et le développement, selon la science, la philosophie et l'industrie si perfectionnée de notre époque, des corporations, des associations et des franchises communales. Elles ont, jadis, brisé la chrysalide féodale et donné naissance à nos libertés actuelles.

Faites comprendre aux hommes religieux que notre croyance est une Religion; qu'elle est à la fois le lien des hommes les uns avec les autres, et le lien des hommes avec la Nature entière, avec l'infini, avec cet impénétrable mystère appelé Dieu. Qu'ils arrivent à sentir que nous ne voulons pas détruire le Christianisme, mais le développer et l'étendre aux choses matérielles. Ce n'est aujourd'hui que la vie des âmes, que le banquet de l'égalité à la table mystique des esprits; il doit devenir la vie universelle et

l'accès de tous les travailleurs au banquet égalitaire de la vie sociale.

Répétez aux femmes que nous voulons pour elles, comme pour les hommes, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité; que nous savons toutes les douleurs de la femme du manouvrier des champs, de la femme de l'ouvrier des villes, des petites bourgeoises et des grandes dames; dites-leur que nous avons le ferme vouloir d'arriver au mieux, sans jamais déroger à ce qu'il y a de moral et d'idéal dans les traditions gauloises de nos pères, et dans les traditions chrétiennes par rapport à la famille et au mariage.

Ne craignez pas d'avancer que nous concevons un système nouveau d'éducation, par lequel les enfants de quatorze ans en sauraient autant que nos hommes de vingt.

Que les artistes comprennent que nous ne voulons pas supprimer la grande poésie des fêtes nationales, mais au contraire la développer; que nous avons le sentiment des pieuses cérémonies destinées à consacrer l'entrée dans la vie, l'entrée dans l'adolescence, le mariage et la mort.

Citoyens, nous vous avons donné l'exemple du courage civil, de ce courage bien plus rare que celui des camps, qui consiste à connaître

son droit, à le faire respecter, à se défier de ses désirs personnels et de ses espérances; à ne point conspirer en secret pour arriver au but, mais à propager toujours et sans cesse les doctrines qui doivent étendre, réaliser et développer la Religion sociale de nos pères. Comptez sur nous, mais que votre cœur réponde au nôtre, que vos espérances répondent à nos espérances, votre foi vive à nos prédications, votre calme à celui qui nous anime. Point de haine pour ceux qui nous persécutent; point de fiel contre l'aristocratie, mais un juste sentiment de fierté pour les croyances que nous professons, et surtout une confiance absolue dans les droits éternels et souverains de la Raison humaine.

Pardonnons à nos ennemis, mais guerre à mort à l'ignorance et à la misère!

Nantes, le 30 mars 1851.

A. GUÉPIN,

Ex-professeur à l'École de médecine de Nantes.

LE

SOCIALISME

EXPLIQUÉ

AUX ENFANTS DU PEUPLE.

Ce que c'est que le Socialisme.

L'expression SOCIALISME, désigne un état social, rien e plus, rien de moins. Cependant notre époque y ttache l'idée de progrès, d'amélioration. Il en résulte u'on entend habituellement par SOCIALISME l'état ocial amélioré qui devra succéder à l'état actuel. L'on ntend aussi très souvent par cette expression, la science nême de l'*économie sociale;* de telle sorte que le OCIALISME est tout à la fois, pour la plupart des ommes, l'avenir prochain de l'humanité et la science ui doit y conduire: le but et le moyen.

La physiologie ou science de la nature est aujour-'hui assez avancée pour comprendre ce que c'est que plan providentiel des choses, le rôle qu'y remplissent homme et l'humanité, et pour décrire la mission ssignée sur le globe à l'espèce humaine. Il lui est donc ermis de prévoir et de formuler le SOCIALISME qui uccédera à l'état social, ou mieux à l'état de dissolution ociale au sein duquel nous vivons.

L'étude nous enseigne que l'homme a un idéal, et

que cet idéal c'est de développer de plus en plus, par l'éducation, les facultés qui lui sont spéciales. Ces facultés sont représentées au cerveau, selon les docteurs Gall et Broussais, par la portion antérieure et supérieure ; elles distinguent l'homme des animaux et en font un être tellement à part, qu'on peut classer avec Moïse, en quatre règnes, tout ce qui existe à la surface du globe, à savoir : règne minéral, règne végétal, règne animal, règne hominal ou social. Ces facultés, que l'on peut appeler *cardinales*, sont au nombre de quatre : la tendance à vénérer, ou *religiosité;* la tendance à former des sociétés, à aimer ses frères, ou *sociabilité ;* la tendance à rechercher le pourquoi et le comment des choses, ou *causalité*, qui est la source de la science et de la philosophie ; enfin la tendance artistique, qui veut voir et créer l'idéal.

L'homme fera donc de nouveaux progrès en croyances religieuses, en organisation sociale, en science et en philosophie.

Ces progrès seront caractérisés politiquement :

Par l'organisation définitive de la famille égalitaire, base de tout ordre social ;

Par les progrès des institutions de la commune, ou famille des familles ;

Par les progrès de l'organisation de la patrie, ou commune des communes ;

Par les progrès de l'organisation des sept grandes circonscriptions terrestres, l'Europe, l'Asie occidentale, l'Asie orientale, l'Afrique, l'Océanie, l'Amérique du nord et l'Amérique du sud ;

Par la formation d'un peuple unique appelé *humanité*, être nouveau, être collectif, encore rudimentaire, que notre époque pressent, mais dont très peu d'hommes ont une conscience nette.

Il résulte de ce qui précède, que le SOCIALISME ne sacrifiera point l'individu aux intérêts communs, ni les

intérêts communs aux individus; qu'il sera individualiste, voulant la liberté de l'individu, de la commune, de la patrie, au sein de l'humanité; qu'il sera communiste, c'est-à-dire voulant l'association appelée mariage, pour créer la famille; l'association des familles, pour former la commune; l'association des communes, pour former la patrie; l'association des patries, pour former l'humanité.

Le socialisme sera donc cette conciliation si désirée par tous les bons esprits entre la liberté et l'autorité, les droits individuels et les droits collectifs, qui constituera un état définitif pour les associations humaines.

Arbre généalogique des Croyances sociales.

L'Inde et l'Egypte, voilà les deux plus anciens foyers des connaissances humaines; elles ont commencé à s'y développer dans la nuit des âges.

L'Inde s'est manifestée par Brahma et par les livres sacrés appelés *Vedas* (la Science).

Dix mille cinq cents ans avant notre ère, l'Egypte, au dire de Platon, possédait des temples ornés de peintures sacrées, où les prêtres s'initiaient aux sciences les plus élevées.

De Brahma sont issus intellectuellement, à l'occident, Zoroastre, plus de six mille ans avant Jésus-Christ; et à l'orient, Bouddah, huit à douze cents ans avant notre ère.

Zoroastre a produit les *Mages* de la Bactrianne, de l'Assyrie et de la Perse; les *Patriarches*, pères du peuple Hébreu, et les *Druides* les chefs religieux de nos ancêtres les Gaulois. Les livres sacrés de Zoroastre s'appellent les *Nakas* (les Préceptes). Ils renferment une morale très élevée, qui diffère peu de la morale chrétienne. La religion de Zoroastre admettait un Dieu

souverain ordonnateur des choses. Unis à lui, les hommes, les saints et les anges devaient se proposer pour mission d'embellir le globe et d'en faire un séjour de bonheur. Zoroastre admettait une seconde vie et la punition des méchants, mais il ne croyait pas que la bonté divine pût infliger aux plus mauvais esprits des peines éternelles. De plus, en élevant la femme au sacerdoce, il lui faisait une position plus égale à celle de l'homme, plus digne que celle qu'elle a eue depuis dans la plupart des cultes. On doit encore à Zoroastre l'institution des sacrements; il est aussi le premier qui ait consacré, par une communion, l'union des hommes avec le souverain ordonnateur de l'univers.

Les prêtres des sanctuaires de Thèbes et de Memphis faisaient remonter à vingt-quatre mille ans leur civilisation. Les plus grands hommes de l'antiquité, Moïse, Orphée, Pythagore et Platon avaient puisé dans leurs temples les doctrines qu'ils ont enseignées aux peuples, et, par suite, l'Egypte a été le lieu où toutes les doctrines scientifiques, religieuses et philosophiques de l'antiquité, se sont trouvées en un perpétuel contact.

Dans notre opinion, Moïse doit être considéré comme la pensée des Patriarches, fécondée en Egypte, et se reproduisant dans le monde dix-huit cents ans avant le Christ. Les rapports que la Bible établit entre les coutumes des Patriarches et celles des Gaulois, entre leur culte et celui des Druides, prouvent leur parenté et leur commune origine. Le livre religieux de Moïse s'appelle le *Sépher*. C'est l'un des plus beaux monuments de la science et de la sagesse des anciens.

Orphée représente la pensée fécondée en Egypte, et se produisant au nord de la Grèce dix-huit cents ans avant le Christ. Il était probablement contemporain de Moïse. Ses préceptes étaient écrits en vers, que l'on appelait *Eumolpides*.

Pythagore, le philosophe de Samos, a été, sept cents ans

avant le Christ, le résumé vivant des croyances religieuses de la science et de la philosophie la plus élevée de son époque. Les vers dorés de son disciple Lysis renferment les préceptes de sa doctrine. Il professait, sur notre système solaire, l'opinion que la science a démontrée. Il y a moins de quatre siècles, il eût encore été le savant le plus éminent de son époque. Il divisait la nature en deux substances : celle qui est pondérable et celle qui ne l'est pas, l'éther, dont nos âmes seraient formées. Il enseignait encore que les lois universelles de la nature doivent être appliquées à l'humanité.

Socrate, Platon et Aristote ont renouvelé Pythagore, mais ils sont restés au-dessous de lui.

Odin a été au druidisme ce que plus tard Mahomet sera pour le christianisme et le judaïsme. De lui surtout datent le respect des femmes et les idées chevaleresques qui vivent au sein de nos civilisations européennes.

Les Juifs, dans leurs exils, donnèrent beaucoup aux peuples d'orient, mais, à leur contact, ils se modifièrent aussi. Avant la venue du Christ, ils se divisaient en trois grandes sectes : les Juifs conservateurs de l'ancienne loi, ou Sadducéens, qui ne voulaient rien innover à la lettre ou au sens littéral du livre de Moïse ; les Juifs pharisiens, qui paraissent avoir beaucoup emprunté aux mages de la Chaldée et de l'Assyrie ; enfin, les Juifs esséniens. Ces derniers ont passé longtemps pour être les seuls à comprendre le sens caché et mystique de la Bible.

Le Christ a été la parole de liberté, d'égalité et de fraternité, révélant au monde les espérances de l'avenir.

Le pharisien S. Paul a établi le lien qui relie le christianisme aux croyances passées.

Les Templiers considèrent S. Jean comme le père des joannites et des chrétiens, qui leur ont succédé. Ils donnent à la doctrine religieuse du Christ un sens

qui s'écarte du catholicisme pour se confondre presque entièrement avec les croyances de Pythagore et de nos philosophes modernes.

Pendant trois siècles, une communauté religieuse aux mille nuances, et souvent des communautés matérielles travaillent et modifient profondément l'empire romain.

Au cinquième siècle, l'édit d'Honorius, de 409, remet au clergé chrétien la puissance civile. C'était un grand acte politique de l'aristocratie, destiné à séparer les intérêts du haut clergé de ceux du peuple et du bas clergé. Mais aussitôt la pensée des anciens reparaît dans des libres penseurs appelés Pélage et Nestorius.

Au sixième siècle, Mahomet organise un christianisme spécial pour les populations orientales. Il autorise la polygamie, qui n'était que tolérée par Moïse. Mais il en fait un moyen d'émancipation pour les races inférieures, et par lui l'esclavage est transformé en une simple domesticité.

Vers le même temps, la pensée d'émancipation du Christ reparaît dans les *Bagaudes*, qui veulent organiser des communes, indépendantes des chefs militaires et des évêques.

Au dixième et au onzième siècle, les manants, les paysans et les bourgeois s'associent, forment des réunions nommées Communautés, deviennent ce que l'on appelait alors des communiers, et bientôt ils achètent, des barons et des évêques, le droit de se gouverner eux-mêmes par des hommes choisis par eux et parmi eux. Ces communes, filles de la tradition et de l'esprit de sociabilité, deviennent aussitôt la source des plus grands progrès. Toutes s'empressent de consacrer leur nouvelle position par la création de propriétés communales, que souvent les nobles seigneurs agrandissent spontanément par des dons volontaires.

Au douzième siècle, les Albigeois, et quelques pen-

seurs, se croyant les vrais continuateurs du Christ, se révoltent contre l'Eglise. Ils sont continués, au treizième siècle, par les Manichéens; au quatorzième, par le communiste Dulcin; au quinzième, par Jean Hus et Jérôme de Prague; au seizième, par Thomas Morus, Campanella, Luther, Mélancthon, Calvin, Munzer, Storck, et les autres réformateurs religieux et politiques qui ont créé le protestantisme.

Au dix-septième siècle, l'arbre des croyances sociales se développe sous les noms de Descartes, de Galilée, de Spinosa, de Penn, de Kœpler, de Locke, de Gassendi, de Pascal, de Corneille, etc.

Au dix-huitième siècle, Morelly, sous le titre de *Code de la Nature*, prépare les voies à Saint-Simon, à Fourrier, à Cabet, et à tous les communalistes modernes. Mably, Voltaire, Diderot, Rousseau, Helvétius, d'Holbach, Montesquieu, Fontenelle, Boërhave, Buffon, Condillac, Newton, Leibnitz, Laws de Lauriston, Maupertuis, d'Alembert, voilà les chefs de la grande série des penseurs de cette époque terminée avant notre siècle, c'est-à-dire à la Révolution.

Depuis la Révolution, Condorcet, Robespierre, Saint-Just, Babeuf, Buonarotti, Saint-Simon, Laplace, Fabre d'Olivet, Bazard, Enfantin et son école, Pierre Leroux et ses disciples, George Sand, Jean Reynaud, Comte, Daniel Stern (Mme d'Agoult), Littré et tous les positivistes, Vidal, Émile de Girardin, Cabet et les rédacteurs actuels du *Populaire*, Louis Blanc, Alexis Dumesnil, Charrassin, Villegardel, Pecqueur, Fourrier et ses nombreux adeptes, Raspail, Proudhon, Ramon de la Sagra et beaucoup d'autres, ont été au milieu de nous les rameaux de cet arbre dont les deux premières racines sont l'Inde et l'Egypte. Il n'y a donc dans l'humanité aucune doctrine, aucune pensée entièrement nouvelle. Dans le monde des intelligences, comme dans un monde plus matériel, tout ce qui existe

n'est que le développement, la transformation véritable de ce qui a existé. Ainsi se vérifie le titre de ce chapitre : « Les croyances sociales sont, en réalité, un grand arbre qui s'est développé dans la série des âges. »

Écoles Socialistes.

Il n'y a plus que deux grandes écoles de socialisme : l'une catholique, l'autre physiologique. La première est placée sous l'influence des traditions, la seconde ne veut accepter que ce qui lui est scientifiquement démontré.

Persuadé, comme Saint-Simon l'avait enseigné en 1802 et 1808, que nous devons considérer nos relations sociales comme des phénomènes physiologiques, puisque nous sommes des êtres organisés soumis aux lois de la physiologie, c'est-à-dire de la nature, j'ai publié en 1850 la *Philosophie du socialisme*, dans le but de ramener à l'unité tous les groupes de la série physiologique.

La nature, voilà notre guide; ses règles sont immuables. Plus nous l'étudierons, plus nous arriverons à nous mettre d'accord.

Malheureusement, quoique l'homme soit certainement sur la terre depuis bien des mille ans, la science est encore dans l'enfance.

Le galvanisme ne date que de cinquante et un ans.

Les belles études chimiques de Lavoisier ne sont pas vieilles de quatre-vingts ans.

La chimie organique a été créée presque tout entière depuis environ trente ans.

La géologie véritable, celle qui nous permet de comprendre quelque chose aux révolutions du globe, n'est pas plus ancienne.

Le système du monde de Laplace n'a précédé que de peu d'années notre première révolution ; il n'est devenu populaire que dans l'an IV.

On peut en dire autant de l'anatomie végétale et animale, de la physiologie des animaux et des végétaux. Ces parties si importantes de la science qui nous rappellent Lamarck, Gall, Bichat, Broussais, les Geoffroy Saint-Hilaire et une foule d'autres savants de premier ordre, ont accompli dans ce siècle leurs progrès les plus importants. Ce n'est encore qu'en 1820, que pour la première fois, mon maître et ami le docteur Bertrand a rapproché, pour les classer dans une même série, les phénomènes de l'extase religieuse, du magnétisme animal, de la sorcellerie, de la lycanthropie, des possédés du diable, ouvrant à la science une voie nouvelle dans laquelle nos doctes académies n'ont pas osé pénétrer jusqu'à ce jour.

Le socialisme ne saurait avoir la prétention de remplacer ce qui existe, qu'à la condition d'apporter aux hommes du siècle une *science* plus complète, une *philosophie* plus élevée, plus rationnelle, plus physiologique ; une *croyance religieuse* plus réellement chrétienne et plus rapprochée de ce qui constitue *le lien*, LA RELIGION de la grande universalité des êtres.

Nous avons exposé dans notre *Philosophie du socialisme* la science générale, ou physiologie de l'univers, et la philosophie qui en découle ; nous l'avons successivement étudiée dans les espaces célestes, sur notre globe et au sein de l'humanité. Nous avons même fait pressentir la croyance synthétique qui s'y rattache ; nous compléterons notre œuvre. Déjà nous avons trouvé dans nos laborieuses habitudes et dans les loisirs que nous a créés la persécution, le temps d'écrire sur ce grave sujet des pages qui sont le fruit de vingt années de méditation.

Destiné à tous les lecteurs pauvres et riches, ignorants

ou savants, ce petit livre est comme la préface de ces deux ouvrages, par lesquels nous nous sommes proposé d'initier nos amis, les deshérités de la fortune, et les jeunes gens des écoles au cœur si ardent et si dévoué, à la grande synthèse qui couronnera les efforts des persécutés du siècle.

Ô peuple ! que t'importent les hommes et les individualités ! ce qu'il te faut, c'est le savoir, c'est la vérité. Laisse de côté les insupportables amours-propres des chefs de sectes ; deviens physiologiste, étudie la nature, et les maîtres de la grande science, s'ils ont quelque vertu, seront assez récompensés de leurs peines lorsqu'ils auront la conscience d'avoir contribué à te mettre dans la route du juste et du vrai.

Les limites du bonheur.

Le bonheur des hommes a deux limites : l'une, inférieure, qui correspond à l'état de barbarie de quelques tribus sauvages de la Papouasie et de la Nouvelle-Hollande, et à l'état de misère du prolétariat dans nos contrées les plus civilisées ; l'autre, supérieure : c'est l'état idéal rêvé par des philosophes. Sans toucher ici aux utopies philanthropiques, nous pouvons affirmer que les divers états de l'humanité forment une progression ascendante depuis l'état de sauvagerie et de misère jusqu'au bonheur parfait. Au-dessus du terme auquel nous sommes parvenus, il en est d'autres que nous pouvons facilement atteindre et dont la description ne présente aucune difficulté. Nous concevons, en effet, que les arts, les sciences et l'industrie, réunissant leurs efforts, puissent faire jouir promptement notre globe entier des bienfaits des découvertes modernes. Il n'est pas impossible de peupler l'Amérique, l'Afrique et l'Océanie ; de couper les isthmes de Suez et de Pa-

nama ; de lier les villes principales des cinq parties du monde par des bateaux à vapeur, des chemins de fer, de canaux, des télégraphes électriques, et d'immenses tunnels passant sous les plus hautes de nos montagnes.

Ce résultat obtenu, la fusion des peuples et la paix universelle en seraient la conséquence immédiate et nécessaire. Aussitôt tomberaient les barrières qui nous emprisonnent. L'industrie suivrait partout sa pente naturelle ; chaque pays pourrait échanger contre les produits exotiques ceux que sa position et le génie spécial de ses habitants permettent de fournir à bas prix ou de qualité supérieure. Le commerce et les autres industries seraient énormément facilités par l'amélioration des moyens de transport. Les préjugés et les mœurs routinières de chaque peuple seraient rapidement usés par le contact journalier de voyageurs de toutes les contrées. Bientôt un grand congrès central viendrait présider au gouvernement de notre monde, et se superposer à tous les petits gouvernements de la grande fédération. Ses ordres seraient facilement reçus aux extrémités de la terre, puisqu'il leur faudrait bien moins de temps pour y parvenir, que les courriers de l'autocrate russe n'en mettent à traverser son vaste empire.

Le monde entier ne formerait donc plus qu'une seule famille de peuples associés pour l'exploitation commune du globe. Dès lors les langues se modifieraient ; trois ou quatre d'entre elles deviendraient générales, et l'on finirait bientôt par adopter une langue universelle. Ainsi ferait-on pour les mesures et les monnaies de toute espèce.

Et maintenant, si nous descendons aux détails, comment comprendre une civilisation matérielle si avancée, un gouvernement si unitaire et si parfait, sans admettre, comme conséquence immédiate, une répartition équitable des produits agricoles et manufacturés entre les travailleurs qui auraient concouru à leur production ?

Comment admettre encore que la science et les arts pourraient rester stationnaires, au lieu de faire de nouveaux progrès, et d'étendre leurs jouissances à toutes les classes de la société? Comment admettre, enfin, la hideuse misère, lorsqu'une providence sociale, image de Dieu sur la terre, veillerait au sort de tous les hommes tout en restant dans la direction morale assignée par la Providence à leur destinée, en assurant à chacun, par la plus gigantesque des assurances mutuelles :

1° Dans l'enfance, l'éducation la plus propre à développer les facultés;

2° Dans l'âge viril, un travail en rapport avec sa capacité, un salaire proportionnel à ce travail, et des secours quand il faiblirait à la fatigue;

3° Dans la vieillesse, une retraite, un asile contre l'indigence.

Pour passer du terme actuel de cette progression que parcourt l'humanité, à celui que nous venons de faire connaître par quelques rapides indications, il est nécessaire de savoir comment se produisent, se distribuent et se consomment les richesses; de quelle manière il faut organiser la société pour tirer le meilleur parti de ses forces physiques, intellectuelles et morales, c'est-à-dire qu'il faut connaître l'*économie des sociétés*. Nous allons l'étudier dans les chapitres suivants.

DE LA PRODUCTION

DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONSOMMATION

DE LA RICHESSE.

La nourriture, l'abri, le vêtement, voilà nos besoins physiques. Le travail y satisfait :

1° Par l'agriculture et l'industrie minière, en créant les denrées alimentaires et les matières premières ;

2° Par l'industrie manufacturière, en donnant une nouvelle façon à ces matières ;

3° Par le commerce, en les mettant à la portée de tous ceux qui en ont besoin ;

4° Par le crédit, en fournissant aux travailleurs les instruments réclamés par leurs fonctions.

L'agriculture, le commerce, le crédit, l'industrie minière et l'industrie manufacturière, voilà donc les sujets que nous devrons examiner dans cette partie de notre manuel.

Leur étude nous conduira tout naturellement à nous rendre compte des principaux faits sociaux, des souffrances actuelles et des moyens d'y apporter remède ; elle nous préparera convenablement pour bien comprendre la solution du problème social telle que nous l'exposerons dans notre dernier chapitre.

CHAPITRE PREMIER.

AGRICULTURE.

Le véritable agriculteur considère les végétaux et les animaux comme les deux éléments d'une grande pile galvanique. L'élément végétal est principalement destiné à fournir aux animaux, et surtout à l'homme, la nourriture, l'abri, le vêtement. L'élément animal a aussi pour mission de fournir aux végétaux leurs substances les plus fertilisantes, leurs engrais les plus actifs. De là leur lien, leur solidarité. Une immense et magnifique circulation de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, de l'air atmosphérique et des eaux, entretient incessamment la vie dans cette pile, dans ce grand dualisme.

La mission agricole de l'homme, c'est de transformer les plantes et les animaux en véritables laboratoires de chimie, destinés à consacrer son règne sur la nature terrestre, par les spécialités de leurs produits. La terre a pu être pour notre race une vallée de larmes, mais elle deviendra le séjour du bonheur, le jour où nous saurons nous en servir pour obtenir, mieux encore qu'aujourd'hui, des bois magnifiques, les uns légers et poreux, les autres durs et admirablement veinés des fécules variées, des gommes de mille espèces des sucs appropriés à tous nos besoins industriels et pharmaceutiques; des chairs succulentes, des peaux

selon les demandes de nos industriels; des laines selon le goût le plus délicat de nos femmes; des animaux domestiques adaptés à tous nos besoins et à tous nos caprices. Ne l'oublions jamais, l'HOMME EST LE FERMIER DU GLOBE, la SECONDE PROVIDENCE de notre monde sublunaire. C'est à ce titre qu'il a droit de le transformer dans la limite de sa puissance et de son savoir; de peupler notre terre d'espèces tellement modifiées et améliorées, qu'elles soient en réalité des espèces nouvelles, et de multiplier les produits de manière à satisfaire avec luxe à tous ses besoins, quelque exigeants qu'ils puissent être.

De la fertilité du sol et de la production.

Dans les pays rapprochés du cercle polaire, dit M. Moreau de Jonnès, qui a fait une étude spéciale de la statistique, les bois de construction et le chanvre sont presque les seuls objets que le règne végétal fournisse avec une abondance qui en permette l'exploitation. L'hectare planté en bois et aménagé convenablement rapporte annuellement 20 francs, terme moyen. Semé en chanvre, il donne plus de 200 francs; mais l'encombrement de ces produits rend difficile et dispendieux leur transport et leur débarquement.

En Grèce, la culture de l'olivier, du cotonnier, de la garance, donne 600 francs par hectare, ce qui est un produit double de celui que comporte notre climat.

Sous les tropiques, l'hectare, cultivé en caféiers ou en cannes à sucre, rapporte huit fois plus qu'en blé ou en vignes dans nos contrées. Son produit a trois ou quatre fois plus de valeur que celui des cultures de la Grèce. Il vaut dix à onze fois les produits les plus avantageux des contrées boréales, et plus de cent fois l'exploitation de leurs forêts. Cinq myriamètres et demi carrés de

bonne terre, dans les Antilles, pourraient suffire, s'ils étaient bien cultivés, à produire tout le sucre que la France consomme.

Transformation des plantes.

Beaucoup de plantes se transforment, et deviennent, les unes en changeant de climat, les autres par d'autres moyens agricoles, des plantes tout à fait nouvelles, ainsi que Raspail l'a prouvé pour le maïs et pour plusieurs autres.

Le froment n'a pas toujours été le froment. Les bonnes terres et la culture en ont fait la plante nutritive par excellence. Abandonné à lui-même pendant des années, il redeviendrait, surtout dans un sol ingrat, une céréale très inférieure. Que d'enseignements dans ce fait ! ! ! Quand viendra le jour où les douze cent mille hommes des armées européennes seront employés à créer des plantes nouvelles ou à féconder les terres, qui ne demandent pour être fertiles que l'action de l'homme, de cette petite providence à laquelle la grande Providence a confié les destinées du globe ?

Vaine pâture.

On appelle ainsi cet usage qui existe dans quelques contrées, de laisser les bestiaux paître en commun sur toutes les terres, aussitôt la moisson faite. Rien de plus nuisible au progrès de l'agriculture, puisque les laboureurs se trouvent condamnés, par suite de cette absurde coutume, à suivre la routine du pays, et qu'ils ne peuvent introduire aucune innovation qu'après y avoir été autorisés.

Dans quelques lieux, le droit de pâture constitue, en réalité, deux propriétaires pour le même sol ; ainsi, plusieurs grandes prairies sur les bords de la Loire de-

viennent communes aux riverains aussitôt que les foins sont coupés, sans que ceux-ci jouissent d'un droit réciproque. De pareils abus n'attestent que trop combien la féodalité avait jeté de profondes racines.

Arrosements.

Les puits artésiens peuvent servir à élever au-dessus du sol les sources souterraines qui, parties d'une montagne plus ou moins éloignée, s'écoulent, au moyen d'une couche de terrains perméables, entre deux couches qui ne le sont pas. Mais il n'y a pas possibilité de les établir partout. La quantité d'eau qu'ils fournissent est souvent minime et ne s'élève pas toujours en fontaine jaillissante. Aussi l'aménagement (utilisation) des cours d'eaux naturels est-il d'une extrême importance. Combien de contrées où l'on pourrait, en détournant des ruisseaux et même de petites rivières, arroser d'immenses étendues de terre qui deviendraient fertiles! Malheureusement l'extrême division de nos propriétés s'y oppose. Combien d'usines mues par l'eau, qui ne travaillent que le jour, et qui, la nuit, pourraient faire mouvoir des pompes ou alimenter des béliers hydrauliques destinés à arroser les terres voisines et à les transformer en prairies, si notre organisation agricole et notre législation n'y faisaient encore obstacle dans la plupart des cas! Il y a donc une réforme importante à faire sous ce rapport; car les hommes ne peuvent abandonner, sans en tirer parti, l'un des plus puissants moyens qu'ils aient de rendre leurs sueurs fécondes, et d'exploiter des terrains souvent rebelles à la charrue.

La quantité de terres sous jardins et de prairies arrosées que possède la France est d'environ 4 millions d'hectares sur 53. En faisant des étangs dans nos montagnes, en détournant un grand nombre de cours

d'eau près de leurs sources, en établissant partout des machines hydrauliques, et surtout des turbines, l'on pourrait porter ce chiffre à 12 millions d'hectares; ce qui permettrait à la France d'entrer dans une voie toute nouvelle pour la production des plantes potagères, du bétail et des engrais.

Forêts.

Les forêts sont faites pour les montagnes. Là, elles servent à abriter les vallées, à tempérer l'atmosphère, à s'emparer de son humidité, qu'elles rendent ensuite à leur partie la plus élevée sous la forme de sources; à retenir le sol dans les lieux élevés, et à prévenir ainsi les dégradations causées par les pluies et les ouragans. Combien de rivières aujourd'hui desséchées! Combien de torrents qui ont porté le nom de fleuve dans les lieux où les bois ont été détruits! Frappées par les rayons du soleil, les montagnes qui leur donnaient naissance ne présentent plus aux nuages qu'une surface chaude qui vaporise leur eau prête à s'y fixer, au lieu de cette chevelure qui la pompait autrefois avec avidité. La plantation de nos montagnes et la culture de leurs bois sont donc d'une grande importance. Mais comment espérer de quelques particuliers sans mission, qu'ils veilleront à l'intérêt public? Que leur importe à eux qu'un port, éloigné de plusieurs kilomètres, soit comblé dans quelques siècles? ou même que la rivière qui passe auprès de leurs propriétés doive cesser d'être navigable à la même époque? C'est donc à la société elle-même à intervenir par son représentant direct (le gouvernement), et à s'occuper activement de planter toutes les chaînes dont les versants donnent naissance à des sources importantes.

Observons en passant que les ruisseaux qui descendent des hauteurs deviennent, étant canalisés par la

main de l'homme, les moyens de transport et d'exploitation des mines de ces montagnes et de leurs forêts. Ainsi, tout est lié dans le monde; et l'économie sociale nous prouve que ce monde a été fait pour l'homme et que l'homme a été fait pour le monde, comme la géologie nous enseigne que l'homme intellectuel a paru sur cette terre, le jour où, pour nous servir d'une expression poétique mais vraie, la terre avait pris ses habits de fête pour le recevoir.

Grande et petite culture.

On a beaucoup discuté pour savoir laquelle vaut le mieux, de la grande ou de la petite culture. Ce point ne fait plus question aujourd'hui. Il est évident que certaines récoltes, les blés, les pommes de terre, les betteraves sont produites à meilleur marché par la grande culture; mais la petite l'emportera quelque temps encore pour la culture potagère : ce qui revient à dire qu'un jour, en agriculture comme ailleurs, le travail manuel sera remplacé par les machines. Il en sera de même partout où le travail ne réclame que de la force mécanique.

Machines agricoles.

Nos pères avaient des esclaves humains; nous avons, et nos fils auront de plus en plus des esclaves de feu et de bois appelés machines. Les esclaves humains créaient le loisir de l'étude pour les hommes libres; les machines créeront le loisir pour les esclaves émancipés. Mais d'ici là, que de souffrances pour les fils d'esclaves, pour les prolétaires, chaque fois qu'ils auront à travailler en concurrence d'esclaves de fer et de bois, si durs à la fatigue, si économes dans leurs dépenses, si réduits dans leurs besoins!!!

Les machines agricoles sont utiles aux consomma-

teurs, puisqu'elles diminuent les frais de production, et, par suite, le prix des denrées alimentaires. Elles sont encore utiles aux propriétaires actuels, parce qu'elles sont plus économiques et plus faciles à diriger que des hommes ; mais elles sont très nuisibles à cette masse de travailleurs, en concurrence desquels elles s'établissent ; car si elles font aussi bien, elles les supplantent. Alors ceux-ci, pour vivre, se distribuent sur diverses autres branches d'industrie, et font à leur tour concurrence à d'autres ouvriers. En effet, lorsqu'une marchandise abonde sur le marché, son prix s'abaisse ; conséquemment, quand il y a beaucoup d'ouvriers à demander de l'ouvrage, le prix de l'ouvrage, ou le salaire, suit la même loi et s'abaisse aussi.

« Quand deux ouvriers, a dit Cobden, courent après » un maître, les salaires baissent ; ils haussent quand » deux maîtres courent après un ouvrier. »

L'établissement d'une machine qui supprime la main d'œuvre, indépendamment du tort qu'elle fait aux ouvriers, se trouve encore doublement nuisible à la masse, en ce que la machine diminue le taux des salaires, et partage la même quantité d'ouvrage entre un plus grand nombre d'ouvriers, ce qui en condamne quelques uns à chômer. Heureusement il est possible, comme nous le dirons plus loin, de concilier ces intérêts d'une façon très avantageuse pour tous.

Si nous cherchons une application spéciale pour comprendre l'utilité des machines agricoles, nous voyons de suite que le même manége, par exemple, pourrait servir successivement, par un procédé mécanique très simple, à battre le blé, à puiser de l'eau au moyen de pompes, et, partant, à faire des irrigations. Il servirait encore, au besoin, à hacher des pailles, à râper des betteraves ou des pommes de terre, etc.

Des engrais.

La France, avons-nous dit, possède 52,700,000 hectares de terres, qui suffisent à peine à nourrir 36 millions d'hommes, tandis qu'elle devrait pouvoir fournir amplement aux besoins de nourriture, d'abri, de vêtement de 120 millions d'habitants. Mais aussi, sous le rapport de l'agriculture et surtout des engrais, que d'ignorance et de gaspillage dans l'emploi de ses richesses ! Les urines et les matières fécales fournies par les habitants d'un pays représentent le blé qui sert à leur nourriture. Mais en France, que fume-t-on avec les substances si fertilisantes fournies par l'espèce humaine ? Cela va-t-il à 4, à 5 millions d'hectares ? — Ici les toucs conduisent à nos fleuves, comme pour en altérer la pureté, des masses immenses d'engrais ; ailleurs cette même richesse est gaspillée ; partout le désordre et l'anarchie président à la vente et à la fabrication des substances fertilisantes. — Le gouvernement pourrait employer souvent, à leur retour d'Afrique et d'Amérique, les navires de l'Etat à nous apporter cet engrais fossile, le guano, qui est une véritable fiente des oiseaux du monde anté-historique ; mais il a craint sans doute, en touchant à cette précieuse denrée, de contrarier nos excellents amis les Anglais. Jamais il ne lui est venu à l'esprit de supprimer les droits sur les azotates de potasse et de soude (sels de nitre), ou de proposer une récompense d'un million à celui qui rendrait toutes les terres fertiles en fabriquant avec du feu, de l'air et de l'eau, ou de toute autre manière, au prix de 15 francs les 100 kilos, du sulfate d'ammoniaque. Il ne s'occupe pas davantage de la réforme des tarifs de nos canaux qui s'opposent au transport des engrais d'un département dans un autre. — En général, en France, nous ne donnons à la terre que

la moitié des engrais qu'elle réclame ; et cependant, si notre patrie était bien administrée, elle pourrait arriver avant longtemps à se procurer des fumures abondantes pour 30 millions d'hectares. En vérité, plus on y réfléchit, plus on étudie les ressources que la nature a mises entre nos mains et le mauvais usage que nous en faisons, plus l'on reste stupéfié, plus l'on est disposé à dire avec un savant professeur : « Il y a dix-huit cents ans, le Verbe » de Dieu s'est incarné, s'est fait HOMME, et par suite » s'est effectué l'affranchissement mystique des âmes. » Il faut aujourd'hui que LA SCIENCE se fasse PEUPLE » pour nous affranchir de nos deux plus cruels tyrans, » l'IGNORANCE et la MISÈRE. »

Des assolements.

Les agriculteurs du moyen âge, moins habiles que les Romains, ne connaissaient ni les plantes sarclées, ni les prairies artificielles; épuiser la terre par deux ou trois récoltes successives de céréales, puis l'abandonner au repos appelé jachère, c'était là tout leur assolement. La culture alterne, ou pour mieux dire mobile, a le grand avantage de supprimer les jachères et de livrer la totalité des terres à l'exploitation. Elle se prête aussi beaucoup mieux aux caprices du marché, et paie largement le loyer de l'excédant de bras et de capitaux qu'elle emploie.

Ajoutons que l'introduction, dans l'assolement, des prairies artificielles et des plantes sarclées, a un côté moral, et correspond, non seulement à l'anéantissement de la routine, mais encore à la production d'une plus grande quantité de viande de boucherie pour la nourriture du peuple.

Les instruments dont la culture moderne fait usage ont atteint déjà un haut degré de perfection. Avec une bonne charrue, on peut cultiver à trente-trois centimè-

:s de profondeur; l'action de la grande herse en fer
ıiette et divise la terre presque aussi bien que la bêche;
houe à cheval, ou petite houe triangulaire, divise la
rre en même temps qu'elle remplace à peu de frais
ıe grande quantité de main-d'œuvre pour le sarclage.
en est de même des autres instruments que nous ne
tons pas.

Durée des baux.

Pourquoi reprocher à nos paysans de ne pas aban-
ınner le mode de culture de leurs pères? Nos sociétés
;ricoles, qui crient si fort à ce sujet, ne sont-elles pas
conséquentes? Comment, en effet, se hasarder sans
pitaux à quitter l'assolement routinier qui en exige peu,
ıur une culture qui en exige beaucoup plus? Pourquoi
ailleurs le fermier risquerait-il sa fortune au profit du
'opriétaire?

La durée des baux n'est habituellement que de neuf
ınées dans notre patrie; il y a même de nombreuses
calités où ils sont résiliables de trois en trois ans. Or,
ıand le fermier s'est donné la peine d'améliorer, c'est-
dire d'accumuler sur une terre son travail et ses capi-
ux, le propriétaire ne manque jamais, au renouvelle-
ent du bail, d'augmenter le prix de la ferme, et de
ıpproprier ainsi l'œuvre du laboureur. Aussi les fer-
iers n'améliorent pas, bien sûrs qu'ils sont de tra-
ıiller pour autrui.

Nous concluons de ce qui précède que les baux à
ng terme seraient tout à fait dans l'intérêt des fer-
ıiers, des propriétaires et du pays :

Dans l'intérêt des fermiers, dont le sort s'améliore-
ıit considérablement.

Dans celui du pays, qui profite toujours de l'amélio-
tion du sort des travailleurs.

Dans celui même des propriétaires, qui sont plus

sûrs d'être payés par un fermier riche que par un fermier pauvre.

En général, les terres sont affermées en France proportionnellement au prix de vente de 18 à 22 fr. l'hectolitre de blé. Il en résulte que dans les années où le froment ne vaut que 14 à 16 fr., les fermes sont trop chères d'au moins un cinquième. C'est ce qui a eu lieu en 1849 et 1850. Cette surélévation du loyer des terres est un fait déplorable et qui se produit partout, grâce à la sotte concurrence que se font entre eux les fermiers chaque fois qu'une terre est à louer.

Fermiers anglais, domaniers et tenanciers.

Les fermiers anglais sont, en général, plus heureux que les fermiers français, parce que leurs baux sont à longue échéance. Cela tient aussi à ce que la plupart apportent sur la terre qu'ils cultivent des capitaux considérables et proportionnés aux grandes exploitations de leur pays. En Angleterre, les maisons de banque ne font pas difficulté d'accorder du crédit aux cultivateurs et de les traiter à l'égal des chefs d'usines et de manufactures; et c'est ce crédit qui leur permet de tirer meilleur parti de leurs produits, et de mettre en circulation dans le commerce, sous la forme de billets à ordre, la valeur des récoltes qui ne sont pas encore vendues.

Il ne faut pas chercher ailleurs la supériorité de l'agriculture anglaise sur la nôtre.

Il est un mode de fermage plus avantageux que ceux que nous avons signalés jusqu'ici; nous voulons parler des afféagements (fiefs) usités en Angleterre, et qui n'existent en France que dans les départements bretons. Le domanier ou afféagiste ne possède, dans certains cas, que la superficie du sol et les édifices; il paie au propriétaire foncier une rente fixe; il ne peut être

expulsé qu'après indemnité préalable, réglée à dire d'experts, de ce qui lui appartient. Selon d'autres usements (nous nous servons ici du mot consacré) le tenancier n'est plus *congéable* et ne peut être expulsé que pour défaut de paiement : alors c'est un fermier dont le bail n'a pas de limite.

Mobilisation du sol.

Un négociant achète des sucres pour 10,000 fr. ; il les solde par un billet ou promesse à trois mois d'échéance, puis les revend en détail. D'un côté, ces sucres sont utiles; et de l'autre, la promesse ou billet de 10,000 fr. qui les représente, fait l'office de monnaie. Il y a donc, par le fait même de la mobilité, ou vente facile de ces sucres, deux utilités de produites.

Autre exemple : Un canal est créé au moyen de mille actions de 1,000 fr., qui se cotent à la Bourse, qui ont leur cours comme la rente, et sont de véritables billets de banque portant intérêt. Dans ce cas-ci, il y a encore deux utilités : bien plus, ces actions peuvent servir de nantissement. Le propriétaire peut les donner en gage de l'argent qu'il emprunte, et se dispenser ainsi des frais d'hypothèque. Un canal peut donc devenir une propriété aussi mobile que les marchandises, et aussi bien accommodée aux besoins du commerce. Or, il serait à désirer qu'il en fût ainsi de toutes les propriétés foncières : en même temps que leur sol produirait des moissons, les titres qui les représentent pourraient devenir capital circulant. Ce serait, en France, une somme de près de 100 milliards mise à la disposition de l'industrie !

Avec un levier aussi gigantesque, quels résultats ne pourrait-on pas obtenir ?

Système hypothécaire.

Tandis que l'on peut faire déclarer en faillite le négociant qui ne satisfait pas à ses engagements, et obtenir assez promptement la réalisation de ce qu'il possède, il est, au contraire, très lent et très difficile d'obtenir l'expropriation contre le possesseur d'un immeuble. C'est ce qui explique pourquoi l'intérêt d'un prêt sur hypothèque est aussi élevé que celui qui serait exigé d'un industriel ne jouissant que d'un faible crédit. Il est évident, par suite, que le régime hypothécaire devrait être réformé, comme n'offrant pas de suffisantes garanties aux prêteurs, et renchérissant le loyer des capitaux.

Le Gouvernement provisoire de la République française est très coupable de ne s'être pas occupé de cette grande question, malgré les incessantes réclamations des socialistes. L'on eût dit qu'il ne se doutait pas de l'existence de nos 23 millions de paysans et de l'importance de notre agriculture.

Le prêt au moyen de bons hypothécaires se fait à des taux réduits et très avantageux à tous, en général à 5 pour 100, en Piémont, en Gallicie, dans le duché de Posen, dans la Pologne russe et dans la Silésie, où il existe depuis soixante-dix-huit ans.

Ce prêt, en France, se fait à 7 pour 100, y compris les frais, tandis que la terre ne produit que 3 pour 100. De là, la ruine certaine de tous ceux qui empruntent. Si l'État organisait une caisse hypothécaire à son profit prêtant à 3 pour 100 son papier, bientôt elle aurait livré 20 milliards, doublé la circulation des valeurs actuelles créé à la nation un revenu de 6[illegible]0 millions, et débarrassé les petits propriétaires [illegible] les cultivateurs d[illegible] 800 millions d'usure qui les [illegible]nent de plus en plu[illegible] chaque année. Je dis 800 mil[illegible]ns! Si, après avoi[illegible]

remboursé les assureurs actuels, le gouvernement faisait à son profit les assurances, bientôt son revenu se trouverait encore augmenté de 200 millions. — 200 et 600 font 800 millions, avec lesquels, après avoir fait face aux besoins de l'État, l'on pourrait encore supprimer tout ce qui renchérit la vie : l'impôt des patentes, si lourd aux travailleurs; celui des portes et fenêtres, qui fait payer à chacun la lumière et l'air qu'il respire; l'impôt personnel, taxe d'autant plus odieuse sur le droit de vivre, que la Constitution n'a pas voulu reconnaître le droit au travail. L'impôt foncier, lui aussi, a besoin d'être réduit : c'est l'un des moyens que nous avons d'abaisser le prix des denrées de première nécessité, telles que le pain, le vin, la viande, les vêtements et les meubles, et de rendre à tous la vie matérielle plus heureuse et plus facile. Il est d'ailleurs bien entendu que cette réduction d'impôt serait établie surtout en faveur des fermiers, qui sont plus pauvres et ont plus de besoins que leurs propriétaires.

Il y a une grande différence, en France, entre la législation commerciale et la législation habituelle : la première est plus expéditive et moins coûteuse. La mobilisation du sol aurait à la fois l'avantage de supprimer les hypothèques et de couper court à ces interminables procès qui concernent la propriété foncière, en les rattachant à une juridiction plus prompte, moins chère, et cependant plus équitable.

Nous pourrions encore emprunter, en les améliorant, les habitudes anglaises, pour ce qui concerne les personnes que la loi déclare incapables et qui ont un droit d'hypothèque sur les biens de leurs tuteurs. Alors, chaque fois que le tuteur ou le mari n'inspirerait pas toute confiance, les sommes à recevoir par leurs pupilles ou leurs épouses seraient déposées à la caisse des consignations. En Angleterre, le mouvement des capi-

taux consignés à la cour de la chancellerie, dans de cas semblables, s'élève à 1 milliard; peut-être pourrait il, en France, atteindre rapidement la même somme.

Améliorations successives du sort des cultivateurs.

Chez les Romains, le cultivateur était esclave ou colon. Esclave, il ne possédait rien en propre, pas même sa vie : on lui crevait les yeux au besoin pour qu'il fût moins distrait en tournant la meule. Le colon faisait, il est vrai, partie, comme le bétail, du capital d'exploitation, mais on ne pouvait le vendre qu'avec la terre; il avait le droit d'hériter, de posséder et de tester. La rente qu'il payait au propriétaire était fixe; celle qu'il fournissait à l'état variait d'une année à l'autre.

Au moyen âge, l'esclave devint serf mainmortable; et le colon serf proprement dit. Le sort de l'esclave s'améliora un peu; celui du colon empira, car il devint taillable et corvéable à merci par son propriétaire ou seigneur.

Mais l'égalité devant Dieu, prêchée par le christianisme, devait bientôt conduire à une plus grande égalité devant la loi. Aussi les mainmortables et serfs devinrent-ils métayers ou fermiers à moitié fruit; quelques serfs même se rachetèrent, et s'élevèrent au rang de propriétaires-domaniers (francs-tenanciers), et de domaniers congéables.

Plus tard, beaucoup de seigneurs, attirés dans les cours par l'appât des faveurs royales, trouvèrent commode de substituer les baux en argent à leurs fermes à moitié fruit, ce qui fut encore un nouveau progrès.

Prolétaires, fermiers, petits bourgeois.

La masse de la société française se compose de ces trois classes. Si elles étaient unies, toutes les institutions

sociales auraient leur bonheur pour but. Divisées, elles sont aisément vaincues, une à une, par l'aristocratie, qui les met aux prises pour en avoir plus facilement raison.

Et cependant le prolétaire n'a quelque bien-être que par le travail.

Le fermier doit à son travail le peu de bonheur et de repos dont il jouit.

Le petit bourgeois lui-même achète en travaillant, souvent très péniblement, quelques douceurs dans la vie.

Le travail, voilà donc le lien qui réunit ces trois classes. La protection du travail, voilà leur intérêt commun. Le jour où elles comprendront toutes les trois cette vérité si simple, elles s'uniront, elles vaincront l'aristocratie, c'est-à-dire ce qui n'est pas le travail; en d'autres termes l'oisiveté, la paresse, l'exploitation. Alors les révolutions seront terminées par la seule puissance de la raison.

Salaires et fermages.

Il est bien constant, pour ceux qui ont étudié l'histoire, que les salaires ont marché en décroissant depuis le moyen âge. La même quantité de travail achète aujourd'hui près de moitié moins de blé et de viande qu'à cette époque. La raison en est simple : à mesure que les habitants des campagnes se sont affranchis et sont venus dans les villes chercher un sort plus heureux, ils ont contribué, par leur concurrence et par leur habitude d'un salaire peu élevé, à faire baisser le prix de la main-d'œuvre.

Tant que les corporations ont existé, cet effet s'est fait sentir moins vivement; mais il s'est manifesté d'une manière très remarquable depuis 1789, malgré les guerres de la République et de l'Empire. Les fer-

mages, au contraire, ont marché en sens inverse. Terme moyen, les propriétés qui, en 1800, valaient 20,000 fr., et donnaient 1,000 francs de revenu, valent aujourd'hui 36,000 fr., et donnent 1,250 fr. de rentes. Cette énorme augmentation n'eût certes pas eu lieu, au moins pour le revenu, si les blés étrangers n'avaient pas été prohibés par nos lois.

Greniers d'abondance. Assurances.

De la part des particuliers, la prévoyance est louable; elle ne l'est pas moins de la part des gouvernements. Aussi en viendront-ils à se faire un jour les assureurs des propriétés et de l'existence de leurs administrés : ce qui sera pour eux un moyen de plus d'être utiles et de prélever, sous la forme et sous le nom de primes d'assurances, un impôt très peu onéreux. Quant aux provisions alimentaires, les silos de M. Ternaux, et les greniers perfectionnés inventés tout récemment, nous ont montré comment on peut, à bas prix, construire des greniers d'abondance et mettre les populations à l'abri de la famine.

Il y a toutefois d'autres institutions qui peuvent se combiner avec celles-ci, nous en parlerons ultérieurement.

Propriété foncière.

Le droit de propriété ne consiste plus à pouvoir user et abuser. La loi a placé l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier : ainsi, dans nos villes, les mairies peuvent régler les alignements et les façades; et l'expropriation pour cause d'utilité publique a lieu journellement.

On a dit, dans ces derniers temps, que les premiers propriétaires furent des usurpateurs : cette pensée est vraie ; mais, mal comprise, elle conduit à l'anarchie.

Autant il est utile de chercher à modifier la forme de la propriété, autant nous sommes partisans des modifications réglementaires qui doivent présider à la vente et au prêt, autant nous croyons dangereux et nuisible de mettre tout en question. Il est juste d'ouvrir à tous les portes du bien-être, mais il serait odieux de dépouiller les uns pour enrichir les autres.

Division des propriétés.

Quelques économistes se sont imaginé que l'égalité des partages devait amener la division infinie des propriétés. Cette opinion nous semble fausse. Des recherches statistiques que nous avons faites à ce sujet nous ont prouvé que les propriétés des petits propriétaires se morcellent, mais que les capitaux s'accumulent chaque jour davantage entre les mains de ceux qui sont riches. C'est ainsi que nous avons reconnu que les deux tiers des terres vendues dans cinq départements français, de 1815 à 1830, avaient été rachetées par cent cinquante familles qui ne représentaient, au plus, que la quinze centième partie de la population. (Bien entendu qu'il s'agit ici de la valeur des terres et non de leur nombre.)

Sous la Restauration, l'aristocratie de naissance voulait reconstituer à son profit de grandes propriétés, aussi féodales que l'époque le permettait; nous voulons aussi, nous, de grandes propriétés, mais nous les désirons communales ou nationales.

Fermes sociétaires.

Vingt, trente, quarante fermiers, ou même plus, se réunissent. Locataires, en moyenne, de 20 hectares, leurs familles se trouvent par suite locataires de 400 à 800 hectares, ou plus, selon leur nombre.

A la campagne, maîtres et travailleurs mangent ensemble. Toutes les familles mangent donc en commun, dans une vaste salle qui est à la fois réfectoire, salle de danse et de plaisirs.

Une seule cuisine sert pour tous.

Les habitations entourent une grande cour rectangulaire.

Les écuries sont spécialisées. Ici les juments poulinières, là les bœufs à l'engrais; ailleurs les chevaux et bœufs de travail; ailleurs les porcs; ailleurs les moutons.

Les terres les plus voisines des écuries et des habitations ont été transformées en un magnifique jardin potager, où les principales cultures se font, non pas à la bêche, mais à la charrue et avec des instruments perfectionnés. Ces cultures occupent au moins 40 hectares. Elles permettent à la cité agricole de fournir les associations ouvrières de la ville voisine, de légumes et de fruits de toute espèce; et, par le bas prix des ventes, d'introduire une plus grande quantité de ces denrées dans la nourriture du peuple.

L'agriculture de la cité agricole n'est point savante: on l'apprend en peu de temps. Elle consiste à faire d'excellents labours, et à fumer, en général, moitié plus qu'on ne le fait dans nos campagnes. Pour avoir des masses d'engrais, voici le moyen que l'on emploie: tous les jours, tous les détritus, toutes les matières fécales, toutes les urines des hommes et des animaux, les eaux de vaisselle, les eaux du lavoir, etc., sont versés dans une grande cuve et brassés avec une poudre siccative de manière à former une excellente poudrette; et puis la cité agricole possède une énorme quantité de bétail qu'elle nourrit l'été avec des fourrages productifs, tels que le maïs; l'hiver avec des betteraves, des ajoncs pilés, etc.

La cité agricole a sa boulangerie, son atelier de

forge et de charronnage, sa fabrique d'instruments aratoires; elle fait des ouvrages de vannerie, des sabots, etc.

La cité agricole possède une infirmerie où les ouvriers des villes viennent chercher à bon marché le bon air, les joies des champs et le retour à la vie laborieuse; une sorte d'hôtellerie où des ouvriers invalides et des retraítés viennent vivre à bon marché. Elle a une basse-cour magnifique et très bien entendue, soit pour la production des œufs, soit pour l'engrais des volailles. Elle possède une fabrique de boissons économiques, de cidres et de poirés, égaux à beaucoup de vins et supérieurs aux boissons connues. A cette fabrique est annexée une brasserie.

Le même manége sert tantôt à fournir de l'eau à la cuisine, dans les écuries et dans tous les appartements, tantôt à râper des pommes de terre ou des betteraves, tantôt encore à battre les blés.

Un cabinet de lecture, muni d'une bonne bibliothèque, permet le soir à beaucoup de travailleurs de s'instruire, soit dans leur profession, soit en dehors de leur profession.

La musique et les arts sont cultivés dans la ferme sociétaire.

Telle est l'une des transitions que la société actuelle pourra créer entre ce qui existe et ce qui doit exister un jour.

Cette transition présente de bien grands avantages : elle supprime la guerre entre le propriétaire actuel et le fermier; elle supprime le prolétariat agricole en transformant les prolétaires en associés; elle supprime les inconvénients des machines qui, cessant de travailler en concurrence avec les ouvriers, deviennent entre leurs mains des esclaves de bois et de fer fournis par la science. Elle facilite aussi les irrigations et la multiplication des engrais; perfectionne la culture jardinière

et la grande culture agricole; elle offre enfin mille autres avantages secondaires qui ressortiront de la lecture des autres chapitres de ce livre.

Le compte rendu des Généralités de France, publié sous Louis XIV, établit qu'à cette époque les fermes du Berry se composaient d'assez grands édifices dans lesquels habitaient vingt ou trente familles associées. Malheureusement elles ne possédaient ni le fonds de la terre, ni même le cheptel. Pourquoi ces associations, alors si nombreuses, ne se reproduiraient-elles pas aujourd'hui dans de meilleures conditions d'existence ? Pourquoi déclarer impossible ce qui a déjà et longtemps existé ?

Admettons maintenant plusieurs fermes sociétaires rapprochées les unes des autres. Admettons pour ces établissements une banque centrale, une direction unitaire ; et leur effet nécessaire sera de devenir assez riches pour louer ou pour acquérir successivement toutes les terres voisines, et y substituer le travail d'hommes associés au travail d'exploitation de l'homme par l'homme.

Mais pour réaliser cet immense résultat, pour l'étendre au globe entier, et supprimer ainsi la famine et la misère ; pour anéantir la lutte et l'antagonisme qui commencent à cesser sous la forme de guerres sanglantes, mais qui se perpétuent par la concurrence dans l'industrie ; pour rendre enfin les hommes mûrs à l'association, il faut développer à la fois leurs forces physiques, morales et intellectuelles. Travaillons sans relâche, évitons de brusquer les transitions, et peut-être nous sera-t-il donné, sinon de réussir complétement, au moins de hâter un résultat dont pourront jouir nos neveux

Conclusion.

On peut résumer tout ce que nous avons dit au sujet de l'agriculture par ce seul précepte qui renferme implicitement tous les autres :

Il faut SOCIALISER *la propriété foncière, qui a un caractère féodal, une forme trop individuelle.*

CHAPITRE II.

COMMERCE.

Le commerce a pour mission de distribuer les produits aux consommateurs, et les capitaux aux producteurs.

Le commerçant est donc entrepreneur de transports, marchand ou banquier ; souvent il réunit deux de ces fonctions, quelquefois toutes les trois.

Télégraphes.

La télégraphie électrique est à l'ancienne télégraphie ce que l'imprimerie est à la copie manuscrite. S'il existait un télégraphe électrique de Paris à Pékin, le journal publié le matin à Paris pourrait, vingt-quatre heures plus tard, être reproduit en Chine. Les mers elles-mêmes cessent de faire obstacle à la circulation de la pensée, et la science prépare de jour en jour davantage l'unité des peuples.

Postes.

Sous Louis XIV, le *Courrier de Paris* arrivait une fois par mois dans l'ouest de la France; il y a trente ans, deux fois par semaine et en trois jours; aujourd'hui deux fois le jour et en douze heures. Nantes est moins éloigné de Varsovie, que Brest, il y a trente ans, ne l'était de Strasbourg ou de Marseille. Ainsi tombent à petit bruit les barrières qui séparent les nations.

Chemins de fer.

Dans l'état actuel des choses, sur les chemins de fer bien installés, les voitures à vapeur font de trois à cinq myriamètres par heure. Ce moyen de communication est dispendieux à établir, parce qu'il faut, autant que possible, que la route sur laquelle on pose des rails soit droite et n'offre point de pentes sensibles. Généralement ils ne coûtent guère moins, tout compris, d'un million par lieue de quatre kilomètres.

Nul ne saurait prévoir encore toutes les modifications qui seront apportées, dans notre patrie et en Europe, par les routes à rails; aussi leur rôle politique échappe-t-il à nos prévisions. Cependant, si les grands centres de l'ancien continent venaient à être réunis par des chemins de fer, nécessairement les populations des pays les moins éloignés s'épancheraient sur l'Angleterre, et surtout sur la France, où elles s'enivreraient à longs traits de nos arts, de nos sciences, de nos libertés et de nos idées sociales, pour les reporter dans leurs pays.

L'esprit reste confondu en songeant qu'un jour nos neveux pourront aller en voiture de l'extrémité occidentale de l'Europe à la partie la plus orientale de

l'Asie, et s'arrêter, en outre, dans les principales villes qu'ils trouveront sur leur passage, le tout dans l'espace de quarante jours.

Voitures à vapeur sur les routes ordinaires.

Les voitures à vapeur devront s'emparer, avant peu, des routes ordinaires. Elles auront l'avantage de pouvoir diminuer, de moitié au moins, le prix actuel du transport des voyageurs, en parcourant près de vingt kilomètres à l'heure, et de réduire des deux tiers le prix du transport des marchandises confiées aujourd'hui au roulage.

Elles ne pourront point entrer en concurrence avec les chemins de fer pour la rapidité, ni avec les canaux pour le bas prix; mais elles serviront merveilleusement à lier entre elles les villes de médiocre importance.

Canaux.

Ce moyen de communication, comme nous venons de l'indiquer, satisfait au besoin des transports économiques, de même que les chemins de fer au besoin des transports rapides.

On appelle *éclusés* les canaux dans lesquels la pente des eaux est rachetée au moyen de chaussées qui en forment une série d'étangs successifs et d'écluses, ou *sacs éclusés*, qui servent à passer d'un étang dans l'autre, sans détruire le niveau constant et uniforme de leurs eaux.

On appelle *canaux à points de partage*, ceux dans lesquels deux vallées, le plus souvent étrangères au même bassin, sont mises en communication.

Les fleuves sont des canaux creusés par la nature. Ils ont le grand inconvénient de varier de profondeur, de présenter des *hauts-fonds*, et d'offrir souvent un courant considérable qui, s'il est favorable à la des-

cente, s'oppose constamment à la remonte ; mais comme ils ont précédé tout autre moyen de communication, la plupart de nos grandes villes sont bâties sur leurs rives. Ils sont d'ailleurs trop souvent la seule voie de transport économique qu'aient à leur disposition les populations riveraines.

Navigation à la vapeur sur les fleuves.

Les bâteaux à vapeur établis sur nos fleuves ont souvent quintuplé le nombre des voyageurs, comme cela s'est vu entre Nantes et Angers. Mais ils ne pourront cependant, si ce n'est dans quelques cas exceptionnels, soutenir la concurrence, soit avec les chemins de fer, soit même avec les voitures à vapeur des routes ordinaires. Les bateaux à vapeur des Etats-Unis sont gigantesques ; ce sont, en réalité, de grandes maisons flottantes.

Routes ordinaires.

En permettant d'employer des voitures pour le transport des marchandises et des hommes, elles ont été le premier pas de la civilisation vers des progrès ultérieurs. Les routes à la Mac Adam, sur lesquelles les diligences anglaises font jusqu'à quinze et seize kilomètres à l'heure, offrent, sous ce rapport, ce que l'on peut trouver de mieux. Elles présentent les mêmes avantages que les célèbres *voies romaines*, sans coûter autant en frais de premier établissement.

Prix moyens du fret pour les transports à l'intérieur. Nouvelles communications à créer.

Sur les routes ordinaires de France, dont les pentes

n'excèdent pas trois centimètres, le transport de mille kilos, à mille mètres de distance, coûte. fr. 0,25

Sur les chemins de fer à pentes insensibles. .	0,032
Dito. . . . inclinés de un centimètre.	0,096
Dito. . . . . deux centim. .	0,160
Dito. . . . . trois centim. .	0,224
Sur les rivières, par ordinaire	0,0369
Sur les mêmes, par accéléré	0,0697
Sur les canaux à grande section.	0,015
Sur les canaux à petite section	0,02

Ce tableau, qui concerne spécialement la France, peut cependant s'appliquer à la plupart des autres contrées.

Si maintenant nous jetons les yeux sur le globe, nous comprenons facilement que quatre mille myriamètres de canaux, autant de chemins de fer, et douze mille de routes ordinaires, suffiraient dans le moment actuel, avec ce qui existe, pour son exploitation, et donneraient à toutes nos industries un essor gigantesque.

Toutes ces communications réunies ne coûteraient cependant que 21 milliards. En y ajoutant 9 milliards employés à améliorer les ports, à faire de grands défrichements, à établir des entrepôts éclusés, des ponts aussi beaux et mieux adaptés à notre civilisation que ceux des Romains, on arrive à ce résultat :

Il suffirait de placer, en avances faites à l'industrie, *dix fois le budget de la France*, pour faire atteindre au monde un degré de prospérité matérielle peu au-dessous de ce que nous appelons aujourd'hui des utopies.

Péages des voies de communication.

C'est une opinion bien erronée que celle que certains économistes ont émise dans ces derniers temps,

savoir, que les chemins de fer et les canaux ne doivent être entrepris que dans le cas particulier où leurs péages pourraient représenter 5 pour 100 des capitaux employés à leur construction.

Au dire de Dupont de Nemours, le canal du Languedoc voiturait, il y a quarante ans, un commerce de 50 millions par an. Il donnait, chaque année, 5 millions de bénéfices aux marchands sur leurs frais de transport; il avait augmenté le revenu des terres voisines de 20 millions, dont 5 passaient, par les impôts directs et indirects, dans la caisse du gouvernement; et cependant il ne soldait pas en péages les 5 pour 100 des 30 millions employés à sa construction.

L'ingénieur Favier a calculé que le canal du Centre, qui ne donne que 3 pour 100 des 16 millions (valeur actuelle) qu'il a coûté, a cependant augmenté le revenu de la France de 5 millions 680 mille francs, et a produit au gouvernement, en impôts de toute espèce, 12 à 15 pour 100 du capital.

Nous avons aussi, nous, présenté des considérations du même genre dans notre *Statistique des canaux de Bretagne.*

Nous conclurons donc que les gouvernements doivent constamment s'efforcer d'ouvrir des voies de communication, sans beaucoup s'inquiéter des péages qu'ils pourront percevoir. Toutes les entreprises de ce genre sont bonnes, et l'on ne saurait discuter aujourd'hui que sur la plus grande opportunité des unes ou des autres.

Accumulation des capitaux; effet des machines.

Observons, en passant, la tendance des capitaux à s'accumuler. Un canal est-il créé? celui du Languedoc, par exemple : bientôt ses rives ont augmenté de

400 millions de valeur, ou treize fois la valeur primitive du canal. Ce seul fait nous explique combien la richesse sociale pourra être immense un jour.

D'un autre côté, Perronet a écrit que le canal de Briare produit une épargne réelle de 550 hommes et de 3,000 chevaux, qui seraient continuellement occupés au transport des marchandises que l'on y embarque. Or les 3,000 chevaux représentent, pour la quantité de terrain destiné à les alimenter, 24,000 hommes, ainsi que pour la force qu'ils sont susceptibles de développer.

Ces deux exemples, qui prouvent la rapidité avec laquelle s'accroissent nos moyens producteurs, sont une preuve de plus contre l'opinion de Malthus sur la population et la nécessité de la misère.

Intervention des gouvernements dans les travaux publics et dans les entreprises privées.

C'est encore une opinion très fausse que celle des économistes qui voudraient, dans l'intérêt de leur pays, soustraire les travaux publics à l'action centrale, c'est-à-dire du gouvernement. Suivre leur avis, ce serait livrer les moyens de transport au monopole de quelques sociétés privilégiées; ce serait renoncer à toutes les voies de communication qui ne peuvent payer les 5 pour 100 du capital nécessaire pour les établir; ce serait enfin marcher directement à la féodalité commerciale. Bien aveugle le pays qui ne comprendrait pas aujourd'hui qu'il ne saurait jamais emprunter plus utilement que pour la construction de routes, de chemins de fer et de canaux, et qu'il importe de ne pas en prohiber le parcours par des péages trop élevés. Et puis n'oublions jamais cette règle : aux individus le règlement des intérêts individuels, aux fa-

milles celui de leurs intérêts spéciaux, aux communes celui des intérêts communaux, aux cantons celui des intérêts cantonaux, aux départements celui des intérêts départementaux, à l'Etat, à la patrie, à la grande association nationale, celui des intérêts nationaux.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, que nous voulions limiter l'intervention de la société aux travaux publics. Nous croyons, en effet, qu'il est encore un grand nombre de cas où l'administration doit faciliter le développement des grandes usines, surtout par la création de moyens de transport. Ainsi nous concevons que le gouvernement, ayant découvert une mine de houille, la confie à une association; et qu'ensuite il en facilite l'exploitation par un chemin de fer que l'administration de cet établissement ne saurait entreprendre à ses frais. Bien entendu qu'en pareil ca il saurait spécifier certaines obligations, pour les producteurs de houille, au profit des consommateurs.

Navigation maritime.

Viennent maintenant les moyens de communication à l'extérieur. Ils se classent aujourd'hui sous quatre chefs : le petit cabotage, le grand cabotage, les dépêches et le long cours.

Encore quelques améliorations dans la construction des bateaux à vapeur, encore quelques réformes dans les tarifs des douanes au sujet des fontes, des fers, des machines, des houilles, et les deux cabotages se diviseront en cabotage régulier ou à la vapeur, et cabotage ancien ou irrégulier. Le premier, par son action rapide et sûre, correspondra aux chemins de fer; le second représentera l'action plus lente, mais plus économique, des canaux.

Il a déjà été question de paquebots à vapeur destinés à mettre en relation tous les grands ports de l'Europe:

ce qui prouve que des entreprises de ce genre sont jugées utiles et correspondent, dès aujourd'hui, à notre situation industrielle. Sous ce rapport, comme pour les paquebots destinés aux dépêches, nous sollicitons l'action des gouvernements. Il faut aux sociétés qu'ils représentent des voies économiques et promptes pour les transports à l'extérieur, comme pour les transports à l'intérieur.

Entrepôts.

Par la coupure des isthmes de Suez et de Panama, l'Égypte, d'une part, de l'autre la République actuelle de Guatimala et les grandes Antilles, deviendraient les deux premiers entrepôts de l'univers, ce qui devrait nécessairement modifier les habitudes actuelles du long cours, pour le réduire, en quelque sorte, dans un grand nombre de cas, à un grand cabotage. Les dangers du cap Horn et du cap de Bonne-Espérance, si féconds tous deux en tempêtes, disparaîtraient par suite.

Au moyen âge, certaines villes, Gênes, Venise, Amalfi, Barcelone et Marseille, étaient en possession de tout le commerce du Levant, qui se faisait alors en entier par la Méditerranée. C'étaient de véritables entrepôts, les lieux de contact et d'échange des marchandises de nos contrées chrétiennes et féodales, contre celles des pays indiens et musulmans. Or il est aujourd'hui d'autres villes et d'autres contrées qui tendent à jouer le même rôle. Ainsi, par la coupure de l'isthme de Suez, nos relations avec l'Inde devront redevenir encore méditerranéennes comme avant la découverte de la boussole.

Les Anglais, en créant leurs nombreuses colonies d'entrepôt, semblent avoir eu pour but de s'assurer l'approvisionnement universel du globe. Toutes sont

situées de manière à leur permettre l'exploitation de contrées étendues : ainsi Jersey et Guernesey, dans la Manche, servent à solder à la France, par la contrebande, la différence des importations. Malte et Corfou rapprochent l'Angleterre du Levant, et assurent sa prépondérance dans le commerce méditerranéen, dont Gilbraltar est la clef. Cette ville lui permet encore de fournir à l'Espagne tous ses produits ; c'est en outre un bazar d'où elle sort fréquemment pour faire des excursions mercantiles dans les États barbaresques. Les îles d'Ormus et de Keschmis résument le commerce du golfe Persique et des pays arrosés par les grands fleuves qui s'y jettent ; Socotora est une possession unique par rapport à la mer Rouge ; Penang commande le détroit de Malacca ; les îles de Melleville et de Bathurst lui seront un moyen de pénétrer en Chine et au Japon, pendant que le cap de Bonne-Espérance sert à lui assurer la suprématie de l'océan Indien tout en facilitant son invasion dans l'intérieur de l'Afrique, et que Ananbon et Ferdinand-Po lui livreront la Guinée.

Les établissements qui portent en France le nom d'entrepôts ne sont autre chose que des magasins surveillés par le gouvernement. Les marchandises qui y sont déposées jouissent du privilége de n'être soumises aux droits qu'à leur sortie. Il y a cependant une tolérance accordée aux négociants solvables, que nous devons faire connaître.

On appelle marchandises en entrepôt fictif, celles qui sont déposées chez leurs propriétaires, à la condition de les représenter en nature à chaque visite, et d'acquitter les droits d'entrée au moment de la vente. Dans le cas d'entrepôt réel, comme dans celui d'entrepôt fictif, la liberté de ne payer les droits qu'à la sortie de l'entrepôt constitue pour le commerce un véritable prêt qui lui est extrêmement profitable. La bonne organisation

des magasins d'entrepôt est d'une haute importance pour les transactions commerciales. L'Angleterre présente sous ce rapport d'admirables modèles que nous ont fait connaître les frères Flachat. On les appelle docks. « Ils consistent en longs bassins bordés de ma-» gasins ; entre les magasins et les bassins se trouve un » quai couvert d'un hangar. C'est là que les marchan-» dises sont pesées, vérifiées, conditionnées ; de là, » prises par des grues, elles sont emmagasinées, et, » lorsqu'elles doivent en sortir, c'est par la face oppo-» sée du magasin que d'autres grues les descendent » sur des chariots qui les emportent. Ainsi la compta-» bilité et la surveillance deviennent extrêmement fa-» ciles. »

Les débarquements se font dans ces établissements avec le plus grand soin et la plus grande économie. Les *colis* sont mis à quai à mesure du débarquement ; ils passent d'abord entre les mains des tonneliers, qui en sont responsables au moment de la livraison, pour le *conditionnement ;* puis entre celles des marqueurs. La marque doit porter le numéro de rotation du navire, le numéro porté sur le manifeste et la date de l'année. Les barriques ou colis marqués et pesés, on en prend des échantillons. Le garde-magasin reste responsable du bon *arrimage* des marchandises dont le propriétaire reçoit une reconnaissance appelée *warrant.* Ces warrants sont transmissibles par endossement comme les billets à ordre.

Les résultats de ce système sont :

1° De débarrasser les négociants des soins matériels de leurs marchandises ;

2° De les dispenser d'avoir des commis et des bureaux ;

3° De permettre la mise en portefeuille de leurs marchandises comme celle de toute autre valeur circulable ;

4° De mettre réellement en circulation toutes les marchandises en stationnement dans les entrepôts.

Maison commerciale de Londres.

« Cette maison, disent les frères Flachat, se compose » de longs corridors le long desquels sont distribués » de petits appartements composés d'une antichambre » et d'un cabinet. C'est là tout le local nécessaire aux » plus fortes maisons opérant sur les denrées exotiques. » Munis des warrants de leurs commettants, les *courtiers* » (un courtier est un notaire commercial) vont de l'un » à l'autre de ces cabinets, et, après l'inspection des » échantillons qui se trouvent à l'étage au-dessous, la » marchandise peut changer de propriétaire, par une » signature, sans aucun frais de manutention, de pe» sage ou de transport. »

Spéculation.

La spéculation consiste à acheter une marchandise lorsqu'elle est à bon marché, pour la revendre lorsqu'elle est chère. Les entrepôts, en servant à constater l'approvisionnement, la font sortir du cercle des opérations de hasard.

En France, le marché de Bordeaux est mieux réglé que celui de Marseille; celui de Marseille, mieux que celui de Nantes; celui de Nantes, mieux que celui du Havre; celui du Havre, que celui de Paris. Aussi dans ce dernier, la spéculation est-elle soumise à mille chances imprévues. En Angleterre, le marché de Londres est parfaitement réglé et domine tous les autres. Entre deux arrivages, les marchandises y augmentent de 5 à 7 pour 100; par suite, le commerce sur place peut y être fait avec chances de bénéfices, minimes à la vérité, mais presque certains.

Moniteur commercial. Statistique universelle.

Il serait utile que dans chaque pays il existât un *Moniteur commercial* qui, deux fois le mois, donnerait l'inventaire des entrepôts. Chaque jour il ferait connaître les arrivages, les départs, les sinistres; et tous les mois, le mouvement de la circulation tant extérieure qu'intérieure. Une semblable publication, qui s'enrichirait encore de tous les documents officiels, contribuerait à détruire les funestes effets de la concurrence et ajouterait à la sûreté de la spéculation.

Tous les ans, en outre, il devrait être publié une statistique générale des affaires faites sur les principaux marchés, et de la quantité de produits de toute nature créés par chaque contrée. Cette statistique universelle conduirait encore à d'heureux résultats, en prévenant une foule de fausses opérations commerciales et industrielles.

Liberté du commerce.

Si la nature a varié le sol, le climat, la position, le caractère des différents peuples, c'est sans doute pour les rendre propres, dans l'association humanitaire, à des emplois différents. Chacun d'eux doit donc cultiver ses facultés spéciales, plutôt que de chercher à se fournir lui-même tous les articles réclamés par sa consommation. Les protections fiscales accordées par un gouvernement à des industries qui ne sont pas faites pour la contrée qu'il régit sont un grand mal, en ce qu'elles créent une masse considérable d'intérêts fictifs qui s'opposent ensuite à toute amélioration.

En 1667, Colbert, voulant faire naître en France des manufactures nouvelles, prohiba par un tarif les importations de la Hollande qui, à cette époque, fournis-

sait l'Europe entière. Mais la Hollande, à son tour, cessa d'acheter nos vins, nos eaux-de-vie, et nous payâmes plus cher nos produits manufacturés. Cette guerre mercantile se transforma bientôt en une guerre véritable dont le système continental de Napoléon n'a été que la conséquence.

En 1824, nous avons commis une nouvelle faute en n'arrêtant pas chez nous la fabrication du sucre indigène; car nous avons nui aux fabriques dont les produits servaient à acheter le sucre exotique, et nous nous sommes condamnés à payer le sucre français plus cher que le sucre étranger. Aujourd'hui, les propriétaires dont les capitaux sont engagés dans cette industrie s'opposent à toute réforme.

« Quand il faut, dit Storch, moins de travail ou » moins d'argent pour acheter une quantité suffisante » d'un article, il est clair qu'il reste une plus grande » somme de travail ou d'argent pour en acheter ou pour » en produire d'autres, et que la somme des richesses » nationales est augmentée. » Cet économiste n'est pas le seul qui pense ainsi: MM. Ganilh, Say, Mac. Culloch, Parnell, Péreyre, développent la même opinion dans leurs écrits. Comment pourrait-il en être autrement, lorsque la France offre malheureusement tant d'exemples des abus du système prohibitif ou protecteur? Au moment où éclata la révolution de juillet, les encouragements donnés à la production intérieure n'avaient-ils pas supprimé plusieurs débouchés, et poussé Lyon, Louviers, Tarare, Rouen, à produire des soieries, des draps, des mousselines, des fers et des cotonnades bien au delà de la consommation, et de manière à encombrer tous les magasins?

Ce fut en 1820 que les marchands de Londres présentèrent à la chambre des communes une pétition dans laquelle ils réclamaient la liberté du commerce, en soutenant leur opinion par des arguments irrésis-

tibles. Ce fait mémorable, sous le rapport commercial, fut imité bientôt par Glasgow, Bristol et toutes les grandes villes commerçantes de l'Angleterre. Depuis cette époque, l'Amérique, en 1827, par le rapport des citoyens de Boston, et la France, en 1828, par la pétition des douze mille cinq cents propriétaires de vignes, ont adhéré pleinement à l'opinion des hommes d'affaires de la Grande-Bretagne qui gagne tous les jours du terrain.

Cependant la liberté absolue du commerce serait aussi nuisible qu'utile dans le moment actuel, au moins pour la France. Il faut nécessairement une transaction entre le passé et l'avenir. Sous ce rapport, nous croyons que le projet suivant, emprunté par nous, mais avec modifications, à sir Henri Parnell, et soumis à diverses sociétés scientifiques et industrielles qui l'ont pris en grande considération, serait à peu près ce qu'il y aurait de mieux.

Projet de règlement commercial.

1° Les droits doivent être entièrement supprimés, mais d'une manière progressive, sur les matières premières nécessaires à la vie ou aux opérations importantes de l'industrie.

2° Ils doivent être considérablement diminués sur les articles étrangers utiles à la vie et à l'industrie, mais non indispensables.

3° Il est bon, même dans l'intérêt du Trésor, qui perd toujours aux droits trop élevés, d'examiner jusqu'à quel point il faut réduire les droits sur les objets de luxe.

Produits de la première classe : Laine de brebis, lin, soie brute, chanvre, drogueries pour teintures, cuirs et peaux, engrais divers, écorces et bois, chiffons, fontes, plomb, étain, cuivre, fer, aciers, charbon de terre, ardoises, blés, bétail, sel.

Produits de la deuxième classe : Coton filé, laine lins et chanvres filés, fil retors, savon, soie organsine paille tissée, machines, papiers, livres, instruments d science, fer-blanc, poisson salé, huile, boissons.

Produits de la troisième classe : Tissus étrangers spiritueux, sucres, café, tabac, meubles, bijouterie modes, vaisselle d'or et d'argent, etc.

Les droits à percevoir sur la seconde et la troisième classe seraient perçus de la manière la plus commode pour le négociant importeur, et ils seraient toujours assez modérés pour ne pas nuire à la vente, condition essentielle, car ces articles ne peuvent être payés que par l'exportation des produits indigènes.

Commerce des denrées de première nécessité.

La disette des premiers mois de 1847, les dettes créées à cette époque à la plupart de nos villes par la cherté des grains, le mauvais état de nos finances, les misères dont nous avons été témoins dans l'hiver de 1848, la déplorable qualité du pain fourni sur beaucoup de points par les produits de l'importation, le coup de fourche de Buzançais qui pouvait être le signal d'une nouvelle Jaquerie sans résultat social, tous ces enseignements et tant d'autres implicitement renfermés dans la question des grains seront-ils perdus pour la classe bourgeoise ? Avons-nous besoin, disais-je en janvier 1848, dans mes *Conseils à la bourgeoisie*, avons-nous besoin, dans cette affaire comme dans mille autres, d'épouser les intérêts de la maison Rothschild et des loups-cerviers qui voudraient jeter leurs écus dans la balance ? Si le vainqueur de Rome a pu dire : *Væ victis ! malheur aux vaincus !* est-ce donc une raison pour qu'un Brennus de la banque puisse dire, avec notre autorisation : *Væ miseris ! malheur aux malheureux !* Si l'incarnation du monopole, si la Bourse n'a ni cœur

ni entrailles, si elle ne voit dans le peuple que des unités de force à côté les unes des autres, et trop souvent des unités de consommation, des unités de machines humaines, nous, les disciples de Moïse, de Jésus et de Pythagore, nous les tuteurs politiques des classes pauvres, nous, les frères des malheureux, pouvons-nous accepter de participer à leur exploitation ?

Hâtons-nous donc, dans l'intérêt du peuple, dans celui même de notre conservation, si nous savons le comprendre, d'organiser dans chaque ville une boulangerie sociétaire d'après le meilleur modèle connu. Sinon, faisons, comme dans quelques grandes villes de l'étranger, des boulangeries communales. Que partout la vérité préside aux transactions; que le pain soit toujours vendu pour ce qu'il est : pain de froment avec un quart de maïs s'il contient un quart de maïs; pain de froment avec un quart de riz, s'il contient un quart de riz.

Quoi de plus facile que d'organiser, par l'intermédiaire de nos préfets, une association de propriétaires appuyant et garantissant dans chaque ville les opérations d'un grenier d'abondance, et celle de la boulangerie soit sociétaire, soit communale qui y serait annexée ?

Depuis l'époque ou j'écrivais ces lignes, la question a singulièrement marché. Une boulangerie sociétaire, établie à Nantes, a réalisé en un an, malgré l'impéritie de ses chefs et des mécomptes de toute nature, un bénéfice de 2,500 fr. Cette boulangerie a prouvé qu'elle pouvait livrer, au prix du pain de deuxième qualité, du pain presque toujours supérieur ou au moins égal à celui de première qualité, et pesant constamment le poids. Il a été reconnu que ce pain était plus nutritif, selon les uns d'un sixième, selon tous d'un dixième au moins, que le meilleur pain des boulangeries ordinaires.

Ailleurs, dans une petite commune, on a mieux

fait encore ; on a transformé le boulanger en un salarié de la commune, et l'association communale a pris pour règle de fournir gratuitement le pain à toutes les familles dont les chefs seraient malades.

Les boulangeries sociétaires, véridiques ou communales, seraient aujourd'hui, en France, en grande prospérité, si elles n'avaient rencontré l'opposition du gouvernement, et surtout celle de l'aristocratie nobiliaire et cléricale, pour faire obstacle à leur développement. Il y aurait un volume à écrire sur toutes les misères et tribulations de la boulangerie de Nantes ; et cependant nous sommes parvenus, malgré tout, à la réorganiser après quelques mois d'interruption.

Les boulangeries par association conduiront aux meuneries : d'un côté, les grands établissements de mouture seront heureux d'avoir une clientèle fixe et assurée ; de l'autre, les producteurs de céréales auront intérêt à s'entendre avec les boulangeries par association, pour se créer, dans les meuneries, des entrepôts certains et des débouchés constants. Ainsi seraient déjà reliés directement, sans intermédiaires coûteux, sans parasites vivant à leur détriment, les consommateurs de pain et les producteurs de blé, si l'association avait joui en France de cette liberté à laquelle elle a droit. Cette association, si utile aux deux parties, eût réduit les frais actuels au profit des associés consommateurs ; elle eût donné aux laboureurs la possibilité de recevoir, aussitôt le dépôt de leurs blés, un bon de circulation égal à la moitié de la valeur de leurs récoltes ; elle leur eût permis encore d'attendre pour les ventes les moments favorables.

Les meuneries sociétaires, avec approvisionnement d'un ou de plusieurs mois, les boulangeries sociétaires avec pareil approvisionnement, et les entrepôts de céréales annexés aux meuneries sociétaires, voilà trois moyens très simples d'abaisser le prix du pain, de

l'avoir toujours excellent en qualité, et de se mettre à l'abri des disettes réelles ou factices.

Si maintenant nous étudions le commerce des viandes, il nous est facile de reconnaître que, partout, le système des associations peut en diminuer le prix d'un quart et le plus souvent d'un tiers. Pareil résultat peut avoir lieu pour le vin; quant aux épices, c'est autre chose : les denrées se vendraient le même prix qu'aujourd'hui, mais elles ne seraient plus fraudées. Le poivre ne serait pas un mélange de poivre et de poussière; le sucre pilé un mélange de sucre et de glucose; le chocolat un mélange de chocolat et de fécule; le café moulu un mélange de café et de chicorée ou de café avarié.

Etendez maintenant l'association : Que les vignerons, les éleveurs de bétail et les producteurs des colonies se mettent en relation directe avec leurs consommateurs, aussitôt les marchés se trouveront approvisionnés et régularisés au mieux des intérêts communs, et les profits habituels du parasitisme seront partagés entre le producteur et le consommateur.

Oh! ne croyez pas, gens inquiets de toute innovation, que tout cela se puisse faire sans transition. Et vous, mes amis, mes coreligionnaires, vous-mêmes, communistes les plus ardents et les plus radicaux de tous, ne croyez pas que demain vous puissiez, par des décrets et par l'intermédiaire du gouvernement, organiser ces grandes institutions qui prépareront les œuvres plus grandes encore du siècle prochain. La société ne marche point par sauts et par bonds. Les décrets n'imposeront jamais le savoir, la fraternité, l'amour. Le chêne, ce symbole de la liberté, ne pousse point en serre chaude; il ne s'accommode pas de la main de vos jardiniers, il veut le grand air des champs et l'indépendance. Laissez à l'association toute sa liberté; que partout elle puisse se formuler librement, selon les mœurs, l'esprit, le

caractère et l'avancement des populations, mais gardez-vous d'imposer à l'ignorance un progrès qu'elle ne pourrait porter encore. Diminuer d'un quart, souvent d'un tiers, le prix de la vie; se mettre à l'abri de l'agiotage et du monopole, ce n'est pas, sans doute, résoudre le problème social, mais c'est entrer largement dans la voie qui conduit à sa solution.

Monnaies. Leur valeur dans le passé.

La difficulté de l'échange direct a fait inventer les monnaies. Mais l'argent monnayé étant lui-même une marchandise, sa valeur a dû varier. J.-B. Say a proposé, pour apprécier ses mutations, de rechercher combien, à diverses époques, il a fallu de grains (poids) d'argent fin pour acheter un hectolitre de blé. Il a dit avec raison, à ce sujet, que la quantité de travail nécessaire pour produire un hectolitre de froment peut être considérée comme constante depuis bien des siècles.

Voici d'ailleurs le résultat de ses recherches :

		Grains d'argent fin.
A Athènes, sous Démosthène, l'hectolitre de blé coûtait.		303
A Rome, sous César,	*id.*	270
En France, sous Charlemagne,	*id.*	245.5
— sous Charles VII,	*id.*	219
— en 1514,	*id.*	253
— 1536,	*id.*	731
— 1610,	*id.*	1130
— 1640,	*id.*	1280
— 1789,	*id.*	1342
— 1820,	*id.*	1610

Banques de dépôts.

Pour échapper à l'inconvénient de la multiplicité des monnaies et aux fraudes qui accompagnaient trop souvent leur émission, les négociants imaginèrent, au déclin de la féodalité, un procédé fort ingénieux : c'était de confier chacun, à un établissement appelé banque de dépôt, une certaine masse d'argent en lingots ou en monnaies de bonne qualité. Chaque négociant avait son compte à la banque, qui par de simples *transferts* sur ses livres réglait les comptes particuliers des dépositaires.

L'action des banques de dépôts consistait par suite à ramener à l'unité des monnaies très dissemblables; mais elle ne s'étendait pas au delà.

On a cru pendant longtemps que les métaux précieux constituaient seuls la richesse des peuples. On regardait alors comme avantageux le commerce qui rapportait de l'argent dans un pays en échange des marchandises qui en étaient sorties, et comme nuisible l'exportation de cet argent au dehors. De cette fausse idée sont nées des lois prohibitives dont beaucoup sont encore en vigueur. On s'imaginait, par leur moyen, faire pencher en sa faveur ce que l'on appelait la balance du commerce. On voulait encore à toute force, dans les siècles derniers, toujours par suite de cette déplorable erreur, que les exportations eussent une plus grande valeur que les importations; et l'on ne songeait pas qu'acheter et vendre sont corrélatifs; que les peuples qui importent beaucoup doivent nécessairement produire beaucoup pour solder leurs achats; et qu'il vaut toujours mieux fabriquer les produits naturels au sol et au génie des habitants, pour les échanger contre des produits exotiques supérieurs, que de chercher à faire éclore dans une même contrée toutes les productions du globe.

Origine et effets des banques.

« Le système des banques a pris son origine en Italie; il ne fut introduit en Angleterre qu'au milieu du XVIIe siècle (en 1645), lorsqu'un nommé Francis Child établit une maison de banque à Londres. Bientôt après, MM. Snow et Dean en ouvrirent une dans le Strand (1). Ces maisons continuèrent leurs affaires pendant environ deux cents ans avec le plus grand succès. Plus tard, on vit s'établir en Angleterre une banque publique; mais ce ne fut qu'en 1694 que la banque d'Angleterre, qui doit son origine à un emprunt du gouvernement, fut fondée par le *cinquième acte*, dit de Guillaume et de Marie. Bien des années après, on reçut encore des souscriptions pour en augmenter les capitaux. Les premières années de cet établissement ne furent pas prospères; néanmoins il rendit de grands services au gouvernement pendant la sixième année du règne de la reine Anne (1707), en lui prêtant de grosses sommes d'argent. Il fut stipulé, qu'à commencer du 29 septembre 1708, durant l'existence de la banque d'Angleterre, aucune autre compagnie, dont les membres excéderaient le nombre de neuf, ne pourrait émettre des billets payables à un terme de plus de six mois; mais cette clause a été modifiée dans la suite. Depuis cette époque, les banques se sont tellement multipliées dans la Grande-Bretagne, qu'on en a compté plus de huit cents répandues dans les comtés et les principales villes commerçantes et manufacturières; ces établissements ont prodigieusement augmenté la circulation des capitaux et favorisé le développement de toutes les branches de l'industrie nationale.

(1) Le Strand est le quartier commerçant de Londres; c'est la rue Saint-Martin de la capitale des îles Britanniques.

» On jugera par la note suivante de la quantité de billets que les succursales de la banque d'Angleterre mettent en circulation dans les comtés. Pendant l'année 1832, d'après les rapports officiels, il a été mis en circulation :

A Glocester,	pour la valeur de	58,399	liv. st.
Manchester,	—	1,329,260	
Swansea,	—	51,680	
Birmingham,	—	419,090	
Liverpool,	—	410,890	
Leads,	—	205,110	
Exeter,	—	31,960	
Newcastle,	—	53,260	
Hull,	—	63,060	
Norwick,	—	31,950	
Bristol,	—	121,890	

» (La livre sterling vaut à peu près 25 fr. de notre monnaie). »

Ce relevé est indépendant des autres émissions des banques particulières des comtés, lesquelles ne sont pas des succursales de la banque d'Angleterre.

Crédit.

Crédit signifie confiance. Faire crédit à quelqu'un, c'est le juger solvable et lui supposer la volonté de payer. Sans le crédit, le commerce serait nul, car il se fait fort peu d'affaires au comptant.

Avec du crédit, les commerçants se trouvent presque dans la même position que s'ils étaient riches de toute la fortune qu'on leur confie, et ils peuvent étendre leurs affaires dans l'*espace* et dans le *temps*. Les métaux précieux sont la monnaie dont on fait usage sur les *marchés* et pour le *comptant*. Le *papier* (billets) est la

monnaie du crédit ; c'est la seule qu'on emploie d'habitude dans les lieux appelés *bourses*.

La monnaie aurait atteint son maximum de perfection, si elle était la même pour tous les pays. Aujourd'hui, sans en être arrivée à ce point, elle a cependant, dans les contrées civilisées, un caractère social. Il n'y a pas encore six siècles, elle était soumise à autant de variations qu'il y avait de seigneurs puissants, et à des altérations fréquentes qui lui donnaient un titre mensonger.

Le crédit tend tous les jours davantage à supprimer la monnaie. En Angleterre, où il est plus perfectionné qu'en France, et où les affaires sont plus nombreuses, il y a une moins grande quantité de valeurs monétaires en circulation. Un économiste anglais du plus grand mérite, le banquier Ricardo, a écrit que la monnaie serait parfaite le jour où elle serait tout entière à l'état de papier.

La monnaie du crédit, le papier, tend d'ailleurs, comme nous allons le démontrer, à subir les mêmes transformations que les monnaies métalliques, c'est-à-dire à passer de son état actuel, qui n'a qu'un caractère individuel, à un état qui lui donnera un titre de plus en plus social, ou, ce qui revient au même, de plus en plus unitaire.

Lettres de change.

La lettre de change est un papier au moyen duquel un commerçant fait payer à son débiteur, à l'ordre de celui qui en est porteur, la somme qui lui est due.

On comprendra son utilité par un exemple.

Un négociant expédie de Paris à Calcutta des articles de modes ; aussitôt il prie son correspondant indien, par lettre spéciale, d'en solder le montant, et il vend cette

prière de payer, par exemple, aux négociants anglais avec lesquels il est en relation. Ceux-ci, à leur tour, transmettent à leurs commettants, à Calcutta, la prière ou *lettre de change* du négociant parisien, et ces derniers en touchent le montant, qui leur est compté, soit en argent, soit en billets de banque.

L'invention des lettres de change est due aux Juifs. Ce fut sous Louis XI, en 1462, que les édits en parlèrent pour la première fois; mais elles sont bien antérieures. Leur effet sur le commerce a été immense.

Promesses.

La *promesse* est un progrès sur la lettre de change en ce qu'elle suppose le crédit plus avancé. Par elle, un industriel s'engage à solder une somme donnée à une époque à laquelle il présume qu'il aura pu obtenir des rentrées. Elle fournit aux hommes dont la science, le travail ou la fortune offrent des garanties, le moyen de les exploiter. Son introduction dans les affaires a en outre singulièrement développé l'action de ces entrepôts de capitaux que l'on appelle banques. Le public, en effet, ne saurait avoir confiance dans un papier qui ne porte qu'une signature peu connue ou même inconnue. Il est nécessaire que l'industriel qui veut anticiper sur le produit de ses marchandises, que l'agriculteur qui veut escompter à l'avance la moisson qui est encore sur pied, s'adressent à un homme plus connu, à un entreposeur de capitaux ou banquier, pour que celui-ci, en apposant sa signature sur leurs promesses, les rende propres à la circulation en leur enlevant leur caractère trop individuel et en leur donnant un titre plus social.

Escompte.

Lorsqu'un négociant, à court d'argent, se trouve avoir des billets en portefeuille, il s'empresse d'aller chez un banquier. Celui-ci, si les valeurs lui semblent sûres, en solde le montant, après avoir prélevé tout d'abord une prime pour ses peines et risques, et l'intérêt de ces valeurs jusqu'au jour de l'échéance. Cette opération du banquier s'appelle *escompter ;* la prime et l'intérêt des valeurs réunis portent le nom d'*escompte.*

Ce sont, en général, les petits commerçants et les petits industriels qui, n'ayant que peu de fonds en maniement, se trouvent dans la nécessité de faire escompter leurs billets ; et comme leur nombre est immense par rapport à celui des grands chefs d'industrie et des propriétaires qui jouissent du privilége de vivre, les bras croisés, du travail de leurs fermiers, il s'ensuit naturellement que le bas prix de l'escompte est très favorable aux producteurs, comme son élévation leur est très nuisible.

Intérêts des fonds.

Le taux de l'escompte, et celui du loyer de l'argent, sont intimement liés ; l'un et l'autre ont toujours marché en s'abaissant depuis le moyen âge. Nous voyons fréquemment, en consultant nos annales, que nos princes et nos grandes villes ont souvent emprunté à des taux usuraires. Pendant que l'intérêt était à 10 et à 12 pour 100 dans les républiques commerçantes d'Italie, il s'élevait en France à 20 et 30 pour 100. Ainsi, au XVIIe siècle, la cité de Nantes emprunta à 20 pour 100 sur hypothèque, c'est-à-dire à un taux

quatre fois plus élevé qu'aujourd'hui. Aussi les affaires étaient-elles presque nulles à cette époque, qu'ont signalée tant de guerres, de pestes, de famines et de misères de toute espèce.

On a beaucoup parlé, dans ces dernières années, du crédit gratuit. Mais ce qu'il faut avant tout au travailleur, c'est le crédit très facile.

Usure.

Il y a l'usure défendue et l'usure légale. Voici ce que c'est que l'usure légale : Un paysan a besoin de 300 fr., il les emprunte : on ne les lui prête que pour un an ; les frais d'acte et autres atteignent rapidement 15 fr., de sorte que les 300 fr. coûtent 30 fr. de location, ou 10 pour 100.

Il y a usure prohibée lorsque le prêteur stipule un intérêt au-dessus de 5 pour 100 ; or, dans le commerce, cet intérêt est rarement au-dessous de 16 pour 100.

Banques d'escompte et de circulation.

Des négociants se réunissent, s'associent, mettent en commun une somme considérable qu'ils consacrent à l'escompte des valeurs, et constituent ainsi ce que nous appelons une *banque d'escompte et de circulation.*

Ces banques sont très utiles, et le seraient encore bien davantage sans l'individualisme qui préside à leur direction. Elles ont d'abord, pour la plupart, au moins en France, le grand tort de n'escompter que des valeurs à courte échéance, revêtues de trois signatures réputées solvables, ce qui nuit triplement à l'industrie. Le producteur, en effet, aime les prêts de longue durée : repos, stabilité, voilà ses premiers besoins. Il ne s'ac-

commode en aucune façon d'avoir à s'inquiéter l'avance du moyen qu'il emploiera pour restituer le fonds engagés dans ses entreprises et pour les remplacer. Il n'aime pas, dans l'état de concurrence où nous sommes, confier ses affaires à d'autres qu'à son banquier ; et, sous ce rapport, il voudrait que la signature de celui-ci et la sienne fussent jugées suffisantes pour avoir entrée à la banque la plus voisine. Il voudrait enfin que l'escompte se fît toujours au plus bas prix, et que lès banques cherchassent leur bénéfice dans le nombre des effets escomptés plutôt que dans le prix élevé de l'escompte. Mais, comme l'a judicieusement observé l'un de nos plus grands penseurs :

« Les banques sont fondées par des capitalistes, *intéressés* à tirer le revenu le plus élevé possible des capitaux qu'ils consacrent à ces établissements. »

Voilà pourquoi elles se décident si difficilement à favoriser la baisse de l'intérêt. Quand elles le font, c'est pour ainsi dire malgré elles, et uniquement parce que le perfectionnement des relations de crédit a nécessairement cet effet. Elles se considèrent comme destinées à suivre le mouvement que les transactions opérées hors de leur sein leur impriment, et non à le donner elles-mêmes. En d'autres termes, les banques remplissent, près des travailleurs auxquels elles prêtent des capitaux, le rôle de capitalistes, au lieu d'être ce qu'elles devraient être : des intermédiaires entre les capitalistes et les producteurs, facilitant à ceux-ci la disposition des instruments de travail dont ils ont besoin, mais qui sont possédés par des hommes qui ne savent pas, ne veulent pas, ou ne peuvent pas les mettre en œuvre.

Nos banques d'escompte émettent en général deux fois plus de papier qu'elles n'ont de valeurs monétaires en caisse : ce papier porte le nom de billets de banque, et conséquemment n'est pas le même pour tou-

es les villes, ce qui en restreint considérablement l'emploi.

Comptoirs d'escompte.

On désigne sous ce nom des banques sociétaires départementales créées lors de la crise de 1830, pour servir d'intermédiaires entre nos industriels, nos commerçants de second ordre et les banques de Paris et des autres grandes villes de France, qui n'étaient pas alors réunies, puisqu'elles ne l'ont été qu'en 1848.

Les comptoirs d'escompte ont rendu de grands services; mais s'ils étaient très favorables au petit commerce et à la petite industrie, c'était en faisant une concurrence sérieuse aux banquiers, qui partout ont réussi à les faire dissoudre.

En 1848, il eût été sage, de la part du gouvernement provisoire, de consacrer 20 millions de bons du Trésor à ces établissements. Ce secours eût été bien autrement efficace que les ateliers nationaux, qui ont failli perdre la République. Nous étions alors commissaire à Nantes, où nous avions trouvé, en entrant en fonctions, la caisse de la banque vide d'écus. Après avoir paré pendant les quinze premiers jours à toutes les difficultés du moment, nous nous assurâmes de la possibilité de créer un comptoir d'escompte de la manière suivante : Nous pouvions compter sur 3 millions de bonnes valeurs, 500,000 fr. de bons du Trésor, et 500,000 fr. garantis par divers. Sur ces 4 millions, nous eussions émis 2 millions de billets. 1,500,000 fr. de ces billets, auxquels nous eussions donné cours forcé, comme nous l'avions fait pour les billets de banque, eussent été remis tout de suite aux dépositaires des 3 millions de bonnes valeurs. Les 500,000 fr. restant eussent suffi pour alimenter immédiatement le comptoir. Nous avions pour intention d'être très facile dans nos

escomptes et de risquer une perte de 400,000 fr. (Les 500,000 fr. de bons du Trésor n'en valaient réellement que 400,000.) Mais le jour où nous écrivions à Paris que nous pouvions compter sur 3 millions de bonnes valeurs pour notre comptoir, ce même jour, le 15 mars, nous étions révoqué. Les socialistes étaient alors très suspects aux républicains formalistes, et malheureusement ces derniers se laissaient trop souvent influencer par des agents de la Monarchie. La ville de Nantes nous a dû cependant le comptoir qu'elle a possédé, mais il a été installé sur d'autres bases.

C'eût été pour la France entière un merveilleux enseignement, qu'un grand établissement de crédit escomptant largement, à cette époque difficile, au taux alors très réduit de 4 1/2 pour 100! On pourrait mieux faire encore aujourd'hui.

Commandite.

Tout ce qui favorise la baisse de l'intérêt est utile aux producteurs. Diminuer le loyer des capitaux, ou, ce qui revient au même, le loyer des instruments de travail, tel doit être, par conséquent, l'objet de l'institution des banques. A ce point de vue, ces établissements devraient recevoir une grande extension, et, de plus, on devrait les spécialiser pour chaque industrie. La spécialité des banques, pour chaque ordre d'ateliers, leur permettrait de faire la commandite; elles exerceraient alors une surveillance active sur chaque genre d'industrie, et donneraient aux engagements individuels des chefs d'ateliers une garantie qu'ils sont loin d'offrir aux banquiers qui les escomptent.

Ouvrir un crédit à quelqu'un qui exerce une industrie, c'est le *commanditer*, c'est lui fournir le moyen

d'étendre ses opérations. Les banques qui font à la fois l'escompte et la commandite l'emportent donc en utilité sur celles qui font simplement l'escompte, puisqu'elles ont l'avantage d'être destinées à favoriser l'industrie par des prêts directs ; c'est à elles surtout que l'Écosse est redevable du développement de ses richesses. Depuis leur premier établissement à Glascow, dit quelque part Smith dans son excellent livre, le commerce de cette ville a doublé en quinze années, et celui de l'Écosse a quadruplé depuis l'institution des banques d'Édimbourg.

Nous voudrions en voir établir en France ; nous voudrions surtout qu'elles fussent appliquées à l'agriculture, si délaissée jusqu'ici.

Organisation du crédit.

Sans doute, tel qu'il existe aujourd'hui, le crédit est bien supérieur à ce qu'il était autrefois. Le mouvement des capitaux est immense, ainsi que leur masse. La distribution s'en fait avec facilité, et l'intérêt est relativement minime.

Si nous cherchions cependant à nous rendre compte de cette organisation, nous trouverions partout le désordre et l'anarchie. En France, par exemple, rien ne lie un grand nombre de banques, et le gouvernement n'a qu'une action très indirecte sur le mouvement des fonds.

Notre division par départements existe de fait, et, de plus, elle est écrite dans la loi. Mais il en est une autre qui existe aussi, latente encore, il est vrai, quoiqu'elle soit nettement tracée. Ainsi, au nord : Rouen, Lille, Strasbourg, sont les centres d'autant d'arrondissements industriels ; au centre : Nantes, Bourges, Lyon ; au midi : Marseille, Toulouse et Bordeaux.

Par suite, il devrait exister une banque centrale à

Paris; elle ferait les recettes et les paiements du Trésor; elle prêterait sur hypothèques, sur nantissement; elle escompterait toutes les bonnes valeurs, ferait les assurances de toute espèce, et servirait de banque de dépôt, de caisse de consignations, etc. Cette banque aurait neuf succursales, placées comme nous l'avons indiqué. Celles-ci correspondraient avec les banques départementales, avec les arrondissements, les cantons et les plus importantes des communes : alors la circulation des capitaux serait complète, et parallèle à celle des produits.

Suppression du parasitisme.

On appelle parasites tous les intermédiaires inutiles placés entre le producteur et le consommateur. Ces intermédiaires qui ne servent à rien vivent aux dépens de l'un et de l'autre, et contribuent, par suite, à réduire la consommation et la production par le renchérissement des produits. La création d'associations agricoles, de fermes sociétaires et d'associations ouvrières solidarisées, l'établissement d'entrepôts consacrés à la vente, réduiront et supprimeront peu à peu cette plaie de notre époque, qui renchérit, en ce moment, d'un quart en moyenne les denrées les plus utiles à la vie.

Récapitulation.

Nous avons montré, par les divers paragraphes de ce long chapitre sur le commerce :

1° Que les moyens de communication tendent à se généraliser, et à resserrer, par leur action, tous les peuples en un seul peuple, tous les hommes en une seule famille, à faire jouir toutes les contrées, au plus bas prix possible, de toutes les productions qui naissent

à la surface du globe, et de toutes celles encore que l'industrie peut créer ;

2° Que la distribution des produits, qui se fait en France d'une manière individuelle et désordonnée, est déjà devenue, en Angleterre, beaucoup plus perfectionnée par le moyen de ses docks et de la maison commerciale de Londres ;

3° Que la monnaie, après avoir été variable suivant les lieux et les caprices des grands, est devenue plus unitaire et a revêtu un caractère social ;

4° Que le papier, que nous avons appelé la monnaie du crédit, tend à subir les mêmes phases, à passer de la multiplicité à l'unité, de la forme individuelle qu'il a aujourd'hui à une forme plus sociale, et que les banques peuvent recevoir des gouvernants, dans leur intérêt et dans celui des gouvernés, une organisation nouvelle.

Nous pouvons donc affirmer que l'avenir des transactions est renfermée dans cette formule :

Il faut socialiser de plus en plus les moyens de communication, les moyens de distribution des produits, les titres de crédit et les banques.

Finances. Crédit public.

Nous ne pouvons quitter le sujet qui nous occupe sans traiter quelques unes des questions que présente l'administration du crédit public. Trop longtemps on a cru que la science des finances était hérissée de difficultés insurmontables : c'était un arcane auquel les adeptes seuls avaient le droit de toucher. De là peut-être cette longue indifférence de nos compatriotes pour leur budget, qui résume cependant, par ses divers chiffres, notre situation tout entière.

Nous serions heureux si les paragraphes qui vont

suivre pouvaient servir à rendre vulgaire l'intelligence de tous les budgets, depuis ceux de la plus mince commune jusqu'à celui de l'État, et si nous pouvions faire partager à tous notre conviction sur la vérité de ces principes :

Il vaut mieux, en général, demander de l'argent à l'emprunt qu'à l'impôt.

L'impôt pèse, le plus souvent, sur ceux qui n'ont pas; l'emprunt s'adresse directement aux détenteurs de capitaux.

Un État agit plus sagement en ajoutant à ses ressources qu'en payant ses dettes.

Nos neveux seront trop heureux de ne payer qu'un faible intérêt pour des machines industrielles, telles que des ports, des docks, des canaux, qui auront grandement augmenté la richesse sociale.

L'amortissement n'a pas la propriété merveilleuse qu'on lui attribue, et l'argent qu'il absorbe serait beaucoup mieux employé à encourager des entreprises utiles ou à supprimer des impôts onéreux.

La réduction de la rente est toute dans l'intérêt des producteurs.

Budget.

Et d'abord examinons ce que c'est que le *budget.*

Nous ne mettons pas en doute la science du lecteur; il n'est pas sans savoir que l'on appelle budget un aperçu sur des dépenses que l'on doit faire, et sur les moyens que l'on possède pour y faire face. On sait encore qu'il y a des budgets de communes, de départements et d'États. Mais il importe d'entrer plus avant dans la matière.

Au premier abord, on est effrayé de l'énormité des

budgets actuels. Ainsi, le revenu des principaux États européens offrait les chiffres suivants en 1830 :

Angleterre, plus de		1 milliard 500 millions.	
France,	—	1 milliard.	
Russie,	—		273,000,000 francs.
Portugal,	—		41,000,000
Espagne,	—		132,000,000
Autriche,	—		260,000,000
Deux-Siciles.	—		53,000,000

On ne saurait tirer de ce tableau des conséquences absolues ; mais il est évident que les États constitutionnels sont ceux qui peuvent supporter la plus grande masse d'impôts proportionnellement à leur population.

Les économistes ne se font pas faute de crier contre l'immensité des dépenses des gouvernements. L'important est moins de dépenser peu, que de dépenser à propos et d'une manière utile. Il y a cependant, comme nous le dirons plus tard, des impôts qu'il est urgent de réformer. Comment se fait-il que le plus dur de tous, l'impôt du sang, celui qui enlève au travail un homme sur quatre-vingts habitants, soit celui contre lequel s'élèvent le moins de réclamations. Nous avons entendu souvent nos députés se plaindre du budget de la guerre : presque aucun ne s'occupait de la situation morale et matérielle de nos jeunes soldats ; ils ne voulaient qu'une diminution dans le chiffre de la dépense, et croyaient avoir assez fait pour eux et pour le pays, quand ils étaient parvenus à faire rogner quelques milliers de francs sur plusieurs centaines de millions. Ah ! qu'il eût mieux valu, laissant de côté ces misérables économies, étudier la question sous un autre point de vue, et demander la conservation du budget de la guerre, mais en fixant aux soldats d'autres attributions

que celles de manier un fusil. Pourquoi, par exemple, l'armée ne serait-elle pas employée aux travaux publics? pourquoi ne se transformerait-elle pas en une immense école secondaire? Ecole de travail et d'ordre, école d'économie et d'activité, école de science et de morale; d'où le soldat sortirait plus robuste, plus laborieux, plus instruit, et possédant quelques épargnes.

Nous devons encore faire observer, au sujet de l'accroissement des budgets dans ces dernières années, et notamment du budget de la France, qui s'élève actuellement à 1500 millions, que les forces productives des peuples civilisés se sont accrues énormément pendant la paix, et que nous payons aujourd'hui l'intérêt de l'argent dépensé pendant les guerres de l'empire et dans nos révolutions. La continuation de la paix aura l'avantage d'ajouter à nos forces productives, et de diminuer ainsi la proportion de nos charges : car, encore une fois, le rapport de la richesse à l'impôt rend *seul* le budget onéreux ou léger. Le budget serait double que l'on s'en plaindrait moins si la France était trois fois plus riche qu'aujourd'hui.

Qu'appelez-vous dépenser d'une manière utile? Voilà une grande question sur laquelle nous aurons occasion de revenir, mais dont nous devons cependant dire quelques mots. Comparez le château de Versailles et quelques monuments créés par Louis XIV au canal du Languedoc : l'un a beaucoup contribué à créer notre crise financière, tandis que le second représente, pour la France, une augmentation de capital de *cinq cents millions* (*vingt millions* de revenus et *cinq* d'économies annuelles sur les frais de transport).

Dette publique.

Il en est des dettes publiques comme des budgets, elles ne sont considérables que proportionnellement aux

ressources des Etats qui doivent. On a d'ailleurs à leur sujet des idées très fausses, que nous devons combattre de toutes nos forces.

Ainsi, l'on dit communément qu'un Etat ne doit point s'endetter, ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'un Etat ne doit point emprunter, ou bien encore qu'il doit augmenter les impôts s'il est gêné.

Si l'impôt était progressif, si chaque citoyen devait contribuer par ses capitaux disponibles, et non, comme cela se voit si souvent, en faisant le sacrifice d'une partie de son nécessaire, cette règle serait plus raisonnable sans être juste. Mais il est loin d'en être ainsi; car l'impôt, étant en général réglé par des propriétaires, s'attaque surtout à ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire aux hommes qui vivent de leur travail. Il n'en est pas de la sorte pour l'emprunt qui va chercher les capitaux où ils se trouvent. L'impôt prive le producteur d'une somme dont il eût tiré grand parti; l'emprunt, au contraire, est la ressource des fonds qui n'avaient point trouvé de placement dans l'industrie.

Nous n'ignorons pas que, dans ces dernières années, l'on a fort abusé des emprunts; mais n'a-t-on pas aussi, à la même époque, abusé de la facilité avec laquelle l'impôt était payé pour l'augmenter en même temps. Nous serons vrais en disant que les gouvernements qui font de folles dépenses peuvent abuser de l'un et de l'autre, mais qu'il y a toujours avantage à recourir de préférence aux emprunts, qui sont moins propres à tarir les sources de la richesse publique.

Autre question : Les gouvernements doivent-ils rembourser leurs dettes ?

Avant d'y répondre, nous poserons ces questions préparatoires :

1° Est-il bon que les gouvernements empruntent pour créer des entreprises destinées à satisfaire aux besoins publics ?

2° Lequel vaut le mieux, ou qu'ils remboursent leurs emprunts, ou qu'ils emploient l'argent destiné à les rembourser à créer de nouveaux travaux publics?

3° N'est-ce pas un moyen de durée pour un gouvernement, que d'intéresser à sa conservation un grand nombre d'individus en se faisant leur banquier?

Nous pouvons ajouter que, pour payer ses dettes, un Etat est obligé le plus souvent ou d'en contracter de nouvelles, ce qui n'avance à rien, ou de pressurer le peuple d'impôts, ce qui nuit considérablement aux progrès de la richesse générale. Sans doute, il doit être d'une scrupuleuse exactitude à solder l'intérêt de ses emprunts, mais à quoi bon en rembourser le capital? Qu'il s'attache à ne jamais faire de folles dépenses, c'est de toute justice; mais si nous léguons à nos neveux des richesses plus grandes que celles qui nous sont venues de nos pères, ils ne seront pas à plaindre d'en payer un intérêt proportionnellement moindre, et même minime, si on le rapproche des capitaux qu'ils auront reçus. On peut d'ailleurs comparer les gouvernements à des associations en commandite, dont les gérants émettent de nouvelles actions chaque fois qu'ils ajoutent à leur industrie, sans songer jamais à rembourser les commanditaires, parce qu'ils ne doivent liquider qu'en cas de faillite.

Contrats de rente.

Si les gouvernements ne doivent pas rembourser leurs dettes, il devient utile que les titres de crédit qu'ils émettent portent cette condition. Aussi voudrions-nous que les contrats ne spécifiassent jamais que la quantité de rente à laquelle ils donnent droit. Par suite, on ne dirait plus :

Le gouvernement vient d'émettre un emprunt de

50, de 100 millions, tandis que l'on devrait dire : le gouvernement vient de vendre 1 million et demi ou 3 millions de rentes.

Cette manière d'agir suppose, d'ailleurs, que les emprunts ne seraient jamais contractés que pour cause d'utilité générale.

Réduction de la rente.

Lorsqu'une rente n'est pas perpétuelle, le gouvernement est toujours en droit de dire aux rentiers :

Reprenez vos capitaux, ou bien je vais diminuer l'intérêt que je vous solde.

La réduction de la rente proposée sous la Restauration par M. de Villèle, était très favorable à l'industrie et à la masse du peuple, mais nuisible aux rentiers. L'esprit de parti souleva cette question, et l'esprit de parti opposé la discuta et la fit rejeter.

Cependant il est bien clair, que diminuer le taux des rentes de l'Etat, c'est accorder une véritable prime aux prêts faits à des particuliers, et solliciter, par conséquent, les capitaux à refluer vers le commerce et l'industrie.

Amortissement.

Que n'a-t-on pas dit, dans le temps, au sujet de l'amortissement? A en croire ses partisans les plus zélés, l'amortissement avait une vertu reproductive. Il est bien étrange, en vérité, que cette erreur n'ait pas été aperçue de prime-abord. Quoi qu'il en soit, examinons la question comme elle le mérite.

L'amortissement consiste dans une somme fixe ou variable, consacrée annuellement à racheter des rentes. Or, s'il y a ordre, paix, stabilité, la rente s'élève d'elle-même ; elle s'abaisse si le crédit public diminue. Sous

ce rapport, l'amortissement ne saurait tromper les spéculateurs; il ne saurait non plus avoir de valeur reproductive, mais il a réellement une valeur destructive. Quand, par exemple, le gouvernement français rachète au pair, c'est-à-dire 100 fr. les 5 fr. de rente qu'il n'a vendus que 84, évidemment il perd doublement : d'abord par la mauvaise spéculation qu'il a faite dans des temps difficiles, en vendant 5 millions de rentes pour 84 millions, puis en rachetant 100 fr. ce qu'il a donné pour 84 fr.

Il y a une autre manière d'étudier l'amortissement. On peut rechercher avec quoi la caisse d'amortissement est entretenue. Or, il est évident que c'est avec l'impôt. Par suite, l'amortissement le plus simple consisterait à racheter directement la dette avec l'excédant des impôts.

A l'époque où le gouvernement français vendait 5 millions de rentes pour 84 millions, et perdait ainsi au moins 16 p. cent, la suppression de l'amortissement pendant une année eût produit la même somme. Il est vrai que les prêteurs du gouvernement n'eussent pas réalisé 16 millions de bénéfice; mais, emprunter pour payer une dette, c'est substituer un prêteur à un autre : ce n'est pas ajouter à son crédit, c'est, au contraire, semer la défiance en divulguant sa mauvaise position financière.

Rappelons-nous, enfin, que nous avons prouvé qu'un gouvernement ne doit pas rembourser ses emprunts; n'oublions pas que des fonds sont bien mieux placés dans la bourse des producteurs que partout ailleurs, que, par suite, il vaut mieux les laisser là où ils produisent au moins 10 pour 100 que de les employer à racheter la dette, c'est-à-dire à produire au plus 5. Les Anglais, au moment de la découverte de l'amortissement, crurent naïvement à sa puissance : mais ils l'ont supprimé, après avoir reconnu qu'il était

plus onéreux qu'utile. Il est cependant vrai de dire, qu'à une époque désastreuse, l'erreur publique sur la nature de l'amortissement a été, en France, avantageuse au crédit.

Dettes des divers États.

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre que par le tableau de la dette publique de plusieurs États en 1830.

Angleterre, les intérêts seuls de sa dette, compris les pensions, s'élevaient à	. . . .	995,025,000 fr.
France, la dette s'élevait à	. . . .	4,496,250,108
Autriche, —	. . . .	1,360,000,000
Prusse, —	. . . .	580,000,000
Espagne, —	. . . .	1,160,000,000
Les Deux-Siciles, —	. . . .	160,000,000
Russie, —	. . . .	1,100,008,000

Crédit universel.

Le jour où les banques des principales villes du monde seront solidarisées, le jour où liées par l'association elles feront les recettes et les paiements de l'humanité, l'escompte, la commandite, les assurances, le crédit hypothécaire, ce jour-là il n'y aura plus qu'un peuple, qu'une nation; et, pour nous servir de l'expression de saint Jean, nous serons consommés dans l'unité.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE.

Des forces motrices.

L'industrie agricole et l'industrie minière fournissent des produits bruts ; les industries ouvrière et manufacturière les perfectionnent et les adaptent à nos besoins. Le travail qui en est la conséquence réclame des efforts intellectuels et des efforts physiques. Le plus souvent ces derniers peuvent être remplacés par la puissance d'agents mécaniques. Ceux-ci sont ou des animaux domptés par la main de l'homme, ou des machines mises en mouvement par l'air, l'eau ou la vapeur. La pesanteur, les réactions chimiques, la chaleur et l'électricité, voilà dans la nature les principales sources de mouvement : mais il s'en faut qu'elles soient également utilisées ; l'on peut même dire que les forces mécaniques les plus simples et les mieux placées pour que nous en fassions usage, ne le sont pas. Médiocres pour la mouture des blés, qu'ils échauffent, les moulins à vent sont, au contraire, d'un excellent emploi pour les irrigations et les desséchements. Le morcellement des terres et l'organisation actuelle de la propriété s'opposent, sous ce rapport, à un usage qui pourrait produire d'excellents résultats. Notre incapacité industrielle ne sait pas tirer meilleur parti des chutes d'eau et du courant de nos rivières. Lorsque

l'on s'occupa de fortifier Paris, nous proposâmes de l'entourer d'un canal éclusé de 4 à 5 mètres de profondeur, et de 100 mètres de large. Ce canal eût été à la fois un moyen puissant de circumnavigation parisienne, et de plus il eût permis à des chaloupes canonnières, faites exprès et armées de canons de très gros calibre, de défendre avec une grande supériorité les abords de Paris. Notre proposition avait sa valeur; mais, pour nous servir du langage reçu, nous n'étions pas autorisé. La France est un pays où les journaux font beaucoup de démocratie en paroles et quelquefois très peu dans la pratique. Nul ne daigna nous écouter.

Toutes nos rivières devraient avoir, dans les montagnes où elles prennent leur source, de grands réservoirs pour l'époque de leurs basses eaux. Les chutes de ces réservoirs seraient autant de forces motrices applicables à une foule d'usages industriels. Cent chevaux qui ne mangent ni foin, ni charbon, qui n'exigent aucun achat, aucune réparation du mécanicien, sont d'un prix inestimable. Les pentes rapides de ces chutes d'eau pourraient mettre en mouvement des béliers et des turbines hydrauliques, et, par là, servir essentiellement à l'agriculture et à l'hygiène publique en augmentant la quantité des terres arrosées. Nous avons évalué à 6 ou 8 millions d'hectares ce que l'on pourrait ainsi transformer, soit en prairies, soit en jardins, pour la France seulement, et nous sommes resté au-dessous de la vérité. Et puis n'est-ce rien que de pouvoir créer partout des viviers, des fontaines, des étangs poissonneux, des canaux à petites sections servant à l'exploitation d'une ou de plusieurs grandes propriétés agricoles?

Sur les bords de la mer l'on ne sait tirer aucun parti des marées.

Les machines à vapeur se multiplient journellement, et quoique leur dépense en combustible soit chaque jour amoindrie par les progrès de l'industrie, cepen-

dant il y a de nouvelles améliorations à faire dans cette direction. Les machines à air chaud sont encore dans l'enfance ; on peut en dire autant des machines galvaniques, qui sont probablement destinées à créer dans le monde des innovations aussi remarquables que celles dues à la vapeur au commencement du siècle.

Il est évident, pour tous les esprits sérieux, que les grands transports réguliers par terre et par eau, la plupart des fabrications importantes, et même les grandes opérations agricoles dans certaines localités, pourront être faites par l'intermédiaire de la puissance mécanique, de la vapeur d'eau, ou d'agents encore plus faciles à employer. Chaque homme, à l'aide des animaux et des machines convenablement exploités, devra pouvoir un jour produire cinq fois plus qu'aujourd'hui, tout en se donnant moins de peine. Alors, pour peu que la distribution des produits soit équitable, il est évident que le bien-être sera beaucoup accru : ainsi s'efface encore cette fatale croyance de Malthus qui considère la peste, la guerre et la famine comme des malheurs nécessaires.

Devons-nous répondre à cette objection : Comment marcheront les machines quand les houillères et les forêts seront épuisées ?

N'est-il pas évident que de nombreuses montagnes, sous toutes les latitudes du globe, appellent et réclament de grandes plantations? La combustion de la houille, en versant dans l'air des masses d'acide carbonique, n'ajoutera-t-elle pas aux facilités de la végétation ? Et puis combien de houillères placées sous nos mers que notre industrie dans l'enfance ne sait pas exploiter ! Faut-il d'ailleurs considérer notre chimie moderne comme ayant accompli tous ses progrès? Quoi, cette science qui en cinquante années nous a donné tant de corps nouveaux, tant de fabrications nouvelles, qui chaque jour imite la nature dans ses opérations, cette science ne pourrait arriver à exploiter

l'eau, le plus abondant de tous les combustibles, pour le chauffage, la puissance mécanique et l'éclairage; l'eau, ce corps qui renferme les deux plus puissants éléments connus de toute production de chaleur ! Si la philosophie nous enseigne que le corps social, dans ses analogies avec le corps humain, doit posséder sa calorification, c'est qu'évidemment la science doit arriver, pour la production de la chaleur, aux résultats obtenus déjà par le télégraphe électrique pour la transmission de la pensée. — Que de choses à dire sur le gaspillage actuel de la chaleur et sur son mauvais emploi! Nos cheminées ne sont que des instruments de ventilation; la cuisine de plus d'un ménage absorbe le feu nécessaire pour celle de vingt; la plupart de nos chaudières à vapeur semblent disposées tout exprès pour dépenser moitié plus qu'il ne faut de combustible. Ainsi donc, des réformes dans notre économie domestique, dans notre économie industrielle, dans notre économie sociale par suite de la vie sociétaire; l'exploitation de nouveaux combustibles fossiles, la plantation de forêts, la découverte de combustibles inconnus, et surtout l'économique décomposition de l'eau, telles sont les ressources que nos neveux devront savoir utiliser. A quoi bon le magnétisme du globe s'il ne devait servir qu'à donner sa direction à l'aiguille aimantée! Est-ce que sa chaleur intérieure ne devrait pas être, pour une industrie perfectionnée, une source féconde à déverser à la surface du globe? Ah! sachons mettre de la science dans la foi, de la philosophie dans les croyances religieuses, de la poésie dans nos passions; élevons notre idéal par l'étude et par notre perfectionnement moral individuel; c'est ainsi que nous arriverons à comprendre LA RELIGION des phénomènes de la nature et de ses lois, la grandeur de notre mission, l'avenir de notre destinée.

Division du travail.

Parmi les savants, il en est qui étudient spécialement la chimie, d'autres la physique, d'autres l'astronomie, d'autres la géographie ; aussi ces sciences font-elles des progrès qui n'auraient pas lieu si chacun voulait exceller à la fois dans toutes les parties.

Les habits coûteraient beaucoup plus cher si chaque ouvrier devait être en même temps dégraisseur, fileur de laine, tisseur, teinturier et tailleur. Smith fait observer qu'au moyen de la division du travail, douze ouvriers peuvent fabriquer journellement 48,000 épingles, tandis qu'ils n'en feraient pas 1,000 s'il fallait que chacun les fît entièrement. C'est encore à la division du travail que nous devons le bas prix des montres de Genève et de beaucoup d'autres produits.

Toutefois il ne faut pas que cette division puisse avoir pour résultat d'abrutir et d'abêtir notre espèce dans quelques uns de ses membres, de les transformer en machines, comme aujourd'hui cela se voit si souvent.

Solidarité et circulation dans les ateliers ; économie qui peut résulter de la connaissance de ces deux lois.

Nous avons entendu citer au professeur de chimie industrielle du Conservatoire, M. Clément Desormes, comme modèle en ce genre, une manufacture de produits chimiques d'Angleterre. Il n'y a dans cet établissement qu'une cheminée, mais elle est gigantesque, et sert à la fois à enlever la fumée, à entretenir la combustion des fourneaux, à soutirer les vapeurs qui se forment sous les hottes et à renouveler l'air des laboratoires ; elle a une grande cave à sa partie inférieure, et cette cave communique, par des conduits souterrains,

avec tous les fourneaux et toutes les hottes. Une seule chaudière distribue la vapeur par des conduits souterrains à des machines et dans les lieux où elle est utile. Un seul réservoir d'eau communique de la même manière avec tous les laboratoires ; il en est ainsi du gaz qui sert à les éclairer. Enfin, le chef a dans son cabinet des tuyaux acoustiques portant les numéros de chaque laboratoire, et qui partent de là pour se distribuer dans tout l'établissement. Par leur intermédiaire, il peut donner ses ordres partout, sans sortir de chez lui, et se faire rendre compte de ce qui se passe. Ainsi se croisent sous le sol, la voix humaine, la lumière sous forme de gaz, la force motrice sous celle de vapeur, l'eau, les vapeurs méphitiques et l'air brûlé.

Cet exemple vaut mieux, ce nous semble, que toutes les dissertations.

Du travail continu.

Les travaux des hauts fourneaux, dans les grandes forges et dans quelques autres établissements, ne peuvent subir d'interruption. Dans ce cas, le travail continu est d'obligation. Il est facultatif pour les grandes filatures et pour d'autres usines de ce genre ; mais, en général, il y a économie à y recourir. Si, par exemple, le moteur est un cours d'eau, le travail continu en double la valeur en même temps qu'il diminue presque de moitié la location des capitaux engagés sous forme d'édifices et d'instruments de travail.

Tel qu'on l'emploie aujourd'hui, le travail continu est abrutissant et trop pénible pour la jeunesse ; aussi la loi est-elle intervenue, en Angleterre, entre les chefs d'usine et leurs employés, pour fixer dans quelques cas un maximum de temps de travail.

Les disciples de Fourrier ont beaucoup parlé de ren-

dre le travail *attrayant*; nous pensons qu'il sera plus facile de le rendre *glorieux*. On a pu passionner les hommes pour la guerre, c'est-à-dire pour la lutte, la destruction, les fatigues et les souffrances de toute espèce; or, avec les mêmes moyens, avec une hiérarchie, des honneurs, des rémunérations morales, de la poésie, il ne sera pas plus difficile de les passionner pour les conquêtes pacifiques du travail.

De l'atelier.

La question sociale de l'atelier est immense, et nous n'en ferons point un article à part. Elle se trouve déjà dans ce que nous avons écrit sur l'agriculture, sur le commerce, sur le crédit; il en sera parlé de nouveau dans nos articles sur les corporations, les ateliers de l'État, les cités ouvrières, les associations et les communes.

Du ménage.

Le ménage est aujourd'hui le principal atelier des femmes. Les soins domestiques qu'il exige absorbent l'activité de la majeure partie d'entre elles. La quantité de forces intelligentes qu'il emploie d'une manière très peu productive est immense. En Europe, il y a encore quelque chose de féodal dans sa constitution. En Asie, il n'a subi aucun progrès depuis des siècles.

Il ne sera cependant bien organisé que le jour où il pourra, comme toutes les associations, produire de grands résultats en dépensant le moins possible. La réunion de plusieurs ménages en un seul permet de grandes économies. Sous ce rapport, il y a possibilité d'obtenir des améliorations : des ménages peuvent être réunis, associés même, sans être confondus. Supposez cent familles bourgeoises logées dans le même hôtel :

chacune est servie chez elle ou à la table commune. Les appartements sont frottés, cirés, mis en ordre par les associés de la maison. L'éducation de la première enfance est faite en commun, sous la direction de quelques unes des mères. Il y a économie de loyer, économie de nourriture, économie de combustible, économie de frais d'enseignement. Dans la classe pauvre, l'association de plusieurs ménages peut produire de bien autres résultats ; mais, dans les deux cas, nos préjugés actuels s'opposent vivement à son introduction. Nos efforts doivent donc avoir pour but d'en triompher. Ne l'oublions jamais, le plus cruel de tous les tyrans, c'est l'ignorance.

Des corporations.

Dieu nous garde de vouloir, ni de demander jamais le rétablissement des corporations avec leurs jurandes et leurs maîtrises, telles qu'elles existaient autrefois. Mais nous croyons difficile d'arriver à une parfaite connaissance des faits sociaux, si préalablement tous les citoyens d'un pays quelconque ne sont pas classés par catégories de professions. Avec ce classement, au contraire, chaque corporation peut chaque année présenter à la nation la situation exacte de bien-être et de misère, de savoir et d'ignorance de ses membres, le chiffre de ses besoins comme apprentissage, l'augmentation ou la réduction de ses travaux, le chiffre de ses familles invalides, et généralement tous les détails qui importent à une administration centrale désireuse de remplir son devoir, c'est-à-dire d'être comme une providence sociale au milieu de ses administrés. Les corporations nouvelles auraient encore pour mission d'étudier, par les plus instruits de leurs membres, les améliorations dont leur art est susceptible, et de fournir des renseignements sur la valeur morale de leurs ap-

prentis. Par leur intermédiaire s'exercerait sans frais une police toujours paternelle et bienveillante.

Les corporations étaient au moyen âge la pratique égoïste de la solidarité au sein de chaque corps d'état. Elles doivent devenir, à notre époque, la pratique commune et intelligente de la solidarité, d'abord au profit de la société en général, et secondairement au profit de chaque corps d'état en particulier. Mais en aucun cas leur esprit de corps et leur puissance ne doivent être assez prédominants pour porter atteinte à la souveraineté communale, départementale ou nationale.

Des cités ouvrières.

Ces institutions, encore dans l'enfance, sont appelées à rendre d'immenses services par l'élévation des classes les plus pauvres de la société à un bien-être dont elles n'ont pas l'idée. Elles présentent le grand avantage d'être beaucoup plus faciles à établir près des ateliers importants ou dans les villes, que les cités agricoles dans nos campagnes.

Supposez cent, deux cents, trois cents familles réunies dans une même habitation; supposez un magnifique bâtiment à deux étages seulement, situé en un lieu salubre et très bien exposé; ajoutez-y de vastes cours, un beau jardin, un lavoir à eau chaude pour les mauvais jours, un lavoir à eau froide, une bibliothèque, une magnifique salle pour les réunions et les plaisirs, un ou plusieurs ateliers de travail pour les femmes, d'autres pour les hommes, et vous augmenterez le bien-être de tous par ces communautés principales mises à la disposition de chacun. Chaque famille possède, en général, trois pièces, une grande et deux petites, parfaitement propres et donnant sur un large corridor très aéré et bien éclairé.

Dans la cité, loge un médecin qui coûte, selon le nombre des familles, de 6 à 10 francs par an pour chacune. Le pharmacien est entièrement au compte de l'établissement; il en est en même temps le droguiste, l'herboriste et l'épicier. La cité possède encore sa boulangerie, sa boucherie, sa cave sociétaire et son restaurant ouverts aux gens du dehors qu'elle fait profiter de plusieurs des avantages de l'association; ses bains à bas prix, son entrepôt de marchandises et de produits manufacturés de toute espèce. Ainsi organisée, la cité a pour but et pour résultat d'abaisser singulièrement le prix du bien-être et de la salubrité, et de mettre à la portée de tous les fêtes et les plaisirs, qui, dans notre organisation actuelle, sont l'exclusif privilége de la richesse. Les enfants les plus jeunes y trouvent une grande serre ou jardin couvert où les mères les promènent à l'abri des chaleurs, du froid, du vent et de la pluie. De 2 à 7 ans, ils passent en grande partie leurs journées dans la salle d'enfance de la maison; de 7 à 12, ils appartiennent à des écoles distinctes et séparées selon les sexes. Plus tard, ils reçoivent, soit au dedans, soit au dehors, par échange, l'éducation professionnelle; plus tard, ils voyagent pour s'instruire. Garçons et filles ont été élevés dans cette pensée qu'ils doivent partout témoigner par leur conduite de l'éducation qu'ils ont reçue. Les mariages de la cité ouvrière se font autant que possible tous ensemble, et seulement à deux ou quatre époques fixes dans l'année. Rien de ce qui tend à développer les plus nobles sentiments de la famille n'y est négligé; et c'est toujours par d'imposantes cérémonies que l'on y célèbre ces trois grandes phases de la vie de l'homme: la naissance, le mariage, la mort.

Voilà pour nous la cité ouvrière encore incomplète, encore éloignée, sans doute, de l'idéal de nos rêves. Pourquoi donc, ô mon Dieu! y a-t-il des hommes

assez peu éclairés, parmi ceux qui ont reçu le privilége de l'éducation, pour refuser à leurs frères, les deshérités du sort, une pareille amélioration ? Attachés à la lettre d'une phrase de l'évangile, l'on dirait qu'ils veulent des pauvres et des malheureux pour que les riches puissent faire leur salut ! Quand donc cessera-t-on d'injurier le Christ en interprétant aussi mal ses sublimes enseignements de dévouement et de charité !

Ateliers de l'État.

Avec un peu de bon vouloir, tous les grands *ateliers* de nos ports et tous nos arsenaux seraient transformés en cités ouvrières. Le régime semi-militaire de ces établissements y faciliterait singulièrement cette excellente organisation si difficile à établir au sein de nombreuses familles qui peuvent en avoir le vif désir, mais qui n'en ont nullement l'habitude. Pour obtenir de rapides résultats, l'administration centrale, aidée par une foule d'employés pleins de savoir, n'aurait pas besoin de commander, il suffirait qu'elle laissât faire.

Cette nouvelle organisation des ateliers nationaux conduirait à une réforme facile à comprendre. Les ouvriers nommeraient dans leur sein une commission syndicale. Cette commission, devenue en leur nom locataire des édifices et des outils fournis par l'Etat, entretiendrait le tout avec grand soin et prendrait à l'entreprise tous les travaux. Les ingénieurs de la nation n'auraient plus, dès lors, pour mission, que d'exercer leur surveillance, et pour la nature des matériaux employés et pour l'exécution des travaux effectués. Nous voulions, en 1848, établir sur ce pied l'atelier d'Indret d'abord, puis plus tard celui de Lorient. Le mauvais vouloir des employés supérieurs, l'opposition des députés légitimistes du Morbihan, puis en dernier lieu notre prompte révocation, nous en ont

empêché, au grand regret de tous les ouvriers qui eussent profité de cette réforme. Plusieurs de nos amis eussent désiré quelque chose de plus complet, mais pour nous, quel que soit notre radicalisme de pensée, nous voulons que l'on soit toujours pratique dans le grand atelier social. N'oublions pas que la loi des transformations successives et progressives s'applique aussi bien aux créations de l'homme qu'à celles de la nature. Le pommier qui sort de terre, qui vient de pousser ses premières feuilles, ne donnera pas demain des fleurs et des fruits.

Du compagnonnage.

Le compagnonnage est une association, et l'association est l'un des produits de l'intelligence humaine. Le compagnonnage se perd par son origine dans la nuit des temps. Chez les Gaulois, nos ancêtres, il existait un compagnonnage militaire, appelé par les Romains *trimarchesia.* Tacite en signale un autre assez différent chez les Germains. Les grandes villes d'Egypte et d'Orient ont été le berceau des premières corporations, ou associations des corps d'état, que l'on doit considérer comme une vaste assurance contre les risques et les dangers que leur liberté pouvait courir. Nos assurances maritimes actuelles ne sont elles-mêmes qu'une transformation du compagnonnage nautique. Elles remontent au delà du moyen âge, mais elles n'ont été consacrées authentiquement pour la première fois que par le *consulat des lois de la mer*, véritable code maritime promulgué à cette époque où Barcelone, Venise, Marseille, Gênes, Amalfi, étaient les grandes cités commerciales du monde. La France d'avant 89 possédait quatre villes où les travailleurs étaient protégés dans leurs personnes et dans leurs droits par des associations, tantôt secrètes, tantôt pu-

bliques, selon les temps et la politique des souverains. Ces villes, les quatre capitales du travail, étaient Marseille, Lyon, Nantes et Bordeaux.

Nantes était encore une ville bretonne comme capitale du *duché-royaume* de Bretagne, qu'elle appartenait au roi de France par ses travailleurs. Tous les hommes qui faisaient ou qui avaient fait partie du compagnonnage actif se reconnaissaient comme frères. Entre eux l'immortelle et divine formule Liberté, Égalité, Fraternité, n'était pas un vain mot. Sous ce rapport, le compagnonnage allait si loin, qu'il a été longtemps défendu de porter en chambre, dans les réunions, des vêtements de luxe et des bijoux. Quelle a été l'action du compagnonnage sur la formation de l'unité française ? Cette importante question n'a pas été suffisamment étudiée; toutefois plusieurs chroniques du XVe et du XVIe siècles signalent les compagnons « comme des gens dangereux, » ayant de mauvaises opinions religieuses, et voulant » pour leurs professions une indépendance que ne com» porte pas l'humble position d'ouvriers. »

Depuis les guerres religieuses du Languedoc, connues sous le nom de guerres des Albigeois, les compagnons se divisent en deux classes : les compagnons du devoir et ceux de la liberté. Les premiers comprennent les compagnons de maître Jacques et de Soubise; les seconds sont connus sous le nom de compagnons de Salomon. Les premiers, quoique généralement assez philosophes, n'acceptent dans leurs rangs que des catholiques; les seconds n'excluent aucune croyance religieuse. Les uns et les autres possédaient des pièces curieuses en hébreu et en grec, qui la plupart ont été perdues. Beaucoup de ces pièces avaient été enterrées, pendant la première révolution, dans un lieu que l'on croyait sûr, non loin de Montpellier; mais des fouilles, faites avec soin sous la restauration, n'ont rien pu faire retrouver. Les compagnons du devoir et

de la liberté, ou pour mieux dire des devoirs de maître Jacques, de Soubise et de la liberté font remonter leur authentique existence au temple de Jérusalem, dont maître Jacques aurait été l'architecte et Soubise le constructeur des charpentes. Un mythe rapporte que maître Jacques aurait été tué dans le temple par des compagnons de la liberté, qui l'auraient ensuite enterré sous un acacia, où des chiens, selon les uns, des chacals, selon les autres, auraient fait découvrir son cadavre. Alors aurait commencé entre les hommes du devoir et ceux de la liberté cette grande inimitié qui les a séparés jusqu'à nos jours. Les compagnons de la liberté seraient venus débarquer en France, fuyant la colère des compagnons du devoir, et ceux-ci les y auraient poursuivis. La vérité, sur ce récit des premiers jours du compagnonnage, c'est que rien ne prouve que les compagnons tailleurs de pierre, du devoir, de liberté, soient venus débarquer à Marseille vers l'époque où Magdeleine et Lazare vinrent, dit-on, y chercher un refuge. Ce récit, concernant maître Jacques, n'est qu'une parabole orientale. Il signifie que la règle du devoir ne doit jamais aller jusqu'à détruire la liberté; et que la liberté reprend constamment les droits qu'on cherche à lui ravir. Cette parabole est encore l'emblème de cette lutte aussi ancienne que les sociétés, lutte qui existe entre l'autorité gouvernementale et la spontanéité humaine, entre le communisme et l'individualisme, entre la loi écrite et le besoin de l'élargir, entre la règle et le droit naturel. Ce n'est nullement pour rappeler les cris du chacal, que les compagnons hurleurs crient pour se reconnaître, mais bien parce que tel était leur signe de ralliement en des temps où les rois et les seigneurs les persécutaient.

A diverses reprises, les compagnons les plus éclairés ont tenté de réconcilier les deux grands partis du compagnonnage, et les divers corps d'état qui, depuis une

époque récente, ont formé des associations de compagnons. D'anciens ouvriers, devenus maîtres, se sont réunis dans ce but à Nantes, en 1838, mais inutilement.

Dans notre opinion, le moyen âge a possédé un triple compagnonnage venu de l'Orient : celui de la noblesse ou des templiers, celui des bourgeois ou de la franche maçonnerie, celui du peuple ou des ouvriers qui concernait uniquement les corps d'état. Tous les trois avaient des règles différentes, mais leurs croyances étaient identiques. Ils procédaient des Joannites de Syrie, ou disciples de saint Jean, et le catholicisme de leurs réunions intimes, si nous nous en rapportons à un rituel des templiers que nous avons sous les yeux, différait essentiellement de celui de l'Eglise.

Dieu, disaient-ils, est le grand tout. Il est un et triple. Il est le père ou l'existence, le fils ou l'action, sans lequel l'existence serait comme si elle n'était pas. Le saint-esprit, l'amour, l'intelligence, sans lequel l'existence et l'action ne seraient ni senties, ni perçues. Tout en considérant le Christ comme le verbe, comme la parole de Dieu, ils ne voyaient en lui et en Moïse que de grands philosophes instruits aux temples d'Egypte et inspirés de l'esprit divin. Un évangile, selon saint Jean, qui diffère très peu de celui que nous connaissons, était le seul qu'ils considérassent comme authentique et transmis sans altération.

Nous pourrions entrer dans d'autres détails non moins curieux, si ce n'était nous écarter du sujet qui nous occupe, car c'est chez nous-même qu'a eu lieu la réunion de 1838.

Le compagnonnage de l'avenir sera, vis-à-vis celui du passé, ce que le christianisme a été au judaïsme. La loi de Moïse ne prescrivait l'égalité, la liberté, la fraternité, qu'entre Hébreux ; celle du Christ étendait à l'humanité la pensée du législateur d'Israël. Le compagnon-

nage du passé c'était l'assurance, le secours mutuel, l'éducation industrielle entre ouvriers français : celui de l'avenir s'étendra aux travailleurs de toutes les contrées; celui du passé prescrivait le tour de France : celui de l'avenir prescrira d'abord le tour d'Europe, puis un jour le tour du monde; celui du passé prenait ses couleurs à la sainte Baume : celui de l'avenir fera de Paris la grande cité de réception des chevaliers du travail. Au moyen âge, le compagnon mettait cinq à six ans à faire le tour de France : il n'en faudra pas plus dans quelques années au travailleur, artiste, savant ou industriel, pour visiter les principales contrées et les principales villes du globe, en s'arrêtant sur la route, pour gagner sa vie par l'exercice de sa profession. Les anciens compagnons devaient tous savoir la même langue, le français. Que le compagnonnage nouveau se fasse donc au nom du peuple initiateur, au nom de la France!

Ouvriers des associations de Paris, c'est à vous de créer le compagnonnage du globe, le *devoir* général et universel de la jeunesse, comme un moyen d'organisation, de propagande et de solidarité. Un avenir immense de grandeur et de gloire s'ouvre devant vous. Mais que Paris devienne, pour les travailleurs, une ville aussi sainte que Rome et que Jérusalem l'étaient pour nos pères. C'est là, qu'au milieu des associations réunies dans des fêtes grandioses, les jeunes gens devront recevoir de la main des femmes les plus belles et les plus distinguées, les insignes réservés à leur capacité. En avant, compagnons nouveaux! Londres, Moscou, Berlin, Varsovie, Rome et Madrid vous attendent! Que la gloire stimule votre ambition, que le danger fasse appel à votre courage! C'est à vous, si vous en avez le ferme vouloir, que sera due partout en ce monde l'émancipation de vos frères.

Associations ouvrières de nos villes.

Quelle que soit notre profonde estime pour le dévouement qui a porté les socialistes à fonder les associations de Paris et des départements, nous ne pouvons considérer leurs œuvres actuelles ou passées que comme de simples essais. Les hommes du vieux monde, et nous en sommes, sont très peu capables et très peu dignes d'inaugurer le monde nouveau. Trop souvent l'égoïsme, sous les formes de la friponnerie, du dol, de la réaction soldée et provocatrice, intervient dans nos associations actuelles pour y jeter le trouble. La jeunesse vaut et vaudra mieux que nous.

En 1832, mes amis et moi nous avons créé à Nantes une association de tailleurs. Elle était prospère, elle avait de l'ouvrage et recevait journellement de nouvelles commandes. Les ouvriers qu'elle occupait, soldés à la pièce, faisaient de bonnes journées; mais nous n'avions pas pris nos précautions contre le roi, le président, le gérant de l'association. Il loua notre local en son nom privé sans nous en prévenir; il évinça les commanditaires bénévoles; et les marchandises, livrées sur leur garantie, devinrent la garantie du loyer. L'affaire changea de nature, et bientôt 3,000 fr. de perte nous apprirent qu'un système plus républicain d'administration eût pu mieux conduire au résultat désiré. Dans cette association, les bénéfices se divisaient en trois parts : l'une pour le fonds social; une seconde pour les associés; la troisième pour les secours aux malades et aux invalides. Cette association présentait, outre ses nombreux vices de forme, un autre défaut : elle était une simple association de producteurs; les consommateurs ne devaient en rien bénéficier de son institution.

En 1848, au moment où le mot *association* devint le cri de ralliement, où l'association fut considérée par le peuple comme l'universelle panacée, beaucoup d'institutions semblables à celle des tailleurs de Nantes, de 1832, échouèrent dans des circonstances analogues et par la faute du gérant et de la gérance. Ce serait toutefois une grande erreur d'attribuer à l'organisation vicieuse de la gérance, au défaut de capital, et même souvent à la persécution du pouvoir la situation actuelle des associations ouvrières. La vérité, c'est que, en général, jusqu'à présent, l'on n'a pas assez compris l'avenir. Le peuple, en s'élançant dans les voies ignorées du socialisme, sentait très bien, instinctivement, qu'il y avait là une philosophie, une science, une religion nouvelle; mais de ce sentiment à la connaissance de cette science, de cette philosophie à la pratique de cette croyance religieuse qui doit tout réunir en servant de lien à la nouvelle humanité, qu'il y avait loin! Le peuple, même à Paris, ne savait pas quelles avaient été les difficultés premières des couvents chrétiens, et cependant, dans ces associations bien plus spirituelles que matérielles, où le travail, la force et la vie industrielle étaient si subalternisés, que de difficultés de moins dans les débuts, puisque l'égalité y était complétement mise de côté, puisque la liberté n'y était qu'un mot, qu'une mystique utopie, puisque la vie ascétique des âmes, développée d'une manière exubérante, devait absorber, effacer entièrement la vie réelle.

Parmi les ouvriers de 1848, les uns cherchaient l'avenir dans la répartition réformée, d'autres dans la forme du syndicat substitué à la gérance. On peut dire des uns et des autres qu'ils n'oubliaient pas les voies à suivre, mais qu'ils les ignoraient souvent, surtout dans les départements où le chiffre des ouvriers réellement penseurs est très restreint.

Toutefois, des fautes mêmes de ce socialisme incer-

tain, vague dans ses formes, hésitant dans ses doctrines, confus et nuageux dans ses conséquences, intolérant parfois dans sa pratique, naquit et devait naître une religieuse pensée. Le peuple ne savait pas que le corps social est analogue au corps humain ; qu'il doit avoir, comme le corps humain, ses organes spéciaux reliés par une solidarité constante, par une incessante circulation. Il était loin de comprendre que dans l'homme la production et la consommation réunies au cœur (qui se sert des artères pour porter à toute l'économie le sang vivifiant; des vaisseaux lymphatiques, des chylifères et des veines pour rapporter au centre commun le sang épuisé, la lymphe et le chyle réparateur) doivent avoir leurs analogues dans le corps social. Il ne savait pas, lui, le deshérité de l'éducation, que dans l'embryologie humaine, le fœtus humain, cet être qui sera un homme au sortir du sein de sa mère, modifie et transforme sans cesse ses organismes, accomplissant en neuf mois les progrès accomplis dans la série des âges par les perfectionnements successifs des animaux. Il n'avait donc aucun guide scientifique. Ignorant la loi des transformations graduées et les cinq phases de chaque existence, il était naturel qu'il voulût de prime-saut réaliser le parfait. Cette erreur était une condition de sa nature. Cependant ce sentiment religieux qui n'est point le mysticisme, mais quelque chose de plus pur et de plus grand, parlait incessamment en lui. A Paris, il devina d'instinct la solidarité et la circulation sociales ; dans les départements, il s'attacha au mutuellisme organisé sur une très grande échelle, pour créer, par son entremise, la substance de la société nouvelle. A Paris, comme dans les départements, le peuple, du reste, avait le sentiment de l'œuvre élevée qu'il accomplissait. Quelque chose lui disait dans son cœur, qu'en voulant organiser pour tous les hommes l'éducation dans l'enfance, un travail suffisamment rétribué dans l'âge de

force, la retraite après le travail, il ne faisait, en réalité, que transformer la pensée toute spirituelle du christianisme, en l'étendant aux choses matérielles de l'existence; que transporter dans la vie sociale le bonheur des élus; que faire descendre le règne de Dieu sur la terre, pour en faire jouir tous les hommes.

Les fouriéristes, Louis Blanc, Villegardelle, Cabet et quelques autres avaient bien étudié les formes nouvelles de l'association; mais cette étude était encore insuffisante. D'un côté, le peuple n'avait pas eu les loisirs nécessaires pour lire; de l'autre, le fouriérisme, avec ses nouveautés psychologiques, sa morale facile, sa mauvaise cosmogonie et ses contradictions, ne lui inspirait aucune confiance, malgré tout ce que l'on y trouve d'excellent sur l'industrie. Louis Blanc et Villegardelle n'avaient réellement rien formulé. Restait Cabet, dont l'œuvre est remplie de généreux sentiments; mais tout en apportant à la société les éléments d'une grande réorganisation basée sur la morale la plus pure, le fondateur d'Icarie n'avait ni prévu ni pu prévoir les besoins dont serait prise la société française. Il n'avait donc pas étudié les transformations qu'il fallait lui faire subir; il s'était borné à faire comprendre et à développer trois pensées entre toutes les autres: 1° la véritable pensée chrétienne; 2° la pensée révolutionnaire qui en est le développement; 3° la pensée fraternelle qui en est la continuation et que l'on peut regarder comme le couronnement de l'œuvre. Critique dans son premier ouvrage, historien véridique et plein de sens dans le second, prophète et utopiste dans le troisième, il ne s'était pas attaché à relier ces trois livres à la science du temps, par suite à la philosophie et aux croyances religieuses qui en découlent. Se bornant à faire son œuvre, il avait été, entre tous, le plus grand des propagateurs du socialisme, le convertisseur le plus puissant au sein des ateliers et des ménages. Remercions-le

de ce qu'il a fait, et ne le blâmons point de n'avoir pu être plus complet encore. Quant aux livres des autres socialistes, rarement ils arrivaient au peuple, qui ne connaissait que de nom Pierre Leroux, Comte, Considérant et les chefs d'écoles moins célèbres. Pierre Leroux était trop élevé, non pour être compris, mais pour que de ses doctrines le peuple pût et sût conclure à l'application pratique. Lui-même, d'ailleurs, ne l'avait pas formulée. Ce grand penseur n'a pas dit son dernier mot.

Comte est sec et aride; il n'est à la portée que d'un très petit nombre d'hommes. Astronome, physicien et mathématicien; supérieur dans cette une et triple direction, mais faible dans le reste, nuageux, souvent obscur, manquant de formules précises en socialisme, n'ayant rien d'arrêté sur la commune, que pouvait-il dire au peuple pour l'entraîner? Comte supprimait alors, car il a bien changé depuis et il changera encore, deux des quatre grandes facultés qui font l'âme humaine, qui l'élèvent au-dessus de celle des animaux, l'instinct religieux et l'instinct de l'idéal (la communion et le rêve). Or, le peuple croit, avant tout, à la religion et à l'idéal; il aime le culte et la poésie; et puis il sait merveilleusement, quoique d'instinct, tout ce qu'il y a à dire sur l'absolu de la science. Oh! qu'il est petit le nombre des vérités absolues et incontestables! qu'il est grand, au contraire, celui des vérités relatives! Est-ce que le soleil qui monte et descend successivement sur l'horizon ne nous fait pas voir à chaque instant dans les choses des aspects nouveaux? Le peuple donc, qui veut une religieuse croyance et un culte, qui en sent le besoin dans son cœur, les peut demander simples, relativement vrais, précis, scientifiques et philosophiques; mais il les veut. Il a besoin d'art, de formes, d'aspirations vers quelque chose qui le grandisse et qui l'élève, et il ne se trouve pas à l'aise à tourner cette mécanique

que l'on appelle les mathématiques. Cela lui paraît ennuyeux et monotone, nullement artistique; et puis, l'ouvrier de Paris n'ignore pas la mobilité de certaines croyances scientifiques, les petites et les grandes jalousies de l'Institut. Il se moque des savants officiels portant chapeaux à plumes, et palmes d'argent en sautoir. Pour lui, ce sont les augures de Cicéron, qui ne pouvaient se regarder sans rire. Et de fait, ces gens-là, si voleurs en fait de découvertes, attachent trop souvent la plus niaise importance à des puérilités. Le peuple, lui, a le cœur plus gros que leur tête. Il peut traiter de fous les indépendants de la science, mais il les aime comme il aime Raspail, comme il affectionnait Arago.

Telle était la situation, quand un homme à la verve intarissable, le plus puissant apôtre de la liberté dans notre époque, l'écrivain auquel on peut faire mille critiques aussi justes que sévères, et donner mille éloges non moins mérités, quand le citoyen Proudhon, l'homme de la personnalité à la dixième puissance, publia ses écrits et lança dans le monde la banque du peuple. C'était prématuré; il devait échouer, il échoua; mais l'idée avait fait son chemin : et si cette idée ne lui appartenait pas, si elle était celle de tous les hommes qui avaient étudié, s'il y avait, comme toujours, accolé des exagérations, des erreurs, du paradoxe, pourquoi ne pas reconnaître cependant qu'en lui donnant une forme nouvelle, il lui avait aussi donné l'existence.

Après la mort de la banque du peuple, l'idée de la solidarité, du mutuellisme, fit des progrès en France et se popularisa dans les départements : elle créa les sociétés de secours mutuels, les fraternelles de Nantes, de Tours, d'Angers, de Lyon et de plusieurs autres cités : la grande association rhémoise. A Paris elle devint le germe d'une puissante solidarisation.

Si nous admettons, en France, dix millions de travailleurs valides; si ces travailleurs mettent chacun à la

caisse mutuelle 18 fr. par an, cela ne produira cependant que 180 millions, somme insuffisante pour fournir des secours à tous les travailleurs malades et pour créer des retraites aux invalides. D'autre part, pourquoi les femmes sont-elles exclues de ce mutuellisme ? ne forment-elles pas la moitié du genre humain ? Voilà deux objections très sérieuses auxquelles nos amis des sociétés mutuelles n'ont jamais répondu ; et cependant, tout en partant d'une donnée incomplète, le cœur les portait à former la chaîne de ce tissu qui sera le socialisme. Leur union les groupait. Au sein de leurs fraternelles se formaient de petits essais d'associations.

Madame Pauline Rolland, dans une très belle lettre que j'ai publiée dans la *Philosophie du socialisme*, a fort bien apprécié, pour Paris, cette seconde phase du mouvement qui nous occupe en ce moment :

« A côté des *Délégués du Luxembourg*, institués par Louis Blanc, on essaya, nous dit-elle, de fonder la *Chambre du Travail*, sorte de justice de paix des associations, la *Mutualité* et la *Solidarité*. La première et la seconde se présentant avec un état-major, dont les ouvriers s'effarouchèrent, ils choisirent eux-mêmes, entre eux, la commission provisoire qui devait poser les bases de la troisième. On en était là lorsqu'arriva le 13 juin.

» La déroute de cette journée des dupes déconcerta les plus fermes ; mais deux mois étaient à peine écoulés, que publiquement dans la salle Saint-Spire cent quatre associations ouvrières, représentées par leurs délégués, nommèrent une commission de quinze membres, qui reçut mandat impératif :

» 1° De constituer une *Union des Associations Fraternelles*, ayant pour objet : de centraliser les opérations d'intérêt général, d'établir le crédit gratuit, la mutualité du travail, la solidarité entre les associations ouvrières.

» 2° De fonder une Chambre du travail, formée de trois délégués par corporation, choisis dans les associations adhérentes à l'Union.

» 3° D'établir une caisse de solidarité, et d'organiser l'échange entre les associations. Les sommes versées dans cette caisse, et provenant de cotisations ou de prélèvements, devaient être — tous frais d'administration prélevés d'abord — divisées en deux parts égales : l'une destinée à assurer le crédit gratuit, l'autre à donner l'éducation aux enfants, les soins aux infirmes et la retraite aux vieillards.

» Cette seconde étape, qui n'est qu'une fédération, est regardée par beaucoup comme un pas immense dans la voie d'un solide établissement. Quant à moi, qui veux dire toute ma pensée, tout en préférant cet état à l'isolement dans lequel ont d'abord vécu les associations, je ne peux voir là encore un établissement durable et solide. L'association ouvrière n'est point à mes yeux la forme que prendra la société de l'avenir. Cette société s'établira dans l'Unité, elle sera *communale*, et les corporations seront des ateliers et non des associations ayant chacune leur vie propre et particulière. Enfin elle aura des bases religieuses et politiques qui aujourd'hui manquent à l'association ouvrière. »

Cette appréciation est parfaite. N'accordons point à la corporation une puissance qu'elle ne doit point avoir, et craignons ses idées d'exclusivisme, d'antagonisme, d'égoïsme même.

Madame Jeanne Deroin a traité avec un grand talent quelques unes des mêmes questions que madame Pauline Rolland, et surtout celle de la solidarité au sein des associations ouvrières. Nous eussions pu lui emprunter quelques éloquents paragraphes, mais il nous paraît plus rigoureusement scientifique de continuer directement nos démonstrations en nous appuyant sur celles qui précèdent.

Reportez-vous à nos considérations sur la lettre de change, l'escompte, le crédit, les banques, et vous comprendrez de suite qu'il y a dans notre société actuelle trois éléments pour le crédit : l'emprunteur qui réclame des capitaux ou instruments de travail ; le capitaliste qui les prête ; le banquier qui donne à la promesse, à la reconnaissance, à la lettre de change de l'emprunteur son cachet, sa garantie ; un titre enfin analogue en ce qui concerne le papier, au titre qui permet à la monnaie de circuler ; de telle manière qu'il devient le distributeur des prêts, c'est-à-dire du crédit.

Au lieu de mettre seulement en circulation des valeurs réalisées, l'emprunteur peut escompter des valeurs réalisables ou en réalisation, telles qu'une récolte de blé dans la grange, ou une récolte sur pied.

Le travail est une récolte sur pied ; il est l'essence de tous les produits à créer, il est le grand facteur de la production. Quoi donc de plus naturel, que de mettre le travail lui-même en circulation sous forme de *bons* d'échange !

Quoi de plus habile, de plus juste, que de faire de chaque association de travailleurs un EMPRUNTEUR, un CAPITALISTE, un BANQUIER, vis-à-vis des autres associations, et de supprimer ainsi, au moins en partie, le despotisme du banquier, l'oppression du capitaliste et par suite la féodalité du capital !

Une association escompte sa récolte sur pied, c'est-à-dire les souliers qu'elle va fabriquer, si elle fait des souliers ; les habits, si elle fabrique des habits ; les chapeaux, si elle fabrique des chapeaux ; sa récolte sur pied, si elle est syndicat agricole ou cité agricole, et elle le fait en émettant des obligations appelées *bons d'échange*.

Elle EMPRUNTE.

D'autres associations promettent de recevoir ces bons. Elles sont capitalistes.

Elles PRÊTENT.

Les associations réunies se garantissent mutuellement, apposent toutes leurs signatures sur les bons émis, et chacune devient BANQUIER par rapport à toutes, comme toutes par rapport à chacune.

Elles DISTRIBUENT le crédit.

Supposons ces promesses, ces engagements ou bons d'échange en circulation. Quelle différence y a-t-il entre eux et le papier des banquiers? Aucune. Ces bons transformeront donc la monnaie en papier. Mais ces bons sont mutuels, et par suite ils n'admettent aucun droit d'escompte, aucun agio, aucun intérêt entre les associations; donc entre elles ils suppriment l'intérêt ou loyer des capitaux; par suite, réduisant la demande des capitaux sur le marché, ils abaissent l'intérêt de l'argent. Le jour où ils seraient reçus partout comme monnaie courante, l'intérêt, qui est souvent à 2 pour 100 en Angleterre, tomberait à 1 1/2, à 1, à 1/2 pour 100.

Supposez maintenant que la banque de France devenue banque nationale, accepte au pair les bons d'échange d'associations solidarisées; aussitôt, les associations qui obtiennent ce témoignage de confiance s'élèvent à la hauteur des plus grandes entreprises: elles prennent un titre nouveau, elles deviennent NATIONALES.

Pour moi, malgré ma tête chauve et mon vif désir de voir fonder, avant de mourir, quelque chose qui nous donne ce qu'il est actuellement possible d'obtenir en fait de perfectionnement du crédit, je ne voudrais pas que la banque nationale acceptât au pair les bons d'échange d'associations, avant que ces associations l'eussent mérité par des preuves authentiques de bonne gestion et de moralité industrielle. L'avenir prochain du socialisme serait compromis et retardé, si l'on agissait autrement.

Rendre de plus en plus social, ce qui peut et doit le devenir en agriculture, en commerce, en crédit, en in-

dustrie ; socialiser le bien-être, les moyens d'étude, la nourriture saine et à bas prix par l'association ; socialiser les rapports commerciaux par la suppression des intermédiaires, par la création d'entrepôts des produits ; socialiser les bons procédés de fabrication, par tous les échanges possibles et par la circulation des travailleurs ; imiter de plus en plus, dans le corps social, cette solidarité et cette circulation si admirables auxquelles nous devons la perfection du corps humain, le plan providentiel de la nature et ses harmonies, c'est entrer par la science, par la philosophie, par une croyance religieuse digne des hommes les plus instruits, dans cette voie nouvelle où marcheront les sociétés de l'avenir.

Parmi les moyens qui peuvent et doivent préparer la route, il n'en est point, selon nous, de plus efficaces que la cité agricole et la cité ouvrière. En elles se trouvent réunis tous les éléments du progrès que le socialisme doit réaliser : bonne hygiène, vie saine et à bas prix, études faciles, relations agréables, mélange utile de familles appartenant à des classes aujourd'hui très différenciées par leur instruction ; possibilité de plaisirs, de fêtes, d'art et de poésie dans les jours de repos ; suppression du parasitisme, centralisation de producteurs appartenant à des états différents ; liberté dans l'ordre. Que le peuple des travailleurs s'occupe donc plus que jamais de créer des associations pour peupler les cités ouvrières et les cités agricoles, et bientôt elles s'élèveront comme par enchantement. Alors la terre promise, la nouvelle Jérusalem, sera visible à tous les yeux (1).

(1) L'éditeur de ce livre publiera très prochainement, sous le titre de : GUIDE ADMINISTRATIF ET LÉGAL DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES, un petit volume dans lequel les citoyens Louis Nyer et Pierre Vinçard se sont attachés à mettre à la portée de toutes les intelligences les notions les plus essentielles de la jurisprudence et de la comptabilité des associations ouvrières.

CHAPITRE IV.

RÉFORME SOCIALE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Nos trois premiers chapitres ont eu pour but de démontrer que le travail n'est pas libre, que les révolutions comme celles de 1789 sont très incomplètes, qu'elles généralisent le désir et le besoin de la liberté, mais sans fournir suffisamment à tous, le pouvoir de l'atteindre. Qu'est-ce, en effet, que la liberté, sinon la possibilité de développer ses facultés physiques, intellectuelles et morales, en tout ce qui peut satisfaire l'individu sans nuire à l'intérêt général ? On peut encore définir la liberté le pouvoir de rechercher son bien-être dans la direction assignée à notre espèce par le plan providentiel de la nature. Ce pouvoir suppose trois choses : l'instruction morale, l'instruction scientifique, l'instruction industrielle. Ce pouvoir suppose encore pour chaque homme des moyens de production, des instruments de travail ; or, la terre, ce grand instrument du travail humain, l'instrument, le capital par excellence, était féodale avant 1789, et si, depuis, le nom de féodalité a disparu, le fait ne s'est pas suffisamment modifié.

Liberté, Égalité, Fraternité, voilà la devise de nos pères, voilà le rêve de notre époque. Nos fils transformeront en pratique sociale ce résumé des utopies de notre siècle ; mais, pour le présent, que de douleurs

encore, que de libertés entravées, que d'hommes réduits au pur instinct par les conditions sociales de nos ateliers, de nos manufactures, de nos fermages !

Où rencontrer l'égalité ?

L'égalité, ce droit de chaque homme à la liberté, existe-t-elle entre l'époux et l'épouse, que la loi traite en majeure pour ses fautes et en mineure pour ses droits ? Existe-t-elle entre le propriétaire et le fermier, entre le capitaliste et l'emprunteur, entre le chef de manufacture, ce baron féodal des grandes usines, et la machine humaine appelée ouvrier, qui fonctionne dans son atelier à côté d'une machine à vapeur, d'un esclave de fer et de cuivre avec lequel il doit lutter d'économie? Je vois des filles en haillons qui tissent le satin, des hommes déguenillés qui fabriquent les plus belles tentures de nos palais, des laboureurs vivant de pain noir et de lait caillé, qui livrent aux riches les moissons les plus magnifiques, et qui fournissent à nos tables les mets les plus succulents.

Le travailleur soumis au capital pour les salaires, dépend encore de lui pour tous les articles de consommation qu'il a produits. La propriété de la terre et la propriété de l'argent, l'entourent d'un cercle infranchissable. L'application des théories économiques pèse sur son sort d'un poids énorme. Ce que l'on appelle la civilisation, n'est pour lui qu'ignorance et misère. L'industrialisme le pousse chaque jour davantage vers un état d'ilotisme et d'abrutissement égal à celui des populations les plus inférieures du globe. S'il est vrai que les nations s'enrichissent, ce n'est aujourd'hui qu'aux dépens de la moralité, du bien-être et de l'aisance des classes ouvrières. S'agit-il d'acquérir terre ou usine; avec quoi le ferait le travailleur ? la richesse, la petite richesse d'une modique économie, suppose du superflu. L'ouvrier luttera-t-il comme producteur avec son maître ? mais à qui vendrait-il ? Se coalisera-t-il ?

mais il serait poursuivi par les tribunaux, qui ferment trop souvent les yeux sur les coalitions les plus coupables des capitalistes. L'ouvrier a-t-il le moyen d'entrer en concurrence, ne vit-il pas au jour le jour, n'a-t-il pas besoin de son salaire de demain pour l'existence de sa famille ? Et cette libre concurrence, dont on parle tant, où trouver une plus mensongère dénomination, lorsque la liberté du travail n'existe nulle part, lorsque les conditions des travailleurs sont si disparates, si peu égalitaires. La Grèce avait représenté le général Timothée dormant d'un profond sommeil : à côté de ce fils d'une courtisane célèbre, la Fortune prenait des villes dans un filet. Voilà la symbolique image du travail des capitalistes. Pendant qu'ils s'amusent ou qu'ils dorment, pendant qu'ils s'occupent à courir le lièvre, à sabler le champagne ou à retenir pour leurs amours, par des chaînes d'or, les plus séduisantes des filles du peuple, la terre et l'argent travaillent à leur profit et leur produisent de belles et bonnes rentes. Pour peu qu'ils aient d'ordre et d'économie, pour peu qu'ils aient quelque vertu, l'épargne leur devient facile. Si les sciences font des progrès, c'est à leur profit. La chimie, la mécanique surtout, les délivrent de l'embarras de conduire des masses de travailleurs. Sans doute que nos révolutions ont décrété la liberté ; mais il n'en existe point de véritable sans égalité, et l'égalité à l'éducation, à la fonction, au crédit, à la retraite, n'est encore qu'une utopie. La révolution a donc besoin de se développer, de s'évolver. Loin d'être faite d'individu à individu, elle ne l'est même pas de peuple à peuple. Chacun chez soi, chacun son droit, telle est, sous ce rapport, la règle sociale. Dans le but de se protéger, on demande à la France de produire du sucre qu'elle n'obtient que par des prodiges de science, et conséquemment on lui défend de créer les produits avec lesquels elle paierait ce sucre

aux contrées tropicales. L'idée de patrie, qui avait chez nos pères le sens le plus élevé, doit descendre de deux échelons ; déjà l'on commence à mettre l'Europe au-dessus de tous les peuples européens, et l'humanité au-dessus des Américains, des Européens, des Asiatiques, des Africains et des Océaniens.

Toutefois ne désespérons ni de l'avenir, que régleront nos fils, ni du présent, qu'il nous appartient de régulariser. Reprenons une à une, et par la base, toutes nos institutions ; défions-nous de la force et du sabre, qui détruisent sans produire ; ayons confiance dans le bon sens et la justice ; réclamons et organisons le mariage égalitaire, afin d'arriver à la famille monogame (voir les pages 118 et 119). Que cette famille devienne la pierre angulaire de l'ordre nouveau, qu'elle nous serve à créer les communes communales, cantonnales, départementales, nationales, fédératives, et la grande commune humanitaire. Au nom de l'égalité, faisons actuellement le possible : donnons à tous de l'éducation dans l'enfance, du travail dans l'âge de force, des secours en cas de maladie, une retraite aux invalides et aux vieillards. C'est ainsi que la liberté et l'égalité nous conduiront à ce troisième terme qui est la fraternité.

La fraternité, voilà le couronnement de l'édifice, le sommet du triangle. En elle se trouve le moyen de passer sans violence de l'ordre actuel à un ordre nouveau et supérieur, de supprimer l'antagonisme exprimé par les deux séries de termes : maître, ouvrier ; propriétaire, fermier ; capitaliste, emprunteur ; oisif, travailleur. En elle, se résument les qualités qui nous rendent supérieurs aux animaux. La liberté et l'égalité créent des citoyens et des associations humaines ; la fraternité les sanctifie en les dirigeant dans les voies tracées par la Providence. La liberté nous arrache à l'esclavage, à la dépendance des individus, pour nous

placer sous la tutelle de la loi. L'égalité fait passer le niveau de cette loi sur toutes les têtes ; mais la fraternité va plus loin : considérant l'humanité comme un ᵔrand être, elle ne voit dans toutes ses parties, c'est-à-re dans tous les hommes, que des membres d'un seul orps, que des frères au sein de la grande Église ter-stre. A Dieu ne plaise qu'elle accepte les lois des dividus et des nations ! il lui faut quelque chose de us élevé pour conduire les hommes. C'est à Dieu, est à la nature immense et infinie qu'elle demande les secrets de cette circulation grandiose qui met en communion tous les êtres, de cette magnifique solidarité qui les relie, de cette incessante direction vers l'unité qui crée les harmonieuses splendeurs que leurs mille mouvements sèment au sein des mondes. Les lois de la nature, voilà ses lois ; la pensée divine, voilà sa pensée.

La liberté et l'égalité préparent les éléments de la famille humaine ; mais la fraternité seule aura puissance pour organiser dans leur sein le grand être social.

Les conséquences de ces doctrines sautent aux yeux, et sont faciles à comprendre, même pour les esprits les plus paresseux.

L'éducation vocationnelle et professionnelle pour tous suppose l'éducation commune. L'éducation commune ne peut être conciliée avec le respect le plus absolu de la famille, sans un rapprochement très considérable des habitations, qui permette aux parents de voir journellement leurs enfants. Le moyen, si les habitations ne forment pas un tout, une unité, que l'on puisse réaliser ces grandes économies, qui rendront facile de produire un maximum, avec un minimum de travail humain. Est-il possible, sans entrer dans une voie tout à fait nouvelle, d'obtenir partout la salubrité, le chauffage et l'éclairage communs ; l'art, les fêtes et les plaisirs, toutes les grandes améliorations qui élève-

ront les hommes au bien-être et aux jouissances morales et intellectuelles? Cette voie tout à fait nouvelle, n'est-ce point surtout celle des cités ouvrières et des cités agricoles? N'y a-t-il pas en elles les rudiments désirables de liberté, d'égalité, de fraternité? rudiments qu'il suffirait d'améliorer pour obtenir bientôt cette perfection relative dévolue à la faiblesse humaine et à l'inexpérience de notre époque.

De la femme.

La pensée que nous avons mise en évidence a besoin d'une autre forme. Après avoir montré comment tout tend à se socialiser au sein du grand atelier terrestre, nous voulons, mettant en application le *credo* scientifique qui terminera ce chapitre, donner de nouvelles preuves à l'appui de nos doctrines en les exposant sous un nouveau jour. Pour tout homme qui daignera réfléchir, ce sera toujours la même doctrine, mais présentée sous un autre aspect.

Née avec des facultés différentes de l'homme, la femme, qui forme la moitié du genre humain, a droit à une égalité réelle, mais relative; et tout socialisme qui n'accorderait pas à ce grand fait l'importance qu'il mérite n'aurait qu'une éphémère durée. La société doit donc à la femme satisfaction, non seulement dans les besoins matériels de son être, mais aussi dans ceux de son cœur et de son esprit. Si elle a moins que l'homme l'instinct de sociabilité, c'est-à-dire l'amour de la grande famille; si elle possède à un degré moins éminent encore le besoin de rechercher le comment et le pourquoi des choses, cet esprit d'investigations persévérantes qui fait les savants et les philosophes; peut-être y a-t-il plus de piété dans cette vénération qui la remplit d'amour pour la divine Providence, et pour les hommes qui veulent, au sein de l'humanité, le reflet

de cette sagesse infinie qui brille aux cieux. Son âme possède des trésors inépuisables de poésie qui l'entraînent vers tout ce qui est beau, noble, sublime. Elle, surtout, sait donner du prix aux triomphes et créer les charmes de la rémunération. Aux grandes assemblées populaires, la femme sera toujours le plus bel ornement des fêtes, la plus brillante parure du temple ou du forum. Constamment ses mains sont les premières à couvrir d'applaudissements tout ce qui mérite nos éloges ; sa sensibilité, plus vive, plus passionnelle, fait déborder au milieu de nous cette électricité humaine qui fait battre tous les cœurs à l'unisson. C'est pour elle, que les sages de tous les temps ont jugé indispensable de poétiser, par d'imposantes cérémonies, les quatre grandes phases de l'existence : la naissance, ou entrée dans la vie, l'entrée dans l'adolescence, l'entrée dans le monde, par le mariage, et cette dernière transformation de l'individu, que l'on appelle la mort. Les Védas de Brahma, les Nakas de Zoroastre, le Sépher de Moïse, les Préceptes de Pythagore, l'Évangile de Christ, voilà les sources qui ont versé sur le monde européen nos croyances actuelles à l'égard des femmes ! Toutefois, rendons cette justice à l'esprit gaulois, que c'est lui surtout qui a le plus fait pour elles, et qui a le mieux prêché et pratiqué, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nous, l'égalité des deux sexes. Que cet esprit vive donc encore en nous, et qu'il nous aide à constituer la société nouvelle en faisant sortir le vieux monde de sa chrysalide !

De la famille.

De même que dans la vie fœtale ou embryologique, pendant qu'il se développe au sein de sa mère dans l'œuf humain, le germe qui doit devenir homme, le fœtus ou embryon de notre espèce, traverse et par-

court la série des organismes qui sont chez les animaux inférieurs à nous des états réguliers et définitifs, s'arrêtant quelquefois lui-même dans son évolution et donnant alors par accident naissance à une monstruosité, c'est-à-dire à un être humain arrêté à l'une de ces phases transitoires qui représentent la vie régulière de certains animaux ; de même dans sa vie fœtale ou embryologique, l'humanité parcourt des états successifs et progressifs qui l'élèvent sans cesse vers la grande association, vers l'unité des familles humaines. Chaque fois qu'elle s'arrête ou paraît s'arrêter à nos yeux, nous voyons se produire dans son sein quelques uns des états sociétaires qui sont analogues aux habitudes normales des espèces humaines les plus inférieures, ou des animaux eux-mêmes.

Cette vérité, médiocrement comprise ou incomplétement connue, a produit les erreurs dans lesquelles sont tombés beaucoup de nos amis; elle a été la source de la fausse morale d'Enfantin et des fouriéristes, qui ont placé sur la même ligne tous nos instincts, ceux qui sont spéciaux à l'homme et ceux qui lui sont communs avec les animaux, commettant de la sorte une faute très grave de physiologie. Bien comprise, au contraire, cette vérité fait coïncider la morale physiologique, avec ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans le Christianisme, dans la révélation de Zoroastre, dans les traditions des Gaulois, nos pères. Alors, l'idéal des plus nobles cœurs se trouve harmonisé avec les lois invariables de la nature ; la science et le sentiment s'associent dans ce qu'ils ont de plus parfait.

Il y a chez l'homme et chez les animaux trois classes de familles. La plus inférieure, est celle qui accepte la promiscuité dans les amours, niant en quelque sorte toute espèce de mariage, comme cela se passe chez les peuples de race hyperboréenne, qui habitent au voisinage du pôle nord.

Vient ensuite la famille polygame. Ici le mâle accapare plusieurs femelles et les tient en quasi-servitude. C'est ce qui a lieu pour les chevaux et les morses; c'est aussi ce qui se passe au sein de l'espèce humaine, chez les Africains et les orientaux.

La troisième est monogame, n'acceptant qu'un seul époux pour une seule épouse, et consacrant ainsi déjà l'égalité dans les relations des sexes. Par vice d'éducation, les peuples qui lui appartiennent peuvent tomber dans la polygamie et la promiscuité. Mais il est, au contraire, de leur essence d'arriver à une monogamie de plus en plus parfaite. Cet état n'est pas exclusif à l'espèce humaine; si le chien fait de la promiscuité, le renard et bien d'autres animaux sont monogames.

La famille hyperboréenne peut produire des peuplades, mais elle ne saurait arriver à engendrer de grands peuples. Il lui manque pour cela dans son intelligence, et par suite dans son organisation cérébrale, un développement des facultés humaines qui, le jour où il existerait, amènerait une immédiate transformation dans ses mœurs.

La famille polygame peut engendrer des tribus, des peuples même; mais elle ne saurait créer des communes, ni servir de base à l'être unique appelé HUMANITÉ. L'idée, représentée par cette expression HUMANITÉ, suppose la liberté, l'égalité, la fraternité, entre les hommes, entre les sexes, entre les familles et les associations plus grandes encore. De là l'infériorité de l'islamisme ou croyance des mahométans qui admet la polygamie, c'est-à-dire l'absence de liberté et d'égalité entre l'homme et la femme.

La famille monogame ou égalitaire, voilà donc la famille type. Elle est par suite la famille sacerdotale par excellence. Elle a pour double mission, de s'élever sans cesse par le développement de ses idées morales et d'élever avec elle les autres familles humaines, d'en

être l'institutrice véritable. Souillée au sein de nos sociétés actuelles par la promiscuité qu'engendrent la misère et l'oisiveté, par la prostitution, par les vices qui tiennent à nos imperfections sociales, elle s'épurera et se perfectionnera chaque jour, au fur et à mesure que le genre humain se rapprochera davantage d'un état plus parfait. C'est en étendant la pensée de leurs pères c'est en reprenant aux druides et à Zoroastre l'égalité absolue des sexes dans leurs fonctions régulières, pour la transporter dans nos lois qui soumettent la femme au mari, l'épouse à l'époux, que les Européens, que les hommes des races cimbres, gaëliques et indoues-germaines arriveront à constituer la véritable famille, celle qui a pour base une fraternelle ou conjugale égalité, la seule qui puisse garantir la liberté par la consécration des droits des conjoints.

L'idéal du mariage monogame, selon les lois du socialisme, c'est un mariage complet selon le triple aspect physique, intellectuel et moral de notre nature; de telle sorte que les enfants, qui en naissent, soient, autant que possible, la reproduction physiologique, c'est-à-dire physique, intellectuelle et morale, dans les limites reconnues par la science, des types auxquels appartiennent les parents. Cet idéal suppose encore la supériorité de l'amour platonique ou sentimental sur l'amour sensuel. Il élève le rut des animaux et le transforme. Par lui, l'union conjugale devient la suprême et complète communion des existences.

Citoyens, si vous voulez que vos fils soient des hommes véritables, de dignes socialistes, enseignez-leur, avec Pythagore, la sainteté des œuvres d'amour. Qu'ils se préparent au mariage par une vie pure; qu'au sein du mariage ils se préparent, par l'amour véritable et par les plus chastes voluptés, à cette intime union qui doit reproduire la vie. Honte à celui qui agit vis-à-vis de son épouse, comme un animal inférieur ou

comme un homme des races les moins intelligentes. Honte à celui qui demande à l'ivresse de la table, aux jouissances de la gourmandise, à l'excitation de certains mets les plaisirs des brutes. L'homme, digne de ce nom, doit à son épouse un mari qui mérite toute son estime par la dignité de son affection, par la poésie de ses sentiments et de ses caresses, par la vertueuse pureté de son langage. N'est-ce point la tromper indignement que d'arriver au lit conjugal comme à celui d'une prostituée?

Citoyens, n'oubliez jamais, dans l'éducation de vos enfants, que ce qui est tout d'abord effort volontaire, tendance vigoureuse d'un noble cœur vers la vertu, vers l'idéal, deviendra plus tard la facile et douce habitude d'un homme de bien.

Enseignez à vos fils et à vos filles le respect du travail et sa noblesse; c'est ainsi que vous les arracherez à l'oisiveté, source première de l'inconduite au sein des ménages et de tous les désordres qu'elle entraîne. Pour l'homme laborieux, la vertu ne sera jamais un fardeau.

De la commune.

L'homme est la molécule, l'élément social.

Le mariage peut être considéré comme la combinaison sociale d'un élément positif et d'un élément négatif dans l'ordre le plus élevé des créations.

Les combinaisons chimiques produisent des cristaux, les combinaisons organiques des organismes, les combinaisons sociales ou familles, des familles plus élevées, des associations plus étendues, des communes.

La commune, voilà le type des associations humaines, le grand élément social à organiser.

Avant tout, remarquons-le bien : si l'homme possède une disposition naturelle pour les langues, une autre

pour l'étude des grandeurs et des quantités, une autre pour le rapprochement fraternel des familles, il est selon la nature physiologique de son être, qu'il crée ses langues, ses numérations, ses associations; et que ces langues, ces numérations, ces associations, soient à peu près identiques chez les races supérieures, puisqu'elles sont nées dans des conditions presque semblables. A quoi bon rechercher les causes de cette ressemblance dans un enseignement surnaturel ou extra-naturel, enseignement verbal et direct de Dieu aux premiers couples humains, lorsqu'elles ressortent directement des conditions de notre organisation intellectuelle et cérébrale?

L'homme né avec la faculté de linguistique, de numération, de sociabilité, doit donc arriver par la puissance de sa nature à créer sa langue, sa numération, son organisation sociale. S'il appartient à une race très inférieure, il restera dans l'enfance sous ce triple rapport. S'il appartient à une race supérieure, il se développera de plus en plus dans la direction qui lui est assignée par le plan providentiel des choses.

Nous venons d'établir la nécessité physiologique des progrès sociaux, nous allons maintenant prouver notre thèse par l'examen historique des traditions.

O vous! qui ne trouvez rien ici-bas de ce qui peut satisfaire votre cœur, vous que désolent les douleurs, l'ignorance et la misère de vos semblables, soyez libres dans le remède que vous voulez apporter à vos peines. A Dieu ne plaise, que je vienne contredire à vos croyances, et que je manque vis-à-vis d'elles de déférence ni de respect; mais avant de vous réfugier dans la solitude et la mystique contemplation, avant de désespérer du bonheur de vos frères, essayez avec nous d'améliorer leur sort en étudiant les lois de leur existence. Voyez bien s'il n'y aurait pas, dans cet essai, plus de courage, plus de vertu, plus de dévouement,

plus de cette charité que le grand S. Paul considère comme la seule porte de la rémunération dans la vie future. Après avoir examiné les motifs physiologiques de notre opinion, suivez-nous dans l'examen des preuves historiques.

Les premières communes que les souvenirs du passé nous permettent d'examiner appartiennent à l'Inde. Créées selon la religion de Brahma, elles étaient constituées d'après le régime des castes. Les brahmanes et leurs terres étaient exempts d'impôts, ainsi que les ouvriers et manœuvres. Les marchands, les agriculteurs et les pasteurs, fournissaient aux contributions : c'était un huitième dans les temps ordinaires, un sixième et même un quart dans les temps extraordinaires. Chaque bourgade était une petite république, une communauté entièrement maîtresse d'elle-même, une fois son impôt payé au souverain. Chacune contenait, outre la classe des producteurs, douze ordres de fonctionnaires communaux : 1° le juge magistrat; 2° le régisseur du roi; 3° le garde urbain et champêtre; 4° le distributeur d'eau, l'arroseur; 5° le devin ou astrologue; 6° le charron; 7° le potier; 8° le blanchisseur; 9° le barbier; 10° le marchand de parures; 11° le poëte ou rapsode; 12° le maître d'école. L'Inde n'est même encore aujourd'hui, dans quelques parties, qu'un grand corps composé de ces petites républiques dans chacune desquelles nous retrouvons les rudiments des corporations de Rome et du moyen âge.

Si ces communes avaient été associées entre elles, au lieu d'être liées seulement par la perception royale de l'impôt, le progrès fût né de cette liaison; elles seraient arrivées à devenir les organes d'un corps social, tandis qu'elles ne sont, même aujourd'hui, que cette substance primitive dans laquelle un corps social peut se former, s'individualiser. On peut les comparer à des engrenages placés trop loin les uns des autres pour

produire une machine, quoique très aptes cependant à fonctionner aussitôt le rapprochement fait.

Entre les communes de l'Inde et celles du moyen âge, l'histoire laisse un grand vide que nous n'essaierons pas de combler; quelques indications sommaires, voilà tout ce que nous pourrons offrir à nos lecteurs.

Les villages de l'Arie ou Asie centrale étaient agricoles. La religion de Zoroastre et les mœurs y prescrivaient un grand respect pour les femmes. Il y était ordonné de traiter les animaux domestiques avec bienveillance. C'était un acte méritoire et de haute dévotion que de semer en blé de grandes étendues de terres, et de contribuer ainsi à préserver le pays de la famine. La misère, la prostitution, le rachitisme et tous les maux que peut endurer l'humanité venaient du mauvais esprit d'Arhiman, le satan de la religion magdéenne. Les efforts des hommes, des saints anges, de Dieu lui-même, devaient avoir pour but de faire disparaître le mal. Avec de pareilles croyances, la servitude n'était qu'une domesticité, et le gouvernement devait être vraiment patriarchal.

Quelle que soit la cause qui ait versé sur l'Asie occidentale et méridionale et sur l'Europe les nombreuses alluvions humaines qui ont fécondé ces contrées, toujours est-il que les Gaëls, les Pélasges, les Hébreux, les Hycsos ou pasteurs, les Cimbres ou Kimry, les Germains et les Slaves, ont quitté successivement les environs de la Circassie, de la mer Caspienne et de la mer d'Aral, pour porter en d'autres lieux leurs pénates et leurs croyances religieuses.

Nous ne savons pas grand'chose sur les Pélasges, ils nous ont laissé des monuments gigantesques de pierres presque brutes. Leur histoire se perd dans la nuit des temps. La Grèce et la partie méridionale de l'Italie, voilà les pays qu'ils ont occupés. Quelques unes de leurs colonies formaient des confédérations composées

de douze tribus ou communes, portant chacune le nom d'une ville; elles avaient évidemment des rapports d'origine et de parenté avec celles des Hébreux et des Ismaëlites. L'une de ces confédérations s'est acquis une assez grande célébrité sous le nom de *Villes ioniennes*.

Chez les Hébreux, le peuple entier formait une seule commune, divisée en douze tribus ou familles. Cette commune avait un temple et une ville centrale par excellence : Jérusalem.

Toutes ses institutions avaient pour but évident, de créer et de maintenir au sein du peuple hébreu, la liberté, l'égalité, la fraternité. Ses synagogues étaient nombreuses, et dans toutes l'on ajoutait à la lecture du Sepher de Moïse et des autres Ecritures saintes, des discussions sur leur interprétation et sur les plus grandes questions qui puissent agiter l'humanité. Une loi fixait le maximum des terres que chaque homme pouvait occuper. Il n'y avait pas de propriétaire individuel, mais seulement des usufruitiers. La Judée, tout entière, appartenait à Dieu, représenté par la communauté juive. Au jubilé, les terres revenaient aux familles, auxquelles elles avaient été concédées lors du premier partage. L'on ne vendait, l'on ne louait, aux yeux de la religion, que des années de jouissance, nullement un fonds communal et inaliénable. Les juifs, qui s'étaient vendus à d'autres juifs, étaient aussi affranchis de leur servitude au jubilé, et rentraient dans leur liberté. La république d'Israël formait donc une démocratie religieuse, elle joignait de plus à ses institutions les idées philosophiques les plus élevées sur Dieu, le monde et l'humanité.

Il y avait trois classes chez les Gaulois : la masse qui était déjà en servitude au temps de César, les nobles et les philosophes ou druides. Leur pays formait une grande république fédérative, sous la direction des druides qui gouvernaient tous les petits peuples, toutes

les tribus des Gaules. Ce corps sacerdotal ne se recrutait pas dans une seule tribu comme chez les juifs, mais dans toutes les classes de la société. Il était à la fois l'éducateur de la société et de la jeunesse. Les enseignements des druides, qui étaient très suivis, duraient souvent vingt années. On apprenait, dans leurs leçons, à obéir aux lois de la nature, à faire le bien des hommes et à soutenir avec courage les accidents de la vie. Ils se divisaient en trois classes : les bardes ou poëtes, les prêtres ou sacrificateurs, et les philosophes. Ceux-ci, placés au sommet de la hiérarchie, étaient les savants, les médecins, les naturalistes et les directeurs de la société; ils surveillaient les mœurs, prononçaient des peines contre les coupables, et récompensaient la vertu. Ainsi faisaient-ils pour la chasteté. Ils punissaient d'excommunication les grands criminels, et cette peine était chez eux aussi terrible qu'au moyen âge chez les chrétiens. Par eux, les femmes occupaient une position très supérieure à celle que leur faisaient les sociétés romaines, grecques ou juives; il est même à croire que, dans la société druidique, la femme noble jouissait d'une liberté et d'une influence légale, supérieures à celles que leur accordent nos institutions civiles et religieuses. Chargées d'élever leurs fils jusqu'à ce qu'ils fussent en état de porter les armes, reines du foyer domestique, elles participaient au sacerdoce et formaient parfois des tribunaux pour juger les différents entre les tribus et les peuples. Les druides, qui dirigeaient et réglaient la vie civile des Gaulois, étaient soumis à un président ou chef suprême, pontife-pape de leur nationalité.

Ces institutions avaient leur valeur et leurs défauts. L'unité n'y était pas assez accentuée. Les villages étaient trop dépendants des clans ou tribus, et les clans ou tribus trop indépendants de la mère-patrie. Le peuple, réduit en quasi-servitude, n'avait aucun intérêt à pré-

férer ses maîtres à des maîtres romains ou germains. En deux mots, il n'y avait pas de peuple gaulois, mais seulement des tribus gauloises; aussi César parvint-il facilement à les vaincre en les divisant.

Cet état social existe encore aujourd'hui sur une petite échelle en Tartarie : cinq à six familles formant cinquante à soixante personnes, vivent, voyagent, chassent, pêchent, trafiquent et élèvent en commun leurs troupeaux; elles ont à leur tête un chef civil et religieux, qui connaît quelques éléments d'astronomie et de médecine. Ces groupes forment des tribus qui n'ont jamais pu jusqu'à ce jour réussir à former des peuples.

Les institutions de Rome et des villes grecques sont parfaitement connues, cependant on ne les apprécie pas toujours convenablement. Athènes, la ville de la démocratie par excellence, avait en elle-même dans les esclaves un germe de destruction. Ses philosophes ne s'élevèrent jamais à l'idée HUMANITÉ d'une manière complète et absolue. A l'exception de Pythagore, dont la doctrine sur l'esclavage ne saurait être jugée, puisqu'elle ne nous est point parvenue, tous les sages de la Grèce firent entrer la servitude comme nécessité dans leurs utopies sur l'avenir.

Sparte n'a jamais été qu'un couvent militaire.

Il existait à Rome trois classes : les patriciens ou nobles, les plébéiens appartenant aux corporations des corps d'état et les esclaves. Les femmes y jouissaient d'une position civile très inférieure à celle des gauloises et, dans les derniers temps de la république, une prostitution dégoûtante fit le pendant de cette liberté de mœurs que la Grèce avait officiellement consacrée par l'institution des courtisanes. Mais il y eut entre les femmes libres de l'Italie et les filles d'amour de la Grèce toute la distance qui sépare l'orgie de la volupté. Dans l'empire romain, l'empire entier formait une vaste

communauté ou commune aristocratique, dont l'unité vigoureusement organisée résista longtemps aux désordres de son administration.

Chez les Germains, nous trouvons une très grande influence des prêtres, des mœurs pures, beaucoup d'indépendance. Les villages ne sont pas des communes, mais des noyaux d'associations. La féodalité n'est pas dans la loi, mais consacrée par les mœurs; le plus souvent, le plus brave est élevé sur le pavois; il devient le chef; autour de lui se forme un compagnonnage guerrier, dans lequel la valeur assigne à la hiérarchie ses divers degrés.

Chez les Slaves, et encore aujourd'hui chez ceux qui habitent la Russie, la commune est féodale et communiste : féodale, puisqu'il n'y a pas de terre sans noble ou seigneur : communiste, puisque tout homme majeur a droit de réclamer des instruments de travail, c'est-à-dire une terre à labourer et les outils agricoles dont il a besoin, tels que chevaux, charrettes, harnais, charrues, etc. Ici la communauté se regarde comme solidaire pour chacun de ses membres : ce ne sont pas les individus, c'est elle qui traite avec le seigneur.

Dans les rapides considérations qui vont suivre, nous nous écartons quelque peu des opinions historiques de MM. Guizot et Augustin Thierry. Le premier n'a fait trop souvent qu'habiller d'une forme magnifique les études de Brequigny; il a largement exploité ce savant écrivain, sans le citer jamais (Brequigny, II° vol. du *Recueil des ordonnances*). Thierry a beaucoup trop accordé à la ghylde ou compagnonnage guerrier des peuples germains et scandinaves. L'un et l'autre ont trop négligé l'étude des communes spirituelles ou paroisses du moyen âge. Nos appréciations, moins brillantes par le style, seront plus positives et plus vraies.

L'empire de Rome s'était étendu. La ville éternelle avait créé partout des copies de la ville romaine. La

Gaule possédait une foule de cités organisées à l'instar de celle de Romulus et de Numa. Mais les impôts, nécessités par les immenses dépenses des chefs de l'État, étaient devenus excessivement onéreux. Leur perception, toujours très dure, était souvent accompagnée de cruautés. Les riches, s'efforçaient d'échapper aux charges publiques en corrompant les collecteurs et les répartiteurs. Les colons ou esclaves ruraux, fuyaient et se sauvaient chez les Barbares, laissant en friche les terres qu'ils devaient cultiver. Les petits propriétaires les imitaient. Souvent ils se vendaient aux riches pour ne point mourir de faim ; plus souvent encore ils vendaient leurs enfants. Si l'on échappait au fisc, c'était pour être ruiné par l'usure. L'intérêt légal était de 12 pour 100, et même à ce taux le capital livrait difficilement ses écus. L'on eut beau décréter la peine de mort contre ceux qui réclamaient le patronage des riches ; 40 liv, d'or d'amende contre les puissants qui vendaient ou accordaient leur protection, le mal ne put être arrêté. L'on en vint, mais très inutilement, à prononcer en pareil cas la confiscation contre les deux parties. L'on remarquait alors dans l'empire, et surtout dans cette Gaule qui devait devenir la France, une ruine complète des travailleurs des champs, pressurés par des fermages trop élevés, des impôts trop onéreux et par le prêt à intérêt. C'était exactement ce que nous voyons depuis 1848. Cette ruine conduisait naturellement les populations à la féodalité, c'est-à-dire au démembrement du pouvoir souverain par ceux qui étaient assez puissants pour être acceptés comme protecteurs par une nombreuse clientèle. Aujourd'hui ce serait la même chose, si nos populations plus éclairées laissaient agir certains hommes. Déjà ils s'interposent entre le peuple et l'Etat pour toutes les réclamations à faire, pour toutes les petites places à donner, et ils ne demanderaient pas mieux que de créer des conseils gé-

néraux indépendants de la grande unité française, de manière à remplacer cette unité par la fédération de quatre-vingt-six oligarchies départementales très aristocratiques et réellement féodales.

Constatons, avant de passer outre, que déjà dès le IIIe et le IVe siècle la féodalité commençait à s'implanter partout, comme fait, avant d'arriver à être une force reconnue, comme base des institutions.

Au milieu de la misère générale, le Christianisme attaquait l'usure corps à corps. Défendant aux chrétiens de prêter à intérêt, il gagnait chaque jour en influence morale. Tantôt il plaidait la cause des malheureux, rançonnés et ruinés par les receveurs des contributions ; tantôt il s'attachait aux chefs des barbares, captait leur confiance et les entourait de ses conseils. Quittant les Romains pour obtenir leur amitié, il faisait comme ces intelligents laboureurs de l'Allemagne, qui abandonnent, pour les fertiles contrées du nouveau monde et pour l'indépendance de la république américaine, les terres épuisées et les servitudes de la vieille Europe.

L'organisation du clergé était alors bien différente de ce que nous la voyons aujourd'hui. Il existait, sans doute, de nombreuses paroisses ou communes spirituelles, mais une seule par ville, et cette paroisse était un évêché. L'évêque seul ou son représentant disait la messe à laquelle devaient assister tous les chrétiens de la paroisse, les prêtres compris. Toutes les églises ou communions de fidèles étaient copiées sur le modèle de l'Eglise des Juifs, qui n'avait qu'un temple, celui de Jérusalem. Rome elle-même, au IIIe siècle, ne faisait pas exception. C'est seulement au Ve siècle que l'on voit apparaître les paroisses rurales ou communes spirituelles des campagnes. Les évêques avaient leur sénat formé par les curés des églises où l'on ne disait point la messe, et c'étaient eux-mêmes qui baptisaient, qui

administraient le sacrement de pénitence et qui confirmaient.

Du IVe au VIIIe siècle un grand nombre d'hommes puissants se firent bâtir des chapelles dans les campagnes, et beaucoup devinrent, sous leur patronage, des églises de paroisses. Quant aux autres, les évêques exigeaient constamment que les seigneurs y attachassent un revenu suffisant pour faire vivre les prêtres chargés de les desservir. C'est ainsi que les bénéfices établis déjà dans l'ordre militaire, après avoir atteint l'ordre civil, s'emparaient de l'ordre religieux, et que la société s'unifiait dans la féodalité.

L'édit d'Honorius (409), en appelant les chefs du clergé au pouvoir civil, produisit un grand résultat. D'une part, il créa un haut et bas clergé, des prêtres seigneurs et des prêtres peuple ; de l'autre, quoique ce ne fût pas son but, il éleva et consacra les droits du peuple partout où le peuple avait pris ou prenait l'habitude d'intervenir directement dans le choix de ses évêques et de ses curés. Cette coutume de l'intervention populaire dans les élections sacerdotales a été enregistrée par l'histoire, malgré toutes les précautions prises par l'Eglise pour la dissimuler. Elle s'est conservée, à Nantes, pour la nomination des curés, jusqu'en 1100, et alors elle était tellement usuelle dans cette ville, que l'évêque qui la supprima maintint au peuple le droit de présentation. Par son édit de novembre 614, Clotaire II régularisa celles de ces élections qui concernaient les évêques, et Charlemagne, dans son Capitulaire de 803, maintint le même mode électoral, qui consistait à faire nommer les évêques par le peuple et le clergé réunis ; d'où cette conséquence que le mode actuel de nomination n'est qu'une usurpation papale.

Du Ve au XIIe siècle l'histoire établit, par des preuves nombreuses, qu'il a existé des communes spirituelles

électives pouvant servir d'exemple au peuple dans l'organisation de ses communes temporelles. Il était donc naturel que, pour s'affranchir des seigneurs, le peuple songeât à les remplacer par des individus pris dans son sein et choisis directement par lui. Deux fois il essaya par la force de s'arracher à la servitude féodale : la première, en se livrant à la Bagaudie ; la seconde par la Jacquerie. Mais, dans ces deux circonstances, il fut vaincu et n'obtint de succès réel que sur des points isolés. Toutefois, ce qui concerne la Bagaudie mérite d'être sommairement rapporté. Bagad, en celtique, signifie assemblée. Les Bagaudes étaient des serfs, des colons, des coliberts, des esclaves, des déserteurs, des pâtres qui voulaient vivre indépendants et former des communes libres. Ils avaient aussi la prétention de vouloir jouir des terres qu'ils cultivaient, sans être obligés de recourir à des patrons féodaux pour être protégés. Quelquefois ils réussirent, tantôt au midi, tantôt au nord. Notre histoire nous rapporte que Rome, n'en pouvant venir à bout près de Toulouse, chargea les Goths de les écraser, ce qui eut lieu. Cependant leurs assemblées se trouvèrent, sur plusieurs points, assez nombreuses et assez bien organisées pour résister et arriver au but : la conquête de leur liberté. Ces braves gens, que les seigneurs du temps appelaient des brigands, se promettaient les uns aux autres SECOURS MUTUEL et GARANTIE.

Conduit par l'exemple de la commune spirituelle à comprendre l'utilité de la commune temporelle égalitairement organisée, le peuple français, qui ne voulait pas s'immobiliser dans l'état où se trouve aujourd'hui le peuple russe, s'occupa très activement de ses libertés. Tantôt il les enleva de vive force ; tantôt il les racheta de ses deniers. Les nobles avaient toujours besoin d'argent, aussi ne se faisaient-ils pas faute de concéder aux paysans des bourgs et des villages des droits de pacage

et des terres, de créer partout des intérêts *communs*. Par cette seconde voie, l'idée COMMUNE, COMMUNAUTÉ, faisait encore du chemin. — Le moyen de comprendre que les bourgeois et manants qui, sur bien des points, nommaient leurs curés et même leurs évêques, soit directement, soit par présentation, n'eussent pas eu le désir de nommer aussi leur chef civil et ses assesseurs ! Et puis il existait, surtout dans le midi, des municipalités, restes des institutions romaines, qui s'étaient conservées libres au sein du mouvement créé par les barbares. Autour des églises paroissiales, et surtout autour des églises de ces villes, dès le IIIe siècle, il s'était formé des centuries religieuses et industrielles, et des congrégations. Les compagnonnages divers, militairement introduits par les Francs, civilement par les institutions romaines qui avaient créé les corps de métiers et constitué même, au déclin de l'empire, l'hérédité des professions, jouissaient aussi d'une grande influence. Tels sont les éléments qui, du IIIe au XIIe siècle, ont établi l'importance des communes, maintenu et créé leur partiel affranchissement, de manière à préparer leur affranchissement régulier, légal, général et définitif.

Il s'en faut beaucoup cependant que toutes les communes aient été affranchies au XIIe siècle. Mais depuis cette époque jusqu'à nos jours, elles ont été le principal élément des progrès de la liberté populaire. Suivez leurs histoires individuelles, examinez leurs différentes constitutions, et vous les verrez toutes se racheter, à beaux deniers comptants, d'impôts onéreux et aussi humiliants que vexatoires. Il y a eu telle époque où tout bourgeois payait pour avoir chez lui une aune ou un croc ; telle autre où, dans certaines villes, l'on fouettait publiquement les ouvriers qui mangeaient du gibier ou qui buvaient du vin de Bordeaux. Lors de l'institution du service du guet, les grandes villes de

France ont acheté le droit de nommer leurs officiers. Plus tard, elles ont acheté celui de nommer directement le colonel de cette garde nationale. C'est de la même manière, c'est-à-dire la bourse à la main, qu'elles ont obtenu leurs chambres de commerce et leurs tribunaux consulaires. Forte et puissante, Marseille ose faire des traités de commerce et se déclarer république indépendante ; faibles, les communes subissent la loi du pouvoir, et n'arrivent à leurs libertés que par des transactions successives, toujours concédées à prix d'argent.

Nos pères, en 89, 93 et surtout sous l'empire, ont trop enlevé aux communes; de là, chez nous, cette absence de liberté individuelle qu'elles garantissaient; de là ce despotisme des autorités, et surtout des autorités judiciaires, qui peut faire faire cinq cents lieues sans motif plausible au citoyen le plus pacifique, ou le mettre en prison préventivement pendant des semaines, des mois entiers.

Nous avons aujourd'hui besoin, non de faire un pas en arrière, mais de travailler de nouveau aux fondements de nos libertés futures. C'est dans ce but que nous allons essayer de faire comprendre l'importance des propriétés communales ou collectives.

De la propriété communale ou collective.

La propriété a toujours été et sera toujours la garantie de la liberté ; à tel point que l'on peut dire que toute liberté qui n'est pas garantie par une propriété n'offre rien de stable, rien de bien assuré. Pourquoi l'homme que nous appelons *bourgeois* est-il libre ? — Parce qu'il possède des maisons, ou des propriétés rurales, ou des rentes sur l'État, ou des capitaux, ou une place lucrative donnant droit à une retraite ; de telle sorte qu'il puisse donner de l'éducation à ses enfants,

vivre au jour le jour sans trop de soucis du lendemain, et n'avoir aucune inquiétude pour ses vieux jours.

Pourquoi le laboureur et l'ouvrier des villes ne sont-ils pas libres? — Parce qu'ils ne possèdent pas les propriétés que nous venons d'énumérer, et parce qu'ils dépendent, pour leurs instruments de travail, d'un capitaliste quelconque.

Écrivez sur des chiffons de papier tout ce que vous voudrez, faites de la métaphysique constitutionnelle, et vous n'assurerez pas aux prolétaires un iota de liberté durable, attendu qu'une réaction, FAUTE DU GAGE PROPRIÉTÉ, pourra leur enlever demain ce qu'une victoire pacifique ou violente leur aura donné la veille.

L'individu ne sera libre que le jour où il sera protégé par sa commune dans la jouissance de tous ses droits de citoyen.

La Commune ne sera libre que le jour où chacune de ses libertés sera garantie par une propriété; passons-les en revue :

Pour que la liberté religieuse existe, il faut que la Commune ait l'entière et absolue disposition de son église, c'est-à-dire qu'elle en soit réellement propriétaire; de telle sorte que s'il y avait dans la Commune deux ou trois cultes, il pût y avoir arrangement amiable pour l'exercice de chacun d'eux dans la même église communale; de telle sorte encore que la Commune pût interdire son église à des prêtres qu'elle jugerait indignes d'y remplir leur ministère. Examiné à ce point de vue, le droit de la Commune sur l'église n'est actuellement ni une propriété, ni une possession, ni un usufruit. Un culte nouveau est toujours opprimé par les agents officiels du gouvernement; d'où cette conclusion qu'il n'y a pas réellement de liberté religieuse en France. Et, en effet, nous sommes sous ce rapport à la merci des évêques et des préfets.

Les Communes ont-elles la libre disposition de leur

revenu? — Actuellement, non. Des enfants de quinze ans ne sont pas plus mineurs que nos Communes. La liberté municipale n'est donc qu'un mot.

Chaque Commune possède-t-elle une école de garçons et une école de filles? Chaque école est-elle entourée de bâtiments et de terres suffisantes pour pouvoir donner aux enfants l'éducation vocationnelle et professionnelle? — Non. Il n'y a donc pas pour les enfants de liberté d'instruction ni de liberté d'éducation. Il y a même souvent impossibilité. — Qu'est-ce donc que votre prétendue liberté d'enseignement? sur quoi est-elle appuyée? par quoi est-elle garantie dans les Communes qui n'ont pas d'écoles ou qui n'en ont que d'incomplètes? Et puis n'êtes-vous pas dans chaque Commune à la merci du recteur de l'Académie, de l'évêque et du préfet, auxquels la nouvelle loi donne une si grande influence?

Où trouver dans nos campagnes des lieux de libre réunion pour les plaisirs, pour les fêtes, pour les discussions agricoles ou politiques? D'une part, le local fait défaut presque partout, et, de l'autre, la liberté des réunions et des discussions, la liberté même de manger tranquillement en commun n'est plus qu'un souvenir. Il eût été plus difficile de suspendre l'exercice de ce droit naturel, s'il avait été placé sous le patronage des Communes, et si chacune avait possédé en propre un ou plusieurs lieux d'assemblée populaire.

Au moyen âge, toutes les Communes possédaient de grandes propriétés communales; les Communes rurales avaient en jouissance, souvent en toute propriété, de vastes domaines appelés *communs*. Ces terres étaient la garantie de l'existence du pauvre, qui pouvait y conduire sa vache et y récolter. Au déclin de la domination romaine, le tiers des terres était, en général, afféagé aux Barbares, qui devaient en échange le service militaire. Les usurpations des seigneurs et des grands pro-

priétaires, la vente d'une quantité de communs à titre de biens nationaux, et le partage de beaucoup d'autres, ont dépouillé, depuis 1789, les pauvres de nos Communes des propriétés qui garantissaient leur existence. Sans doute, ces propriétés étaient mal cultivées; dans la plupart des Communes on était loin d'en tirer tout le parti possible; mais avec un meilleur aménagement elles fussent devenues l'un des moyens de solution des difficultés sociales de notre époque.

Pour que les citoyens soient libres, il faut que la Commune puisse protéger et assurer leur indépendance; et, pour qu'il en soit ainsi, il faut que la Commune elle-même ait son indépendance garantie par cinq sortes de propriétés communales ou collectives, à savoir : 1° la propriété de l'église; 2° la propriété de son budget; 3° la propriété des écoles, des ateliers et des terres qu'elles nécessitent; 4° la propriété de lieux de réunion pour fêtes, plaisirs, discussions politiques ou autres; 5° enfin la propriété d'instruments de travail, terres, capitaux, machines, etc., nécessaires au prolétariat malheureux.

Bien entendu, nous ne voulons en aucune façon détruire la solidarité qui doit exister entre toutes les Communes, solidarité dont la traduction pratique sera une assurance *mutuelle* et *universelle* contre la misère et l'ignorance; mais, dans l'état actuel des choses, beaucoup de Communes ne sont pas en état d'acquérir et de posséder les cinq propriétés que nous venons d'énumérer. Le nombre de leurs habitants est trop restreint pour donner lieu à une association durable et puissante; aussi ne regardons-nous comme réellement susceptibles de conquérir et de conserver leurs libertés que les Communes qui comptent au moins 1,200 à 1,500 âmes.

Nous venons de dire la limite inférieure des propriétés collectives de la Commune. Or, comme il s'agit

en ce moment de ce qui est immédiatement *pratique* et *possible*, nous ne discuterons en aucune façon la limite supérieure des propriétés collectives; il nous suffit de déclarer que nous respectons la propriété individuelle, et que, s'il entre dans notre esprit de lui imposer des charges légitimes, nous ne sommes pas de ces gens qui oseraient ou voudraient jamais prononcer le mot de confiscation. Nous le répéterons sans cesse, c'est par la liberté que l'on fonde la liberté, c'est par la violence que l'on appelle la violence. Une appropriation immédiate avec indemnité préalable pour fournir des garanties à la Commune, une location pour cent années, ou même un arrentement perpétuel des propriétés nécessaires, tel est le devoir du pays envers les Communes, et des Communes envers les pauvres, les déshérités qu'elles renferment dans leur sein. Demander plus, ce serait arriver à la spoliation, aux mesures violentes, à la guerre civile. Est-ce à dire que nous n'ayons pas d'idéal, et que nous regardions la forme que nous venons d'esquisser comme le dernier mot du progrès? A Dieu ne plaise! mais le développement des libertés, comme celui de l'esprit humain, forme une série composée de différents termes. Nous venons de signaler celui qui peut être immédiatement réalisé, celui qui peut ajouter un nouvel anneau à la chaîne des améliorations. Ce terme de la série des progrès communaux une fois posé, les hommes pratiques auront à discuter aussitôt le terme suivant.

Syndicats de la vente et de l'achat.

Ces syndicats seraient très faciles à établir dans les cités ouvrières et dans quelques petites villes, mais ils seraient bien plus utiles encore dans nos Communes rurales. Le jour où nos paysans sauront s'entendre et charger un syndicat au nom du tiers, de moitié, des

deux tiers, ou de la totalité de la Commune, de la vente de leurs produits et de l'achat des denrées dont ils ont besoin, ce jour-là nos paysans toucheront au bonheur. D'un côté, le syndicat supprimera toute usure en émettant des obligations pour les vins à vendre dans les celliers, pour les blés en greniers, afin d'attendre pour les ventes le moment le plus favorable ; de l'autre, il pourra s'entendre directement et sans aucun intermédiaire coûteux avec les caves sociétaires, les boulangeries et les meuneries sociétaires, pour des livraisons régulières et toujours assurées. Le syndicat pourra encore devenir locataire de toutes les fermes à louer, et les sous-louer ensuite à ses associés. De la sorte les fermages ne marcheront plus en s'élevant démesurément au détriment des fermiers. Le travailleur jouira du prix de ses sueurs, et le propriétaire ne courra point le risque d'être mal payé lorsqu'il aura pour fermier, non pas un seul individu, mais l'association des fermiers de sa Commune. Pour nous, nous ne voyons que trois moyens d'émancipation agricole : 1° les cités agricoles ; 2° les syndicats ruraux ; 3° l'organisation des Communes et des cantons avec propriétés communales servant à garantir les droits écrits dans les constitutions.

Ce dernier moyen serait la transition la plus douce et la plus facile vers un avenir d'organisation réelle ; il a le grand avantage de n'être pas exclusif, de permettre et même de faciliter toutes les autres améliorations.

De la commune cantonnale.

S'il n'y avait dans une contrée que des Communes communales, l'administration des intérêts généraux serait très difficile. Pour obvier à cet inconvénient, et pour sauvegarder les minorités de toute oppression au sein des Communes dont elles font partie, l'on peut

admettre encore, dans un pays comme la France, des Communes cantonnales et des Communes départementales.

Le canton comporte une population de 12,000 à 20,000 habitants ; un administrateur chargé de représenter l'administration centrale et de donner de l'unité à tous les actes de la Commune cantonnale. De plus, chaque chef-lieu de canton devrait posséder, soit à l'état rudimentaire, soit avec de grands développements, selon sa position matérielle et sociale, les institutions suivantes :

1° Agence d'enseignement ;

2° Agence de publicité ;

3° Agence de police et de force publique ;

4° Agence de justice ;

5° Agence de rédaction et d'enregistrement des actes publics et privés et d'inventaire social ;

6° Agence des finances ;

7° Agence d'entrepôt et de vente de toute espèce de denrées ;

8° Agence de travaux publics ;

9° Agence de postes et transports ;

10° Un conseil d'administration.

Cette pensée, développée pour la première fois par nos amis, les représentants Benoît (du Rhône) et Charassin, nous paraît pleine d'avenir.

Nous voudrions, au chef-lieu de chaque canton, un grand édifice, une véritable cité cantonnale, renfermant tout ce que comporte un établissement sociétaire, et, de plus, les archives, la bibliothèque, une école secondaire, ou collége à la fois industriel et scientifique, une ou plusieurs salles disposées exprès pour des cours libres et publics, un musée industriel et scientifique, une pharmacie avec laboratoire convenablement établi pour l'étude pratique de la chimie, une halle vitrée et fermée, où seraient placardés

tous les avis officiels des administrations centrale, départementale, cantonnale et communale, où l'on pourrait délibérer à l'abri sur les divers intérêts locaux ou généraux du pays, une école pratique de science, d'industrie et de ménage spécialement consacrée aux jeunes filles, une salle d'armes ou arsenal, une salle publique de justice, un comptoir de la banque nationale, où s'opéreraient les recettes et les paiements du Trésor, un plan sculpté en relief du canton, une boîte aux lettres.

Dans les Communes qui se composent d'un ou de plusieurs cantons, les administrations communales et cantonnales seraient confondues et réduites à l'unité.

De la commune départementale.

Placé entre les cantons et l'Etat, le rouage administratif, appelé département, représente une communauté d'intérêts bien moins naturelle que celles de la commune et du canton. Ses inconvénients actuels sont de deux sortes : d'un côté, le département a tendance à se superposer aux cantons et aux communes ; de l'autre, ses partisans les plus ardents voudraient en faire une arme contre l'unité, tandis qu'il n'est et ne doit être qu'un moyen administratif de régler les intérêts communs à des cantons divers, les affaires litigieuses des communes ne devant arriver au département qu'après avoir épuisé les moyens de conciliation possédés par leurs cantons respectifs.

Dans l'état actuel des choses, pour faciliter la transition entre ce qui est et ce qui devra exister un jour, chaque département devrait organiser au plus vite :

Une cité ouvrière ;

Une cité agricole ;

Une cité bourgeoise (afin de prouver à tous que toutes

les classes ont intérêt à se mêler activement à la transformation qui se prépare) ;

Une colonie agricole, hospice pouvant servir en même temps d'école d'agriculture ;

Une association départementale pour la fabrication des engrais ;

Une école professionnelle d'arts et métiers destinée à concilier l'apprentissage chez des maîtres, ou au sein d'associations ouvrières, avec les cours nécessaires à tous les hommes, tels que cours de français, d'histoire, de littérature, de musique, de dessin ;

Un collége littéraire, scientifique et artistique ;

Un cercle d'hommes et de femmes consacré à maintenir entre les deux sexes ces relations, cette politesse, ces plaisirs honnêtes auxquels les gens des classes riches substituent trop souvent les cercles et les cafés.

Nous n'avons point la prétention de tracer ici en quelques lignes le programme de ce qu'il faudrait faire, mais seulement de l'indiquer. Que l'on entre une fois dans la voie des réformes, et les améliorations les plus utiles naîtront sans effort les unes des autres.

Des conseils nationaux, départementaux, cantonnaux et communaux.

Il faut savoir distinguer entre la souveraineté, le gouvernement, l'administration.

Pour le philosophe, la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens adultes jouissant de leurs facultés intellectuelles. Elle est inaliénable et doit être exercée directement chaque fois que se trouve en jeu une question qui la concerne. Rien de plus aisé que de demander à une commune sa volonté, en lui posant l'interrogation de telle sorte que la réponse se fasse nécessairement par *oui* ou par *non*. Rien de plus facile que

de placarder une, deux ou trois semaines à l'avance, sur tous les édifices publics, la question qui, plus tard, devra être résolue par la souveraineté populaire.

Le gouvernement, dans le sens où on l'entendait, dans le sens où on le pratique trop souvent encore, c'est la lisière des enfants au maillot, et le peuple est adulte et majeur. Le gouvernement c'est un pouvoir supérieur, tandis que le peuple ne veut plus que d'un pouvoir délégué ou serviteur. Il est souverain, il a droit de dicter ses ordres.

L'administration est cette machine composée de rouages humains, au moyen de laquelle la pensée ou souveraineté populaire s'exécute, se traduit par des actes. Un administrateur, si haut placé qu'il soit, n'est et ne doit être qu'un commis communal, cantonnal, départemental ou national.

Les conseils communaux, cantonnaux, départementaux et nationaux ont pu être souverains. Ils ont pu usurper très utilement le pouvoir, avec l'assentiment de populations qui ne comprenaient pas suffisamment leurs intérêts et leurs droits; mais il est important qu'ils reprennent le seul rôle qui leur appartient :

1° Il faut qu'ils soient aussi réduits que possible en nombre, afin d'aller plus vite en besogne.

2° Qu'ils s'habituent à ne régler que les affaires sommaires et à consulter directement leurs mandants pour toutes les autres.

3° Qu'ils soient révocables dans des circonstances données et avec des formalités convenables.

A ce compte, l'assemblée nationale deviendrait un simple conseil d'Etat, choisissant dans son sein ou hors de son sein un président du ministère et les ministres chargés de diriger l'administration. Celle-ci, par suite des institutions départementales, cantonnales et communales, deviendrait chaque jour de plus en plus

simple, de plus en plus facile, régulière et peu coûteuse.

Cette doctrine est celle du gouvernement direct pratiqué par les Grecs et les Romains. Rousseau l'a fait revivre théoriquement; la convention l'avait inscrite dans sa constitution; nous l'avons reproduite dans notre *Philosophie du socialisme* en mars 1850; depuis lors elle a été reproduite à nouveau par Rittinghausen, Considérant, Ledru-Rollin et bon nombre de publicistes.

De la Justice.

L'homme naît avec le sentiment de la justice, mais, soit à l'état individuel, soit à l'état social, il a besoin qu'une sage éducation lui vienne en aide pour vaincre son égoïsme, sa colère et ses passions. Chez les Juifs, la justice avait un caractère de barbarie et de sauvage férocité qui atteste une civilisation encore dans l'enfance. Le Christ apparaît, et aussitôt il s'empresse de débarrasser la loi de Moïse des concessions que ce grand homme avait dû faire au génie d'une nation peu avancée, qu'entouraient des tribus soumises à de cruelles superstitions. Chez les premiers chrétiens, les évêques sont en possession du droit d'exercer une pénalité morale bien plus noble et non moins puissante que les châtiments corporels. Au moyen âge, l'évêque, devenu seigneur temporel, et le baron, son collègue en féodalité, possèdent sur leurs vassaux le droit de justice. L'un et l'autre ne se font pas faute de l'exercer durement; mais au fur et à mesure que la royauté grandit, elle s'en empare : de féodale, la justice devient royale. Le glaive d'une main, la balance de l'autre, logée dans de fastueux palais, elle parle le langage de la sévérité, souvent celui de la vengeance; elle se regarde moins comme appelée à moraliser les coupables, que chargée de les flétrir et de les châtier. Plus humaine de nos

jours, et plus en rapport avec les sentiments de fraternité qui se développent sans cesse au cœur des hommes, la justice a généralisé le jury, ou jugement par les pairs, pour les crimes et délits; les tribunaux et les prud'hommes pour certaines contestations entre particuliers. Bientôt elle jettera de côté son épée comme une inutile rapière. Alors, tout à fait FRATERNELLE, elle remplacera, par des tribunaux de conciliations de divers degrés, toutes nos juridictions civiles; par des écoles de réformation, nos prisons et nos bagnes démoralisateurs. Oh! vous qui voulez réellement le bonheur du peuple, n'oubliez jamais que s'il est bon qu'il devienne son souverain, dictant lui-même ses ordres de sa main collective, il faut qu'il devienne entièrement son juge. La royauté, cette usurpation du privilége, peut avoir besoin du bourreau, mais jamais une république ne grandira que par cette fraternité qui sait CONCILIER, RÉFORMER et PARDONNER.

De la Force.

La force intellectuelle et la force morale tendent à se subalterniser de plus en plus la force matérielle. Si le peuple, à titre de souverain et de grand juge, représente l'une et l'autre, il est utile cependant qu'il trouve en lui-même la garantie de son indépendance et de sa souveraineté. Sa force physique sera donc armée et parfaitement organisée; mais, dans sa discipline sévère, elle ne relèvera que de l'immuable justice, que de l'éternelle vérité. Dans la Commune, dans le canton, dans la patrie, elle sera sous les ordres des communautés appelées Communes, canton, patrie; et, si l'humanité ordonnait, sa voix serait plus puissante encore que celle de la patrie elle-même. Voilà l'avenir. — Bien des transitions peuvent y conduire. Voici celle que nous préférerions pour la France: Les arsenaux

seraient entretenus, ainsi que les cadres des régiments de ligne et des corps spéciaux; près de 40,000 instructeurs, répandus sur nos 37,000 communes, exerceraient tous les dimanches tous les jeunes gens au maniement des armes, aux mouvements militaires et au tir de la carabine. Tous les ans, pendant quinze jours, il y aurait de grandes manœuvres. La profession de militaire deviendrait une profession réelle, active, considérée, convenablement rémunérée, dont le recrutement se ferait par engagements volontaires, et dont les places savantes seraient le prix des services et du savoir. La conscription serait supprimée: tout homme au besoin serait soldat. Toutefois, de temps à autre, il serait permis à des ingénieurs, pour de grands travaux autorisés par la nation, de lever et d'organiser des armées de volontaires industriels destinées à conquérir à la civilisation des contrées nouvelles, ou à tenter des travaux utiles et glorieux.

Les Arts et la Science.

Loin de nous ce préjugé qui catégorise les travaux de l'homme, qui anoblit la science et les arts, abstraction faite de leurs applications matérielles, conservant un profond dédain pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Ce préjugé servile est le fils des époques de barbarie, qui consacrèrent les esclaves, et, plus tard, les serfs, les colons, les coliberts, au travail des champs et des ateliers, réservant aux hommes libres l'étude et surtout le maniement des armes; il s'est continué à travers les âges jusque parmi nous. Le marchand dédaigne trop souvent l'homme qui ne vit que du travail de ses mains; les ingénieurs, les avocats, les médecins, les négociants, se croient bien plus haut placés que le

marchand, et surtout que l'humble travailleur du prolétariat; les oisifs de la noblesse d'écus, ou de la noblesse de naissance, se regardent encore comme plus élevés que les travailleurs scientifiques. Pour chaque classe, il y a une *vile multitude*, dont chacune entend bien ne pas faire partie.... De là les grandes inégalités de salaires que nous remarquons entre diverses fonctions, souvent même entre divers fonctionnaires de la même partie ; de là aussi cette hostilité violente contre le principe distributif qui dit :

A chacun selon ses besoins,
De chacun selon ses forces.

Fils de la science, éclairé par l'équité la plus absolue, le socialisme ne dédaigne aucune profession, parce que toutes réclament une aptitude et des études spéciales, un goût, un art particulier (1). C'est par la science qu'il opérera, qu'il opère de plus en plus la rédemption morale des états les plus discrédités et les plus inférieurs. Le fabricant de produits chimiques, en utilisant pour les colles fortes, pour les bleus de Prusse, pour les engrais pulvérulents, pour la clarification des sucres, les détritus les plus infects et les plus dédaignés de nos maisons et de nos ateliers, supprimera complétement un jour les professions qui nous répugnent aujourd'hui.

(1) A ce propos, qu'il me soit permis de recommander à l'attention de mes lecteurs un nouveau livre de Pierre Vinçard, intitulé : *Les Ouvriers de Paris*. Cet ouvrage, illustré par l'habile crayon de Gérard Séguin, n'est pas une œuvre de fantaisie frivole, mais le fruit de patientes recherches et de laborieuses études sur toutes les professions qui s'exercent à Paris. Cette publication, curieuse à beaucoup de titres, a porté bonheur au jeune écrivain. Elle lui a valu l'honneur d'être choisi par M. de Girardin pour rédiger l'*Enquête industrielle* dans le nouveau journal que cet éminent publiciste vient de fonder, sous le titre de : *Le Bien-être universel.*

Pleine de respect pour le travail, source des créations humaines, la société nouvelle trouve dans toutes ses manifestations, bien qu'à des degrés inégaux, de la force, du bon goût, du savoir. Elle n'ignore pas cette gradation qui existait entre l'intelligence nécessaire pour exprimer les pensées, pour peindre les passions, et celle qui suffisait à la construction des chaumières primitives des premiers peuples; mais en élevant les plus humbles des professions elle saura nécessairement les transformer.

Son éducation, éminemment pratique, ne séparera jamais l'école de l'atelier; l'un et l'autre, au besoin, seront les temples de l'enfance et de la jeunesse, car un temple n'est point nécessairement un lieu *spécial* consacré à la vénération de l'Être des Êtres, c'est encore pour le philosophe, le premier endroit venu où l'âme humaine peut entrer en communion avec celle de ses frères, et s'élever par de nobles pensées à l'intelligence des grandeurs sublimes de la nature.

Les premiers chrétiens n'avaient rien qui ressemblât à nos églises actuelles. Les lieux où ils se réunissaient en commun pour prier et causer des grandes questions de leurs croyances, étaient simples et sans ornements; ils auraient craint de profaner la majesté divine en couvrant les murs d'emblèmes, de peintures ou de statues. Ce n'est que plus tard qu'ils s'emparèrent des temples païens pour les consacrer à leur culte, et qu'ils appelèrent les beaux arts à faire vibrer dans les cœurs les pensées les plus religieuses.

Le socialisme, qui n'est en réalité que le développement du véritable Christianisme, fera mieux, grâce à l'expérience du passé; il mettra sous les yeux des jeunes enfants les devises, les emblèmes, les gravures, les tableaux, les sculptures susceptibles de contribuer à former leurs cœurs et à développer leurs facultés intellectuelles; il voudra que partout la morale la plus

pure soit enseignée avec le travail qui en est la consécration, au milieu des images de ceux qui ont été les instituteurs bienfaisants des hommes.

L'art et la science ont encore de grands progrès à accomplir, et ils les accompliront.

Une société qui ne croit plus aux dieux de l'Olympe, et qui ne veut plus faire de la terre une vallée de larmes; une société dans laquelle les mouvements d'hommes deviennent chaque jour plus nombreux et plus rapides; qui peut déjà réunir comme par enchantement, sur un seul point, des masses immenses (on peut dire sans erreur des centaines de milliers d'êtres sympathiques), réclame une architecture nouvelle. Il lui faut des jardins d'hiver à contenir une nombreuse population, des lieux de réunions publiques pouvant abriter un million de personnes, des maisons sociétaires pouvant loger des milliers de familles, des hôtelleries grandes comme des villes. L'architecture nouvelle devra donc s'harmoniser avec l'industrie, avec la science, avec les moyens nouveaux qui sont à notre disposition, avec les tendances qui nous entraînent vers les mœurs encore inconnues du gouvernement direct. Nous avons, de plus que nos pères, les métaux industriels à bien meilleur marché; nous possédons la gravure et la lithographie, le verre, les glaces, et une infinité d'étoffes toutes plus brillantes et plus luxueuses les unes que les autres. Déjà, par les ponts à voûtes de fonte, par les ponts suspendus, par quelques constructions en fer semblables au palais de l'exposition de Londres, par les ponts sous-fluviaux, par le chauffage, l'éclairage et la ventilation des édifices publics, nous sommes entrés dans la voie des innovations. Mais tout cela n'est rien encore. Si les productions des Grecs ont reflété les croyances de leur époque, si les arts au moyen âge ont été l'expression fidèle de la foi qui les animait; la croyance à la vie universelle, à la perfectibilité indé-

finie, à l'émancipation physique, morale et intellectuelle des masses, aura aussi, elle, sa peinture, sa sculpture, sa musique, sa littérature et sa poésie. Sophocle, Phidias, Périclès, Aspasie, Michel-Ange, Raphaël, Corneille, Molière, et toutes les femmes adorables qui ont été les inspiratrices du siècle de Louis XIV, reparaîtront dans l'avenir. Les salons d'Anet et de Neuilly seront agrandis; la scène élargie voudra une comédie vraie, une comédie libre de la censure, une tragédie nouvelle, des chœurs et des orchestres à faire tomber les voûtes de nos opéras. Dans les grandioses monuments de cette société, sans pareils même à Memphis et à Babylone, des peintures immenses seront disposées avec tout l'art possible, pour produire sur la plus grande échelle les effets de nos dioramas et de nos panoramas d'aujourd'hui.

Chaque époque, citoyens, a eu sa pensée dominante que l'on retrouve dans les maisons particulières aussi bien qu'au forum, au théâtre et dans le temple. Les grands artistes ont toujours eu à cœur de l'étudier et de s'en inspirer. Quelle faute, au temps où nous sommes, de faire de l'art pour l'art, de ne donner aucun but à ses œuvres! Malheur à celui qui ne comprend pas que l'art fait de la sorte est un vil métier. Malheur à celui qui, vivant au jour le jour, n'a jamais rêvé aux splendides lumières qui vont illuminer le monde nouveau!

Non, la science ne restera pas muette et pensive en face du progrès des arts et de l'industrie; elle aussi voudra socialiser ses études et ses découvertes. Avec quelle adresse elle dirigera l'éducation dans la crèche, dans la salle d'enfance et les écoles qui leur succéderont. Comme elle saura se mettre à la portée de toutes les intelligences, en rendant agréables les études les plus difficiles. Plus de maîtres ennuyeux, plus de pensums; mais partout l'attrait, le plaisir, et,

pour les jeunes années, la plus habile et la plus maternelle des surveillances. Sans qu'elle ait eu le moindre soupçon qu'on veut lui enseigner la chimie et les arts industriels, la jeunesse aura lancé des ballons, fabriqué du sucre, épuré des sirops, fait détoner des chlorates et préparé des lumières de mille sortes. Jeunes enfants, que ne puis-je revenir avec vous apprendre en vos gravures, en vos lanternes magiques, l'histoire des évolutions du passé ; et préluder à une vie plus complète et moins agitée que celle de notre époque, au milieu de vos chœurs, de vos chants et de vos danses, dans vos luttes gymnastiques, dans vos plaisirs incessants, toujours variés, toujours sériés ! Ce m'est du moins une douce et bien vive satisfaction que d'entrevoir, par la pensée, les grandes journées qui s'apprêtent pour l'humanité future.

Des croyances religieuses.

Le monde européen oscille entre deux croyances rivales :

L'une, que l'homme aurait reçu de la bouche de Dieu des enseignements religieux qui sont la vérité absolue et sans mélange, vérité à laquelle l'on ne saurait ni changer, ni retrancher, ni ajouter ;

L'autre, que la religion et les croyances religieuses sont choses distinctes. Tandis que la religion doit s'entendre de l'*éternelle vérité*, c'est-à-dire de ce qui est immuable, la croyance est essentiellement variable et intimement liée aux progrès de l'intelligence humaine.

La première opinion, qui est loin, selon nous, de l'esprit du véritable Christianisme, tend à immobiliser les peuples. Elle s'empare tout d'abord de leur souveraineté spirituelle, pour arriver ensuite à conquérir leur souveraineté temporelle.

La seconde ne divise ni la vie humaine, ni la souveraineté : elle transforme le peuple en un concile permanent chargé d'ajouter aux *credo* du passé les vérités nouvelles acceptées par la raison.

La première tend à imposer aux nations et aux communes des évêques et des curés payés par elles, mais choisis par une puissance étrangère.

La seconde ne veut point d'État dans l'État, et demande que chacun paie son culte.

La première ne voit trop souvent partout, en dehors d'elle, que des damnés, que des schismatiques, que des ennemis de Dieu et de la religion.

La seconde ne veut forcer ni les cœurs ni les consciences. Pleine de tolérance, elle aime toutes les croyances religieuses, parce que toutes ont pour but le bonheur des hommes; mais elle les classe dans ses affections selon la somme de vérités scientifiques qu'elles possèdent.

Gardons-nous de fonder trop d'espérances sur la généreuse excentricité de quelques hommes qui échappent par la vigueur de leurs natures aux tendances si généralement rétrogrades des clergés catholiques et protestants. La fin du siècle passé et le commencement de celui-ci nous ont offert, dans une double expérience, deux exemples pleins d'enseignement. Le clergé de la Constitution civile contenait dans ses rangs des âmes d'élite sincèrement dévouées à l'idée démocratique; cependant l'abbé Grégoire et ses amis furent impuissants. Plus tard, le clergé concordataire n'a pas rougi de sanctionner le code du despotisme dans le plus populaire de ses livres, dans la leçon du catéchisme de l'Empire sur les devoirs de la France envers Napoléon.

O peuple! ta souveraineté ne se divise point en deux parties, l'une spirituelle, l'autre temporelle. N'être qu'à demi souverain, ce n'est pas l'être. Si tu veux

devenir chaque jour davantage LE POUVOIR écrivant sa volonté de sa main collective, la FORCE DE TOUS protégeant l'indépendance de tous, la JUSTICE FRATERNELLE consacrant les progrès de la civilisation, il faut que tu sois encore un CONCILE religieux permanent, faisant passer sous le niveau de l'égalité, au nom de la liberté, les disciples de Brahma et de Bouddha, les sectateurs de Mahomet, les déistes juifs, les diverses sectes chrétiennes et les philosophes.

Négliger l'exercice direct de sa liberté, abandonner son droit à des mandataires, c'est souvent s'exposer à le perdre. Que d'enseignements sous ce rapport dans l'histoire du Catholicisme!...

Aux premiers jours, le peuple chrétien se gouvernait directement. Aux premiers membres des trois premières assemblées, nul ne demanda ni leurs mandats, ni leurs titres.

Plus tard, les évêques, alors élus par le peuple, se substituèrent naturellement à leurs diocésains. Le gouvernement *direct* disparut ainsi pour faire place au gouvernement *représentatif*.

Plus tard, s'il faut en croire certains historiens, Constantin, le promoteur du concile de Nicée, n'admit à cette grande assemblée que les évêques de son opinion, et décréta la peine de mort contre ceux qui conserveraient les écrits, ou seulement quelques uns des écrits de ses adversaires religieux.

Plus tard, au dire des protestants, les évêques de Rome usurpèrent sur les autres évêques, et se firent papes. Alors se manifesta leur grande tendance à devenir absolus pour le spirituel et tout-puissants au temporel.

Plus tard, une usurpation nouvelle enleva au peuple le droit de nommer les évêques.

Plus tard, on lui ravit le droit de nommer les curés, droit qu'il avait conservé sur quelques points jusqu'au XIIe siècle.

C'est ainsi que d'abus en abus, d'usurpations en usurpations, la grande démocratie organisée par les apôtres du Christ est devenue une autocratie papale.

Qu'en est-il résulté ?

Les peuples ont demandé la réforme du clergé. Rome a dit *non*, et le protestantisme a déchiré l'Église.

Les peuples ont demandé la réforme politique. Appuyés par Rome, les rois ont refusé, et nous avons eu 89 et 93.

Aujourd'hui les peuples réclament la réforme sociale, et Rome a répondu par de nombreuses persécutions; mais loin de l'affaiblir, ces persécutions ont grandi le socialisme et multiplié le nombre de ses croyants.

La réforme du clergé, au XVIe siècle, c'était la liberté.

La réforme politique de 89 et 93, c'était l'égalité.

La réforme sociale sera la fraternité.

Citoyens, que ces enseignements vous profitent. Pourquoi, comme aux premiers temps du Christianisme, vos prêtres de toutes les communions ne seraient-ils pas élus par vous, et au besoin révoqués par vous ? Pourquoi ne les prendriez-vous pas, comme à cette époque, parmi les hommes les plus vénérés, parmi les pères de famille les plus respectables? « Le peuple exerce le droit d'élire ses pasteurs. » Cet article de la Constitution civile du Clergé, décrétée par nos pères le 12 juillet 1790, ne doit pas rester dans l'*oubli*. Un jour, citoyens, vous en revendiquerez l'application. Jusque-là, quelle que soit votre croyance, soyez tolérants pour celle d'autrui. Élevez vos enfants dans le respect des choses saintes. Qu'ils apprennent dès leur bas-âge à vénérer l'ordre et l'harmonie de la nature, et les grandeurs de la Providence écrites en si grand style à la voûte céleste. Qu'ils sachent chercher et trouver

Dieu dans toutes les joies légitimes, dans le bonheur d'avoir accompli leurs devoirs. Choisissez parmi vous les plus aimants, les plus dévoués, les plus fraternels pour conduire fraternellement le troupeau. Soyez confiants dans la bonté de l'Etre infini dont notre intelligence ne peut embrasser ni comprendre la grandeur; et surtout, car ce serait une horrible impiété, un affreux blasphême, ne prêtez jamais à la divine sagesse les mauvaises passions des hommes.

De la moralité humaine.

La moralité humaine, ce sentiment exquis du devoir que nous trouvons en quelque sorte le même chez les principaux sages des temps anciens et du nôtre, cette poésie des nobles pensées qui animait Rousseau, qui a inspiré à George Sand ses derniers et plus beaux ouvrages, pénètre de plus en plus dans les masses. C'est à nous, socialistes, au théâtre, dans nos écrits, dans les actes publics et privés de notre vie, de donner à tous l'enseignement et l'exemple pour arriver à de nouveaux progrès. La moralité humaine est la meilleure sauvegarde des droits et des libertés de tous.

Dans l'ordre religieux, elle a condamné :

Les sacrifices humains du Druidisme ;

Les cruautés de la loi juive et des conquêtes musulmanes ;

Les auto-da-fé de l'inquisition ; les dragonnades, les tueries des Cévennes, la révocation de l'édit de Nantes, et les horribles massacres des Albigeois, des Hussites et de la Saint-Barthélemy.

Elle blâme partout l'intolérance, qu'elle soit anglicane, grecque ou romaine.

Elle ne veut plus des religions d'État.

Chaque jour elle réclame la souveraineté de la conscience et la liberté religieuse la plus absolue, sans

laquelle cette souveraineté ne serait qu'un vain mot.

Dans l'ordre civil elle a proclamé la liberté, l'égalité et la fraternité; par suite elle tend à supprimer entièrement :

Les autocraties;

Les monarchies aristocratiques;

Les monarchies constitutionnelles, qui ne sont que des monarchies aristocratiques déguisées;

Les républiques aristocratiques.

Elle veut remplacer les gouvernements *gouvernants* par des gouvernements purement *administratifs ;* et si, d'un côté, elle conseille au souverain légitime, c'est-à-dire au peuple, l'exercice direct de sa souveraineté ; de l'autre, elle lui enseigne que cette souveraineté est limitée par les droits naturels de chacun des êtres qui composent le peuple.

En ce qui concerne les jugements humains et la pénalité qui en est la conséquence, elle a supprimé :

La peine du talion,

La torture,

La mort pour crime politique.

Et chaque jour, par les plus avancés des moralistes, elle réclame l'abolition de la peine de mort pour les autres crimes; la suppression des prisons, des bagnes, des cachots, du système cellulaire, ces instruments de la torture contemporaine.

L'humanité ne veut plus se venger ni torturer. Socialistes, qui êtes, qui devez être plus que jamais son avant-garde, prêchez à toute voix qu'il faut apprendre à réformer, à améliorer ceux de nos frères qui sont vicieux. Les punitions morales suffiront aux peuples éclairés par une saine philosophie, comme elles suffisaient aux chrétiens des deux premiers siècles.

C'est encore la moralité humaine qui a transformé l'esclave en serf, et qui a donné à ce dernier le sentiment de sa dignité, le désir et le besoin de sa liberté. Tantôt

lle l'a jeté dans les combats pour revendiquer la possession de son être et de son travail; tantôt plus calme, plus patiente, elle l'a conduit, par l'épargne et l'économie, au rachat de ses droits. Aujourd'hui, éclairée par les luttes et les conquêtes politiques de nos pères, lle anime d'une juste fierté ces travailleurs qui veulent chapper par l'association aux incertitudes de leur sort, ux duretés de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'exploité tient encore du serf féodal ; l'associé est un homme libre, un véritable citoyen.

Assise au foyer domestique, la moralité ne condamne plus la naissance des filles comme dans l'Inde, comme n Judée, comme à Sparte, comme chez les barons éodaux du moyen âge; comme de nos jours encore chez les grands seigneurs qui veulent ou croient perpéuer les mérites de leurs aïeux en perpétuant leurs noms. Elle ne flétrit plus le célibat de *la vieille fille* pour l'approuver chez l'homme, chez qui trop souvent l est le résultat de l'inconduite. Mais il y a mieux à faire encore. Socialistes, vous qui avez à cœur de marcher à a tête de la civilisation, achevez de relever la femme; que par vous elle devienne l'égale de l'époux dans tous es actes de la vie. Flétrissez le séducteur; n'accordez que dédain et mépris à ces hommes à la mode des classes riches, à ces lovelaces des classes ouvrières, car il y en a partout qui font métier de promettre leur amour à de pauvres jeunes filles sans expérience, et de les livrer ensuite à la risée publique. Soyez généreux pour la malheureuse enfant qu'ils ont séduite et trompée; tendez-lui la main, et que par vous elle retrouve le sentier de la vertu, ce sentier dont il faut faire la grande route sociale.

Ne dites pas, avec saint Louis, que la fille qui sera devenue grosse à l'insu de ses parents doit être deshéritée; flétrissez la mère qui condamne ses filles au célibat pour augmenter la dot de l'héritier du nom de

son mari, comme si la vertu n'était pas le seul soutien légitime de ce qui est vraiment noble.

Ne donnez point d'éducation à vos filles dans l'unique but de les marier, mais en vue de les rendre heureuses; augmentez par l'instruction leur liberté intellectuelle et morale. Il y a beaucoup à refaire dans une société qui laisse à peu près impunies la séduction et la corruption; qui ne tient aucun compte des promesses de mariage, abandonne les enfants naturels à la charge de la mère, et où trop souvent les parents choisissent les époux de leurs filles, au lieu de se contenter de diriger leurs choix; dans une société qui maintient la femme en minorité près de son époux, alors même que, séparée de biens ou de corps, elle ne vit plus avec lui; dans une société qui laisse au mari la liberté de disposer des meubles de la communauté, en faveur de femmes dont il peut avoir en vue de faire ses maîtresses. Flétrissez de toutes vos forces les hommes assez lâches, assez infâmes pour frapper celles qui sont ou qui seront les mères de leurs enfants.

Demandez citoyens, demandez que l'on efface dans le code les articles qui donnent la femme corps et âme à son mari comme *une chose*, qui lui prescrivent de le suivre partout où il lui convient de résider, et tous ceux qui ont établi entre l'adultère de l'époux et de l'épouse des distinctions qui ne sont plus de notre époque. Il est temps aussi que les liens imprudents cessent d'être à vie; et que les conjoints qui ne peuvent vivre ensemble ne soient plus soudés l'un à l'autre par un mariage indissoluble. Que notre action moralisante ne s'arrête point en si bonne voie; que chaque jour de notre vie soit employé à nous rendre meilleurs; et pour arriver tout d'abord à notre propre et personnel perfectionnement, écoutons les conseils du sage :

« Sois bon fils, frère juste, époux tendre et bon père.
» Choisis pour ton ami, l'ami de la vertu.

» Sache qu'il t'est donné de combattre et de vaincre.
» Tes folles passions apprends à les dompter.
» Sois sobre, actif et chaste ; évite la colère.
» En public, en secret ne te permets jamais
» Rien de mal, et surtout respecte-toi toi-même.
» Ne parle et n'agis point sans avoir réfléchi.
» Sois juste ; souviens-toi qu'un pouvoir invincible
» Ordonne de mourir ; que les biens, les honneurs
» Facilement acquis sont faciles à perdre ;
» Et quant aux maux qu'entraîne avec soi le destin,
» Juge-les ce qu'ils sont, sache les supporter,
» Ferme l'œil et l'oreille à la prévention.
» Crains l'exemple d'autrui, pense d'après toi-même.
» Laisse les fous agir et sans but et sans cause.
» Ce que tu ne sais pas, ne prétends point le faire.
» Instruis-toi ; tout s'accorde à la patience, au temps.
» Veille sur ta santé ; dispense avec mesure,
» Au corps les aliments, à l'esprit le repos.
» Trop ou trop peu de soins doivent être évités.
» Le luxe et l'avarice ont des suites semblables.
» Que jamais le sommeil ne ferme ta paupière
» Sans t'être demandé : qu'ai-je omis ? qu'ai-je fait ?
» Si c'est mal, abstiens-toi ; si c'est bien, persévère.
» Médite ces conseils, aime-les, suis-les tous.
» Aux divines vertus ils sauront te conduire.
» Mais qu'avant tout, ton âme, à son devoir fidèle,
» Invoque avec ferveur le savoir et l'étude.
» Instruit par elle, alors rien ne t'abusera ;
» Tu connaîtras de tout le principe et la fin ;
» Et tu sauras bientôt que la nature,
» Semblable en toute chose, est la même en tout lieu.
» Tu verras que les maux qui dévorent les hommes
» Viennent de l'ignorance, et que ces malheureux
» Cherchent loin d'eux les biens dont ils portent la source. »

Voilà, ô mes concitoyens, quelques conseils de Pythagore! Deux mille cinq cents ans ne les ont pas vieillis. Aujourd'hui, comme alors, travaillons à notre perfectionnement moral si nous voulons devenir dignes de verser sur nos frères notre amour bienfaisant, si nous voulons transformer l'humanité en une grande famille de sages.

De la Presse.

Vouloir la liberté de la pensée, c'est vouloir celle de la parole, qui en est la forme, et qui appartient à chacun par droit naturel.

Vouloir la liberté de la parole, c'est vouloir sa libre expression par la plume, par la presse, par la lithographie, par tous les moyens connus et à connaître.

Les restrictions à cette liberté, telles que la censure, le timbre des journaux, les brevets de libraire et d'imprimeur, peuvent être établies avec des intentions très louables, mais elles auront toujours pour résultat l'oppression d'une partie de la société.

Le monde nouveau des *Communes libres*, des *Associations* et des *Corporations* nouvelles, ne réclame pas seulement une presse indépendante, il demande aussi une presse spéciale et *fraternelle*.

Cette presse des travailleurs, destinée à la discussion de tous les intérêts du travail, représentera nécessairement toutes les croyances qui surgissent, et surtout ce besoin de fraternité qui conduit aujourd'hui les masses.

Le travail c'est tout : c'est la moisson dorée qui promet à l'homme la nourriture, c'est la digue qui protége ses champs, c'est le canal qui féconde son pays ; c'est le papier qui porte à tous la divine communion de la pensée, c'est la gravure qui arrête mes

regards, c'est le tableau qui excite mon admiration, c'est la statue qui me fait rêver; c'est le drame saisissant qui fait couler mes pleurs, le vaudeville spirituel qui excite ma gaieté, c'est la musique qui m'enlève, c'est la science guérissant mes douleurs ou dirigeant mes efforts; le travail, c'est LE VERBE DE DIEU, c'est L'ACTION s'incarnant dans l'Humanité pour embellir et féconder le globe.

Aux premiers temps du Christianisme, d'humbles travailleurs se réunissaient pour discuter sur les plus grandes questions et propager les doctrines de leur maître. Or voici qu'aujourd'hui des ouvriers non moins modestes mettent la main à l'œuvre pour constituer leur église, leur association de croyants à de meilleurs jours pour l'humanité.

Eux aussi, ils ont leur *millenium*. L'affranchissement du travail, cette promesse des temps modernes, ne peut tarder à s'accomplir, puisque les travailleurs eux-mêmes associent leurs efforts dans le but de la réaliser. Des amis me communiquent les considérants et les statuts d'une société qu'ils viennent de fonder dans cette pensée. Je suis heureux de pouvoir donner ici les extraits suivants qui témoignent des progrès réels des corporations ouvrières.

Statuts de la Société de la Presse du Travail.

PRÉAMBULE.

« Avant de faire connaître nos statuts et de demander à nos concitoyens de toutes les professions un concours actif à l'œuvre que nous entreprenons, nous devons exposer nos principes, notre organisation, notre but.

Nos principes.

Pour nous, la formule républicaine LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ, contient en germe, dans ses trois termes indivisibles, toute la vérité religieuse, sociale, politique et économique.

Attachés de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos forces à cette formule, nous voulons travailler à la réaliser dans toutes les professions en enseignant et en provoquant une meilleure organisation de la science, de l'art, de l'industrie et de l'État.

La base de cette organisation nouvelle, c'est, selon nous, ce qu'on appelle Compagnonage ou Corporation. Mais ces noms mêmes éveillant encore, dans le plus grand nombre des esprits, des idées de priviléges et de castes bien opposées à la formule qui a notre foi, nous devons dire ici le sens nouveau que nous y attachons.

Toute branche de l'activité humaine, toute fonction de la science, de l'art ou de l'industrie, appelle le concours de plusieurs hommes dont les uns sont plus

particulièrement savants, les autres plus particulièrement artistes, et d'autres encore plus particulièrement industriels; il n'existe pas, en effet, un seul instrument de travail qui puisse être mis en activité sans l'association, à un même moment, de l'industriel, de l'artiste et du savant. C'est cette nécessité absolue de l'association dans le travail, qui donna lieu, dès les temps les plus reculés, aux divers Compagnonages. On s'habitua même à considérer ces groupes d'hommes, liés par l'amitié dans l'exercice des diverses fonctions d'une même profession, comme un seul être organisé, qu'on appela pour cette raison Corps d'état, Compagnonage, Corporation.

Mais, faute de connaître assez profondément la nature de chaque profession et son lien avec toutes les autres, on attribua la supériorité à celles dans lesquelles l'intelligence et le sentiment prédominent sur celles où l'activité s'exerce principalement, et l'inégalité s'établit entre les fonctions. Cette inégalité entraîna comme conséquence un despotisme dégradant pour l'homme. En effet, au lieu de confier l'instrument de travail nécessaire à l'exercice d'une profession à une association dans laquelle l'industriel, l'artiste, le savant, reliés par cette profession même, eussent été Compagnons, on remit cet instrument à un seul homme, lequel, ainsi placé en dehors et au-dessus du corps des travailleurs, ne put l'organiser que par la force, et n'eut d'action sur ses confrères que par le commandement. La même cause qui avait ainsi établi des supérieurs et des inférieurs dans une même profession, engendra aussi des distinctions analogues entre les divers corps d'états; il y eut des professions *serviles* et des professions *libérales;* et l'homme, dans ces professions différentes, fut dominé par l'homme de deux manières, directement d'abord et ensuite indirectement.

Le travailleur fut possédé *directement*, lorsque le

chef d'atelier l'eut réellement en propriété et put l'acheter, le vendre, et en disposer comme d'une chose; c'est ce qu'on est convenu d'appeler l'ESCLAVAGE.

Le travailleur fut possédé *indirectement*, lorsque, n'ayant ni terres ni instruments de travail, il fut obligé, pour vivre, de se soumettre à ceux qui possédaient ces choses; c'est ce qu'on nomme communément le PROLÉTARIAT.

Les préjugés consacrèrent presque universellement cette inégalité. L'aristocratie s'établit entre les travailleurs eux-mêmes dans chaque profession, et le Compagnonage, au lieu d'être un lien de fraternité, devint un signe de privilége.

Il faut délaisser ces formes usées du Compagnonage qui tendent à perpétuer l'inégalité entre les travailleurs; mais il n'est pas nécessaire pour cela de renoncer à toute idée d'association entre les travailleurs d'une même profession. Il est indispensable au contraire de relier, dans chaque branche du travail, l'industriel, l'artiste, le savant.

Or c'est cette association corporative que nous tendons à organiser parmi les travailleurs de l'industrie, de l'art et de la science, sous le nom de CORPORATION NOUVELLE.

Selon nous, pour pouvoir s'affranchir de l'Esclavage et du Prolétariat sous toutes leurs formes, les travailleurs de toutes les professions doivent reconnaître que chaque branche du travail, bien que manifestant principalement ou l'industrie, ou l'art, ou la science, comprend indivisiblement ces trois choses. De ce principe résulte l'égalité entre toutes les Corporations, et la possibilité, pour chacune d'elles, d'établir dans son sein une organisation qui exclue tout despotisme, et réalise dans l'atelier comme dans la société tout entière la Liberté, la Fraternité, l'Égalité.

Notre organisation.

Ces principes, les travailleurs commencèrent, il y a près de vingt ans, à les pratiquer sans bien les connaître. Le travail tendait à se diviser à l'infini, et les travailleurs, de plus en plus isolés, se trouvaient sans défense à la disposition de l'entrepreneur de travaux, lequel, dominé à son tour par les caprices de la demande générale, diminuait le salaire afin de pouvoir soutenir avec plus d'avantage la concurrence des autres fabricants. Les travailleurs songèrent alors à s'unir pour défendre leurs intérêts, et reformèrent l'ancien lien corporatif qui avait été rompu, dès le début de la révolution de 1789, dans presque tous les Corps d'état. Mais, comprenant que ce lien ne devait plus être de nos jours ce qu'il avait été dans le passé, ils conçurent la Corporation, non plus comme une caste naturellement hostile à toutes les autres, mais comme un moyen d'association universelle entre les travailleurs.

Qu'on lise, en effet, les statuts de toutes les Corporations qui se sont reformées depuis 1830, et l'on trouvera partout dans ces statuts une tendance de plus en plus marquée vers l'égalité des professions.

C'est ce mouvement d'affranchissement pacifique et d'association de tous les Corps d'états, que nous venons continuer par la presse et par toutes les voies qu'elle peut ouvrir.

Tous, membres de corps d'états différents, liés pour la plupart aux diverses associations corporatives établies depuis longtemps déjà dans nos professions, nous avons formé une société qui peut s'étendre aux membres de toutes les Corporations de l'industrie, de l'art et de la science, et devenir leur organe central.

On verra dans les Statuts mêmes que nous donnons ci-après, comment chaque travailleur peut être représenté dans cette société et en devenir actionnaire, soit

en venant adhérer individuellement, s'il n'y a pas encore dans la société d'adhérent de sa profession, soit, dans le cas où plusieurs personnes de son Corps d'état auraient adhéré déjà, en s'entendant avec ces personnes pour désigner trois délégués qui puissent faire partie du conseil de surveillance. Nous nous bornerons donc à faire connaître notre mode d'organisation intérieure.

L'objet principal de notre société étant la publication d'un journal, il fallait rapporter toute l'action du conseil social à cet objet. De là, la subdivision de ce conseil en trois sections, dont l'une s'occupe de la rédaction, l'autre de la lecture des écrits communiqués au journal, et la dernière de l'administration. Mais le journal lui-même n'étant pour nous qu'un moyen d'organiser, par l'enseignement et la publicité, les diverses Corporations du travail, le conseil social devait également être composé de manière à remplir cette fonction nouvelle. Ici encore nos trois sections sont nécessaires.

La section d'administration, par exemple, en même temps qu'elle prend soin des intérêts matériels de la société, se met en rapport commercial avec toutes les associations corporatives déjà formées; elle envoie au journal les annonces de ces associations, mais seulement après avoir soumis leurs produits à l'expertise; elle pourra, lorsque le fonds social sera réalisé et qu'elle aura reçu du conseil de surveillance l'autorisation nécessaire, prêter gratuitement à ces associations les sommes dont elles auraient besoin pour satisfaire les demandes qui leur seraient faites, ou avancer, également à titre gratuit, aux Corporations qui seraient en état de s'établir, les fonds nécessaires pour l'achat de leurs instruments de travail. Elle tiendra le bureau d'assurance contre la maladie et surveillera les divers bazars de consommation de la société. Enfin, conformément à nos Statuts, la section d'administration devra encore, à l'aide des fonds de la société, ouvrir des

ateliers agricoles. Cette section est donc tout à la fois l'organe administratif de la société et le lien économique naturel entre toutes les associations corporatives.

La section de lecture a aussi son action extérieure en même temps qu'intérieure. Elle lit les articles que les personnes étrangères au conseil social envoient à ce conseil pour être publiées, et s'entend avec les auteurs de ces articles pour les modifications qu'elle juge nécessaires. Elle fait de même pour les statuts des associations corporatives qui se forment ou qui adhèrent à notre acte constitutif. Elle appelle dans son sein les délégués de ces associations et leur indique les points qui lui semblent ou contraires aux principes ou de nature à entraîner des inconvénients. Elle provoque en un mot l'organisation régulière et légale des Corporations. Cette section est donc un véritable conseil organisateur pour toutes les associations corporatives.

La section de rédaction a, de même que les deux autres, son action au dehors. Elle est chargée de l'enseignement ; mais elle est, en même temps, une sorte d'arbitre entre les Corporations. Si donc deux corps d'états ont entre eux un différend de quelque nature que ce soit, ce différend est soumis à la section de rédaction, laquelle, après avoir entendu les parties et pesé leurs raisons, prononce son jugement et le publie dans le journal de la société. Cette section est donc un véritable conseil judiciaire pour toutes les associations corporatives.

Le lien entre ces trois sections du conseil social est formé par la Gérance. Désirant bannir de notre organisation tout ce qui rappelle la monarchie et l'individualisme, nous n'avons pas voulu confier l'administration de la société à un seul directeur ; c'est pourquoi nous avons établi une gérance composée indivisiblement de trois membres, lesquels sont pris dans le conseil social

et élus par les membres de leur section, à raison d'un par chaque section, de manière que les trois aspects de la fonction du conseil social soient également représentés dans la Gérance.

Telle est notre organisation : voici maintenant n but déjà indiqué, mais non encore clairement form

Notre but.

En fondant la société de la *Presse du Travail*, ı avons pour but :

1° De grouper toutes les Corporations de l'indus de l'art et de la science, afin de leur procurer, pa mutuel concours, le moyen de défendre leurs int et d'exprimer leurs besoins par toutes les voies .. publicité ;

2° D'organiser des Corporations nouvelles dans toutes les branches d'industrie, d'art ou de science qui ne sont pas encore constituées ;

3° De généraliser l'assurance contre la maladie ;

4° De propager l'esprit d'association générale ;

5° D'établir une agence centrale de consommation dans laquelle les associés trouveront à meilleur marché des produits d'une qualité supérieure ;

6° De faciliter aux Corporations l'achat de leurs instruments de travail ;

7° Enfin de découvrir et de propager par la presse les moyens d'améliorer la situation matérielle, morale et intellectuelle des travailleurs.

Cette société, par ses principes, par son organisation, par son but, est destinée à comprendre dans son sein tous les hommes qui travaillent. Fondée sur l'élection, toutes les professions, toutes les capacités ont accès chez elle et y trouvent une garantie contre toute domination personnelle. Elle est donc un moyen puissant pour les ouvriers de l'industrie, de l'art et de la

science de s'organiser entre eux afin de concourir réciproquement au libre développement de toutes les facultés de l'homme et à la satisfaction de tous ses besoins légitimes.

La nécessité de ce concours de tous au perfectionnement de la société humaine a été reconnue dans les temps modernes: c'est ce qu'on appelle la Souveraineté du Peuple, souveraineté qui s'exprime de trois manières : 1° par le vote ; 2° par les réunions populaires; 3° par la presse.

Or, de ces trois manifestations de la Souveraineté, la première est restreinte et la seconde anéantie à présent ; la troisième seule, bien qu'entourée d'entraves et de dangers, reste encore possible : c'est pourquoi nous avons donné à notre société, pour objet, la publication d'un journal et, pour dénomination, ce nom même de la *Presse;* mais afin de distinguer de l'ancienne presse la presse nouvelle que nous voulons fonder, nous l'appelons la *Presse du Travail.*

En conséquence, aujourd'hui 24 février 1851, jour du troisième anniversaire de la proclamation de la République et du suffrage universel, nous posons les bases de la société de la *Presse du Travail*, et nous appelons tous nos compagnons de l'industrie, de l'art et de la science à y venir travailler avec nous à l'affranchissement progressif de tous les travailleurs.

A la suite de ce Préambule, les associés donnent leurs Statuts, trop étendus pour être reproduits ici, mais qui peuvent être résumés dans les trois paragraphes que voici :

Constitution de la Société. — La société de la Presse du Travail est en nom collectif et en commandite. Elle a pour but : 1° l'édition et la publication de tous ouvrages, recueils et journaux qu'elle jugera utile et avantageux par la suite, et, dès à présent, la fonda-

tion du journal l'ASSOCIATION, *moniteur du travail et des Corporations industrielles, artistiques et scientifiques ;* 2° l'établissement, à son siége, d'un bureau de renseignements pour tous les commanditaires inoccupés et cherchant du travail ; 3° et enfin la création d'un nouveau système de publicité et d'annonces, tel qu'il puisse faciliter à tous les actionnaires l'acquisition en gros de toutes les choses nécessaires à la vie, et leur procurer à meilleur marché des produits d'une qualité supérieure. La durée de la société sera de quinze années, à partir du 24 février 1851. Elle pourra être prorogée.

Organisation de la Société. — Cette organisation est fondée sur l'élection. Tous les actionnaires d'une même profession s'entendent pour désigner trois délégués. La réunion de tous les délégués des diverses professions forme le conseil de surveillance de la société. Ce conseil de surveillance nomme dans son sein et au scrutin de liste une commission ou conseil social de vingt-sept membres, lesquels sont seuls associés en nom collectif, et sont élus pour un an. La fonction de ce conseil social est de mettre à exécution tous travaux, et de rédiger tous articles, ouvrages ou circulaires qu'il juge utiles à la défense des intérêts du travailleur ; il doit examiner tous les articles, écrits ou renseignements qui lui seront communiqués dans ce but, et, s'il les approuve, les publier sous sa responsabilité ; enfin, il a le soin de tout ce qui regarde l'administration de la société.

Cette fonction du conseil social comprend ainsi trois fonctions ; c'est pourquoi il se divise en trois sections correspondant à ces fonctions. La première section prend le nom de *conseil de rédaction ;* la seconde, celui de *conseil de lecture ;* la troisième, celui de *conseil d'administration.* Chacune de ces sections fonctionne ordinairement à part et se réunit une fois par semaine.

Néanmoins il y a tous les mois une réunion de tous les membres du conseil social.

La gérance de la société est composée de trois membres, pris chacun dans l'une des sections du conseil social. Elle a la signature des publications et du journal de la société. Elle tient le bureau de la *Presse du Travail*, et a en outre le soin des achats en gros de toutes les matières dont les sociétaires font la demande. Les trois membres de la gérance représentent la raison sociale, et ils ont la signature de la société. La gérance établit le lien entre les trois sections du conseil social ; elle est élue tous les ans, et préside de droit toutes les séances du conseil social.

A partir du 24 février 1851, ce conseil est ainsi composé :

Conseil de rédaction : Les citoyens Bezu, Douard, Drevet, Fiévet, Hériez, Mayaud, Panet, Ribes, Vielle.

Conseil de lecture : Les citoyens Brunelle, Comble, Consigny, Desmoulins, Dupoint, Flet, Pain, Ragot, Wahry.

Conseil d'administration : Les citoyens Aillaud, Laugrand, Lemoine, Loy, Lussier, Marckel, Parent, Richard ; lesquels ont élu, pour faire partie de la gérance, les citoyens Panet, Desmoulins et Laugrand.

Le conseil de surveillance se réunit ordinairement une fois tous les trois mois. Il y a chaque année une assemblée générale de tous les actionnaires.

Formation du fonds social. Le capital social est de 36,000 fr., représentés par trois mille actions de 12 fr. chacune et pouvant servir de paiement à l'abonnement au journal publié par la société. Chaque action est divisée en douze coupons de 1 fr., que le commanditaire peut retirer de mois en mois.

Toutes les opérations de la société, ventes, achats, publications se font au comptant et sur demande expresse. Elle prélève 5 p. 100 pour frais de commission

sur chaque opération dont elle est chargée. Chaque année, le produit de ce prélèvement, une fois tous les frais payés, est ainsi réparti :

Un tiers vient accroître le fonds social et sert à l'extension de la société.

Un tiers est affecté à la formation d'un fonds destiné à l'achat, par les Corporations adhérentes, de leurs instruments de travail.

Un tiers enfin est employé à la fondation d'établissements agricoles.

Tel est le fond des Statuts de la société. Voici l'appel que les associés y ont ajouté :

Aux Travailleurs.

Citoyens, frères et compagnons,

Vous tous, fils du travail, enfants de la science, de l'art et de l'industrie, écoutez l'appel de vos confrères déjà adhérents aux statuts que vous venez de lire; rangez-vous avec eux sous la bannière nouvelle qu'ils ont élevée et qui doit être chère à chacun de nous, puisqu'elle porte notre signe commun : *le Travail !*

Vous connaissez le but que nous nous proposons : prêtez-nous donc votre concours matériel, moral et intellectuel; marchons ensemble vers ce but.

La presse étant l'objet même de notre société et le lien indispensable entre tous ses membres, c'est le journal qu'il faut d'abord élever. D'après des calculs fort exacts, une feuille de seize pages à deux colonnes, format des romans à 20 c., peut être livrée au public une fois par semaine, à raison de 9 fr. par an.

Or, voyez la puissance de l'association : ces grands capitaux, indispensables aux fondateurs de journaux

qui ont des risques à courir, nous pouvons, nous, les remplacer par notre nombre. Il suffit que deux mille adhérents prennent chacun un coupon de 1 fr. pour que nous puissions commencer à paraître. Il suffit qu'ils continuent à propager le journal, pour que nous ayons une publicité gratuite bien plus efficace que les annonces des journaux.

Rien donc de plus simple et de plus praticable que ce moyen. Que la Société de la *Presse du Travail* réalise seulement deux mille des actions qu'elle a émises et qui sont payables par douzièmes de mois en mois; et immédiatement elle peut faire paraître son journal. C'est là, citoyens, frères et compagnons, le concours matériel que vous avez à nous prêter (1).

Nous croyons notre idée bonne et salutaire ; aimez-la, faites-la vôtre, propagez-la. C'est ainsi que vous nous aiderez moralement.

Depuis bien des années, les écrivains, les économistes s'efforcent d'établir scientifiquement la situation réelle du Travail. Leurs tentatives ont été infructueuses. Le travailleur seul pouvait apporter les matériaux nécessaires pour cet objet. C'est donc à nous, ouvriers de la

(1) On trouve des actions et des coupons au siége social, rue du Jardinet, 13, tous les jours, de dix à quatre heures, et le dimanche de neuf à deux heures après midi. Les actionnaires des départements pourront s'entendre, pour se faire représenter dans la société, avec les actionnaires de leur profession résidant à Paris. Ils pourront à cet effet écrire au siége, en prenant le soin d'AFFRANCHIR. D'après nos statuts, l'actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée générale annuelle; il nomme, de concert avec tous les actionnaires de sa profession, les délégués de cette profession au conseil de surveillance, et peut faire partie de ce conseil s'il y est appelé par le vote de ses confrères; il participe donc à la direction, à la rédaction et à l'administration du journal. Il a en outre le droit de venir chercher au bureau de la société les renseignements propres à lui faire trouver de l'occupation, s'il est sans travail. Enfin il jouit des avantages qu'offrent les bazars de consommation ouverts sous les auspices de la société.

science, de l'art et de l'industrie, qu'il appartient de faire cette enquête que la statistique officielle n'a pu encore sérieusement aborder; c'est donc à nous qu'il convient d'en tirer les conséquences théoriques et pratiques.

L'ASSOCIATION, *moniteur du travail*, est fondée dans ce double but. A vous, amis, à vous d'apporter à cette feuille les renseignements qui doivent lui servir à accomplir sa mission. Comment, en effet, songer à organiser les diverses Corporations, si l'on ignore leur état véritable? comment parler de leur avenir, si l'on ignore leur passé?

Citoyens, frères et compagnons,

Assez longtemps nous avons vécu dans l'oubli; assez longtemps le secret enveloppa nos associations corporatives; assez longtemps nos pensées restèrent ignorées, nos sentiments méconnus, nos plaintes sans échos. Depuis l'origine des siècles, nos générations passent et se succèdent sans laisser d'autres traces que les monuments sortis de nos mains laborieuses. L'histoire, si prompte à illustrer les noms des conquérants dévastateurs, est muette pour les travailleurs qui réparent les maux que le glaive a causés. En vain, avons-nous soumis les éléments, multiplié les découvertes, accumulé les prodiges pour le bien-être et la gloire de la société humaine, le monde ne nous connaît pas. Il a recueilli le fruit de nos efforts, il s'est agrandi par notre concours, éclairé à notre contact, nourri de toute notre vie; et il n'a pas voulu nous connaître, et il a laissé s'accomplir sans éclat, dans nos flancs déchirés, le mystère douloureux de la production!

Si, depuis vingt années à peine, les producteurs commencent à sortir de cette obscurité séculaire, c'est que quelques travailleurs ont eux-mêmes pris la parole en

faveur de leurs compagnons ignorés. Continuons, amis, ce que ceux-là ont entrepris ; mais, éclairés par l'expérience qu'ils ont faite, évitons les écueils qui les ont arrêtés. Elevons une tribune qui soit véritablement la nôtre, à nous, travailleurs. N'oublions pas ceux de nos confrères qui inventèrent la presse. Nous, qui faisons fonctionner chaque jour cet admirable instrument au profit d'idées souvent indignes de la lumière qu'il leur donne, sachons nous en servir pour notre propre usage. Tandis que d'autres n'y trouvent qu'un moyen puissant de mensonge et de divisions funestes, employons-le, nous, à la gloire de la vérité : qu'il serve, entre nos mains, à répandre la lumière sur la vie du travailleur ; qu'il dise au monde ses mérites et ses défauts, ses souffrances et son espoir, son génie et ses malheurs ; que tous apprennent ainsi qu'en ce temps de désordre matériel, moral et intellectuel, les idées d'organisation et de justice ont repris racine quelque part, et qu'une civilisation supérieure à celle qui achève de disparaître germe au sein de nos Corporations nouvelles. »

Administration socialiste.

L'on nous dit souvent : Votre opinion grandit ; vous avez pour vous le peuple des villes et surtout des grandes villes, vous commencez à pénétrer dans les campagnes, où vos doctrines sur les propriétés communales et l'organisation communale peuvent vous créer de l'influence ; mais des articles de journaux et des brochures socialistes ne sont pas un système de gouvernement. Les hommes qui comprennent que tout ce qui existe est transitoire, ont besoin, avant de se livrer aux novateurs, d'y regarder à deux fois afin de bien savoir où on les conduit ; permettez donc que l'on vous pose nettement cette question :

Si vos amis avaient en main le ministère de l'intérieur, quel langage tiendraient-ils au pays? que feraient-ils? où s'arrêteraient-ils? comment ménageraient-ils les divers intérêts? — Nous attendons votre réponse.

Ainsi parlent depuis longtemps des hommes honorables, qui ne sont plus avec ce qui existe, et qui ne sont pas encore avec nous. Il est facile de les édifier sur la valeur de nos doctrines, sur la sagesse de nos désirs, sur la prudence qui inspirerait notre conduite. Nous allons le prouver.

Nos co-réligionnaires aspirent à l'exercice le plus complet de la souveraineté populaire; non seulement ils croient que le peuple doit étudier pour se mettre en mesure d'exercer directement sa souveraineté, en sanctionnant par *oui* ou par *non* les actes les plus importants de ses mandataires, mais ils voudraient des mandataires révocables et responsables, de véritables fonctionnaires, seul moyen de prévenir toute usurpation. — Et puis, pour eux, la souveraineté a une tout autre étendue que celle qu'on lui accorde habituellement. A cet égard, nous avons exposé leurs croyances sous ces titres : PROPRIÉTÉS COMMUNALES; — ADMINISTRATION; — JUSTICE; — FORCE; — ARTS ET SCIENCES; — CROYANCES RELIGIEUSES; — MORALITÉ HUMAINE; — PRESSE; et nous complèterons ce qui reste à dire en publiant à la fin de ce travail LE CRÉDO SCIENTIFIQUE DU SOCIALISME, de telle sorte que les hommes un peu habitués à se servir de leur intelligence puissent de suite faire eux-mêmes la synthèse du mouvement social dont ce petit volume est l'une des expressions.

Nos co-religionnaires ont compris les erreurs déplorables de 1848. Si le pouvoir leur tombait dans les mains, ils sauraient s'en servir pour remplir avec fermeté, prudence et dévouement, la sainte mission de

faire aimer le socialisme et de l'organiser. Le grand art des administrateurs, ce n'est pas d'ordonner et de contraindre à obéir, mais de faire que l'on désire et que l'on veuille spontanément.

Le gouvernement provisoire a commis l'immense faute d'appeler tous les citoyens à une égale liberté de suffrage, sans avoir préalablement garanti le libre exercice du vote en éclairant le pays par la presse ; en détruisant les monopoles et les privilèges, tels que les monopoles d'imprimerie, de librairie, de boulangerie, de boucherie, etc., etc. ; en oubliant, pour les armées de terre et de mer, de mettre les besoins et les exigences de la science militaire en harmonie avec les principes de liberté et d'égalité ; en maintenant pour les ouvriers de l'État la position si dépendante de salariés, lorsqu'il suffisait de leur permettre d'organiser entre eux des associations gérées par des syndicats reconnus suffisamment instruits dans la pratique de leurs professions ; en négligeant enfin de supprimer ces impôts onéreux contre lesquels se soulève à bon droit l'immense majorité des citoyens. Il a oublié qu'il y avait en France vingt-trois millions de paysans ruinés par l'usure et les gens de loi.

Croyant trouver dans le vote pour la nomination des représentants la souveraineté populaire qui ne s'y trouve qu'indirectement, il a demandé à la nation française de faire du représentatif, au lieu de lui présenter, le lendemain de la révolution, une bonne Constitution toute faite, et de la lui donner à acclamer ou à rejeter.

Il n'a vu la souveraineté populaire, ni dans l'organisation de la force, ni dans l'organisation de la justice, ni dans l'organisation de la publicité ; il ne l'a vue ni dans l'organisation des réunions et des discussions politiques, ni dans l'organisation de toutes les autres libertés qui touchent à l'essence de la nature humaine.

Il a sacrifié le droit réel à l'habitude, le fond à la forme. Mais il faut l'avouer, hors Paris et quelques autres grands centres, le reste n'était guère préparé. Nous oublions peut-être trop, aujourd'hui, que nous avons vécu *un siècle* dans ces trois dernières années. Toutefois, rappelons-nous qu'il y a dans la vie des peuples, de ces moments solennels dans lesquels la légalité vulgaire disparaît en présence de l'éternelle justice, époques mémorables où ce qui est juste, ce qui est noble et beau touche tous les cœurs et les dispose aux plus éclatantes réparations. Ces moments, le philosophe les devine, les prévoit, les comprend; l'homme politique les saisit et la réparation est faite; le droit nouveau est acclamé avant que l'égoïsme ait repris son empire! Mais il s'agit moins aujourd'hui de révolutions à prévoir ou à condamner, que de faire comprendre quelle serait dans des circonstances normales la conduite des socialistes.

Nos co-religionnaires sont des hommes profondément religieux; ils veulent l'accomplissement des destinées humaines selon le plan providentiel, et par suite, que la société soit une providence sociale pour tous ses membres. Ils savent également comprendre le danger de la féodalité des écus, d'un abrutissant égoïsme, et celui non moins grand d'un prétendu socialisme nageant dans le vague, sans principes, sans convictions, sans idéal. Voici donc le langage qu'ils tiendraient aux préfets de France, dès leur première circulaire :

Citoyen préfet,

L'état actuel de la société française, celui surtout de l'agriculture et de la propriété foncière, portent la fâcheuse empreinte de quatre révolutions mal dirigées,

de violences et d'usurpations qui n'ont profité ni à la société, ni aux communes, mais, en général, à des individus isolés. Je compte sur votre amour du bien public, sur votre dévouement à vos frères pour m'aider à résoudre, par les progrès pacifiques de nos institutions, les grands problèmes sociaux qui préoccupent à si bon droit les esprits les plus généreux.

Votre premier soin sera d'organiser les citoyens de toutes les villes de votre ressort en corporations de travailleurs, qu'ils appartiennent aux beaux-arts, à la science ou à l'industrie. Chaque corporation aura son bureau et son président, et devra s'occuper de la situation de tous ceux de ses membres qui souffrent, et des moyens d'apporter remède à leurs douleurs.

Vous ferez le dénombrement de toutes les communes qui, n'ayant pas 1,200 âmes, sont, par suite, dans l'impuissance de vivre isolées dans l'état actuel.

Dès votre première circulaire aux officiers municipaux, vous leur ferez comprendre que dans chaque commune la liberté religieuse la plus absolue, la liberté municipale, la possibilité et la liberté d'éducation vocationnelle et professionnelle, la liberté de réunions politiques ou communales, l'organisation des plaisirs et des fêtes, et surtout la possibilité et la liberté de vivre en travaillant, doivent être désormais des réalités.

Vous signalerez ce fait, que la justice doit devenir de plus en plus républicaine, c'est-à-dire de plus en plus fraternelle; et vous encouragerez les communes et les cantons à organiser des tribunaux de conciliation ou jurys d'honneur, chargés de régler par arbitrage toutes les contestations.

Loin de faciliter la vente des propriétés communales, c'est-à-dire, le plus souvent, la spoliation légale des faibles et des petits par de plus puissants qu'eux, vous encouragerez les acquisitions et les dotations des com-

munes, mais en veillant avec le plus grand soin à ce que les propriétés communales soient toujours entre toutes les mieux cultivées.

Vous distinguerez entre les travaux de *sûreté* publique et *d'utilité*. Pour ces derniers, la nation doit avant tout son concours à ceux qui seraient de nature à développer le travail, ce sujet de vos incessantes sollicitudes. — Où l'état dépense mille francs en améliorations, il importe que les particuliers, les départements et les communes en dépensent deux à trois mille.

Vous me signalerez tous les tarifs, tous les péages qui nuisent à la circulation.

Vous comprendrez que l'édilité publique doit aussi devenir une réalité, que tous les édifices doivent recevoir de l'air et de la lumière. Vous considérerez le Palais-National à Paris et le cours Henri IV à Nantes, comme des modèles à imiter dans les constructions urbaines, en insistant toutefois pour que les constructions nouvelles n'aient plus que deux étages.

Vous veillerez à multiplier autant que possible la somme des communautés utiles dont pourront jouir les nouveaux quartiers à construire dans votre département.

Sachez qu'il entre dans la pensée de l'administration nationale (car le peuple veut être administré et non gouverné), de faire annuellement 2 à 300 millions d'économie sur l'armée ; et qu'elle veut employer 100 millions par an à l'achat des montagnes à reboiser, des terres incultes à défricher, des marais à dessécher.

Vous comprenez, et vous ferez comprendre à tous, Citoyen préfet, l'influence moralisante que le gouvernement veut exercer sur l'agriculture, les grandes irrigations, le reboisement, les défrichements, le taux et la forme des fermages, en acquérant rapidement les quinze millions d'hectares de notre sol dont l'exploitation réclame une main plus puissante, une caisse plus riche

que celle de simples particuliers, c'est-à-dire, le concours de grandes associations fraternelles soutenues par l'État.

Vous ferez encore comprendre à vos administrés, Citoyen préfet, cette prévoyance avec laquelle nous voulons aller au-devant des besoins des races futures, en régularisant le cours de nos fleuves, en abritant leurs fertiles vallées contre les inondations, en arrêtant sur les montagnes le sol qui descend dans les plaines, en faisant des réserves de bois pour le chauffage du pays et les besoins de ses industries à venir, en modifiant, par d'habiles plantations, la climature de la France, en créant enfin par de grandes irrigations huit millions d'hectares de prairies nouvelles ou de jardins parfaitement arrosés, dans un pays qui n'en compte pas quatre.

L'administration nationale pense aussi à acquérir dans chaque arrondissement, au besoin dans chaque canton, une grande ferme, de manière à réunir sur un seul point une maison de retraite pour les invalides des deux sexes, une école pratique d'agriculture et d'arts et métiers, un asile pour les enfants abandonnés.

Aujourd'hui, le revenu brut de la France n'est que de huit milliards, sur lesquels les travailleurs qui ont produit ces huit milliards de valeurs ne reçoivent que deux milliards cinq cents millions, le surplus étant absorbé par le loyer des capitaux, par l'usure, par les fermages et par les impôts. Or le vœu le plus ardent de l'administration serait de restituer au peuple un milliard par la suppression de l'usure et la réduction de l'impôt; et d'ajouter à ce milliard cinq cents millions annuels de main-d'œuvre sous forme de travaux divers; de manière à augmenter de suite le bien-être des travailleurs dans la proportion de quatre à deux et demi, ou de huit à cinq.

Vous n'oublierez pas non plus, Citoyen préfet, de faire connaître que désormais le prix *minimum* des journées

des travailleurs doit toujours, dans toutes les adjudications, figurer en regard de la nature et de la qualité des matériaux. De plus, vous êtes autorisé à traiter de gré à gré, pour toutes les adjudications de travaux, avec les Sociétés réellement fraternelles qui, après vous avoir communiqué leurs statuts, voudraient se charger de l'exécution de ces entreprises. Si ces Sociétés ne peuvent fournir de cautionnement pécuniaire, vous ferez une enquête sur la moralité et la capacité industrielle des sociétaires, et vous passerez outre si vous ne recevez que de bons renseignements.

Vous signalerez à vos administrés les efforts des communes de Paris et des principales cités de France, comme exemples à suivre par les communes d'un ordre inférieur dans l'organisation et la pratique des améliorations sociales.

Vous les préparerez au gouvernement direct, qui est l'une des garanties de la souveraineté nationale, et au vote direct qui est la forme, l'expression de cette garantie par tous les moyens de publicité, de prédication et de discussion que vous possédez. — Ayez toujours à l'esprit qu'il faut élever l'éducation morale et politique des campagnes au niveau de celle de Paris. Que ce soit là le but incessant de vos efforts. — L'ignorance, source des misères morales et matérielles, voilà notre plus grand ennemi. — Habitué par des enquêtes et les études qu'elles nécessiteront de sa part à dire, en connaissance de cause, *oui* ou *non*, le peuple deviendra rapidement capable d'exprimer de la même manière sa volonté. — Multipliez les instituteurs et les institutrices de tous les ordres et de tous les degrés; que les égards que vous aurez pour eux les fassent reconnaître pour des magistrats revêtus de fonctions éminemment sociales, éminemment élevées. — Si l'éducation de nos campagnes avait été ce qu'elle pouvait être, le gouvernement direct, c'est-à-dire l'entière souveraineté du

peuple ne serait pas seulement un but, elle pourrait être immédiatement le moyen du bien-être universel.

Au lieu de déguiser les difficultés du moment, vous vous attacherez à faire entrer dans l'opinion publique qu'il est indispensable de recourir à des mesures aussi promptes que décisives contre le paupérisme et les immenses douleurs de notre ordre social. En regard des plaies de l'Irlande et de l'Angleterre, qui menacent de nous envahir, vous montrerez par quelle route et par quels efforts nous voulons et nous prétendons, en France, échapper aux horreurs d'une pareille situation.

Laissant de côté les petits palliatifs, vous attaquerez le mal dans sa racine.

Immédiatement vous allez poser la question des baux à longue échéance, et des droits du fermier sur la plus-value créée par son travail; immédiatement vous allez encourager par vos paroles, au besoin par vos écrits, vos conseils et les moyens dont votre administration dispose, la réunion en une grande association, d'exploitations plus ou moins nombreuses. C'est le seul moyen de faciliter les irrigations et la culture jardinière faite avec des instruments perfectionnés; c'est le seul moyen de rapprocher les familles des laboureurs, de rendre plus facile l'éducation de leurs enfants, de retenir la population dans nos campagnes par un plus grand bien-être, et d'arriver enfin à ces notables économies que permet l'Association.

Si surtout, un ou plusieurs villages sociétaires venaient à se former par la réunion de cultivateurs et d'ouvriers, sous la direction d'un ou de plusieurs d'entre eux, syndics nouveaux de ces nouvelles communautés rurales, vous les appuieriez de tout votre pouvoir.

Vous organiserez dans votre département une banque spéciale qui se reliera à la banque nationale de France; l'intention de l'administration étant de con-

fier à ces banques les recettes et les paiements de l'État, les assurances et le crédit hypothécaire, de telle sorte que leurs bénéfices nous aident à supprimer les impôts les plus onéreux.

La nation voudrait que dans chaque ville au-dessus de 20,000 âmes il fût créé une ou plusieurs cités ouvrières, ayant chacune une crèche, une salle d'enfance, des logements très propres et très salubres, une vaste cour commune, un jardin commun, une boulangerie sociétaire et tous les autres avantages d'économie et d'éducation qui peuvent naître du rapprochement des ménages. Elle aimerait que ces établissements fussent fondés au moyen d'actions au porteur, pouvant servir de monnaie ou de billets de banque, de manière à augmenter au profit de tous le capital de circulation.

Tous les dimanches vous ferez placarder à la porte de chaque mairie, de chaque église, de chaque propriété nationale ou communale le *Moniteur républicain* et les grandes enquêtes auxquelles l'opinion devra répondre par oui ou par non.

Plein de respect po[illegible] la souveraineté populaire, vous vous attacherez à sim[illegible]lifier et à faciliter le plus possible son exercice.

Votre administration, Citoyen préfet, sera très facile pour tous les projets de routes, de canaux, de chemins de fer d'une utilité réelle : vous vous garderez d'oublier jamais que l'intérêt public ne doit être entravé par aucune influence, quelle qu'elle puisse être.

Vous organi[illegible] une association de négociants, de capitalistes, de [illegible]riétaires et de laboureurs, ayant pour but la fa[illegible]ion des engrais et l'établissement d'une banque [illegible]cole pour la vente à crédit de ces mêmes engra[illegible]ous mettrez à la disposition de cette association u[illegible]rain convenable, si l'État en possède, les immondi[illegible]de tous les établissements publics, les vases de la p[illegible] et des fleuves, et vous me signalerez

tous les moyens de contribuer à son parfait développement.

J'attends de vous un rapport spécial sur les moyens de procurer à bas prix à nos agriculteurs le guano, les nitrates de potasse et de soude, le sel marin, les os des animaux morts, les chairs desséchées, le phosphate de chaux et surtout les engrais dont on pourrait réduire le prix par de sages mesures administratives. Vous me signalerez aussi les plantes et les animaux étrangers que les navires de l'État pourraient aller chercher dans les contrées lointaines. Vous réclamerez en mon nom le concours de la force militaire pour toutes les entreprises d'utilité publique, surtout si elles ont but social.

Vous ferez connaître l'intention du gouvernement de supprimer la conscription, de réduire l'armée en ne conservant que les cadres des régiments de ligne et les corps spéciaux, et d'exercer chaque dimanche tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-quatre ans aux exercices militaires et au tir de la carabine.

Vous dirigerez toutes les fêtes dans un esprit national et de manière à initier le peuple au goût des arts civilisateurs.

Vous transformerez nos courses actuelles : vous ferez comprendre à vos administrés qu'elles sont essentiellement nuisibles à nos mœurs démocratiques, qui sont et doivent rester françaises, et à l'éducation de nos chevaux, qu'elles tendent à transformer en échassiers coureurs. Les principes du bon sens et de la physiologie, la transmission héréditaire des vices acquis, le peu de capacité comme reproducteurs de la plupart des étalons qui remportent les prix, vous serviront à combattre les préjugés que l'on voudrait importer d'outre-mer dans nos contrées, et à ramener les courses dans une direction plus utile et plus profitable.

En résumé, citoyen préfet, ne perdez jamais de vue que le but principal de la société, c'est de faciliter pour

chacun de ses membres le plus large développement possible de moralité, d'intelligence et de bien-être, et qu'à cet effet toutes les institutions doivent tendre à assurer à chaque citoyen :

L'éducation dans l'enfance ;

Le travail dans l'âge viril ;

La retraite pour l'invalide et le vieillard.

La civilisation serait une amère dérision, si elle n'avait pour fin de réaliser le règne de Dieu sur cette terre, en délivrant les hommes des limbes de l'erreur et des langes de la misère.

Supposez à l'intérieur un ministre imbu de cette opinion, tel serait le sens, et à peu de chose près, le texte même de sa première circulaire. Tel est le langage que nous avons tenu aussi, nous, pendant quatre mois, comme préfet. Nous avons pu en expérimenter les résultats dans deux départements d'une administration difficile, et selon nous, il n'y a pas d'autre voie de salut pour la France et pour les nations européennes.

Le Credo scientifique du socialisme.

Dieu, l'être des êtres, est infini dans le temps, l'espace, la matière et la vie ; mais nous pouvons l'admirer et l'étudier dans la portion limitée de l'univers qui est accessible à nos sens.

La puissance, l'action, l'amour, cette trinité, cette triple manifestation de Dieu dans l'infini, se retrouve à des degrés différents dans tous les êtres de la nature.

La vie est universelle, et soumise, dans toutes les existences qui peuplent les mondes, à une loi unique

de cristallisation, d'organisation, d'association, de mouvement et de transformations.

Toute vie présente cinq phases :

1° L'embryologie, c'est-à-dire l'individualisation ou émanation de l'être au sein d'éléments préexistants ;

2° Le progrès par transformations successives ;

3° L'oscillation autour d'un état moyen ;

4° La décroissance ;

5° La mort, ou dissolution des parties qui se séparent pour renaître en de nouvelles associations d'existences.

Notre système solaire, les mers et l'air atmosphérique de notre globe en sont à la troisième phase de la vie ; mais l'humanité n'en est pas encore à la seconde. Elle se forme, elle s'individualise au sein de cet élément préexistant que l'on appelle les nations, le genre humain.

Les grandes révélations ou révolutions religieuses et politiques qui ont fait l'éducation du genre humain, qui ont marqué les étapes de cette route qu'il parcourt dans son embryologie pour arriver à constituer l'humanité, sont les analogues des cataclysmes, des bouleversements, des révolutions géologiques qui ont creusé de plus en plus le bassin de nos mers et dressé les cimes de plus en plus élevées de nos montagnes.

L'homme, le plus parfait des animaux vertébrés, est soumis comme eux aux lois de la vie ; et toutes ses manifestations physiques, intellectuelles et morales doivent être considérées comme des phénomènes physiologiques soumis aux lois générales de la nature.

Il n'y a qu'un monde, qu'une universalité ; partant qu'une loi d'ordre et de vie, qu'une Providence. Elle gouverne à la fois la trinité des substances pesantes ou pondérables, les *solides*, les *liquides* et les *gaz ;* et la

trinité des impondérables, la *chaleur*, l'*électricité*, la *lumière*.

La nature offre à notre examen cinq grandes séries d'existences. Tout ce qui existe appartient aux vies sidérales, minérales, végétales, animales ou sociales. La circulation et la solidarité sont à la fois leur condition et leur moyen d'être.

Soit qu'on l'examine dans l'espace, ou selon la *cosmographie* dans le temps, ou selon l'*histoire* de ses phénomènes successifs, la nature présente à notre étude un ordre constant, une harmonie parfaite, appelée plan providentiel.

Il est de la destinée de l'humanité de s'y développer selon la mission qui lui est assignée par la loi d'ordre et de vie de tout ce qui existe au sein de l'univers.

Cette mission, il a été accordé à l'homme de la connaître, et par suite d'exercer une part d'action sur sa propre destinée.

Les attractions, qui produisent les réactions chimiques, produisent les molécules des règnes organiques et la famille dans le règne social. La persistance de leur action produit les cristallisations minérales, les organismes végétaux et animaux, et les associations humaines.

La formation d'axes est le signe du progrès dans les minéraux ; toutes leurs cristallisations se réduisent à six types caractérisés par leurs axes.

L'existence d'un axe simple, et par suite de deux pôles, est la caractéristique du progrès dans les végétaux ; plus le végétal est parfait, plus l'axe est accentué.

Cette même loi a lieu aussi pour les animaux ; les plus parfaits portent le nom de vertébrés, des vertèbres ou os creux qui forment leur axe cérébro-spinal.

Dans la série des vertébrés, le développement du système nerveux, le développement du cerveau et le développement des lobes antérieurs du cerveau, de-

viennent les caractéristiques successives des progrès accomplis.

L'homme résume en lui tous les organismes que renferme la série des animaux.

Dans sa vie embryologique, il passe par des états successifs et progressifs, qui représentent passablement dans leurs phases, la série ascendante des progrès accomplis par la substance animale entre les animaux appelés infusoires et l'être humain.

Ses arrêts embryologiques de développement, vulgairement appelés monstruosités, représentent par conséquent des états qui sont permanents chez des êtres inférieurs à nous.

De là cette pensée, que les êtres supérieurs ne sont que les inférieurs développés, ou que les inférieurs ne sont que les supérieurs arrêtés dans leurs développements.

Les lobes antérieurs du cerveau, dont les animaux sont bien moins pourvus que l'homme, représentent pour nous les facultés spéciales à notre espèce, les facultés humaines.

S'il y avait au-dessus de l'homme un animal plus parfait, il posséderait des facultés humaines plus complètes, représentées dans l'organisme cérébral par des lobes antérieurs encore plus développés.

Evolver les facultés humaines, rendre l'homme aussi homme, et partant aussi supérieur que possible, soit aux animaux, soit même à certaines espèces du genre homme, qui forment la transition entre nous et les singes ou quadrumanes, voilà l'idéal intellectuel de l'humanité.

Il est donc selon le plan providentiel, et par suite selon l'idéal, que l'homme développe par l'exercice, c'est-à-dire par l'instruction, ses lobes cérébraux antérieurs et ses facultés humaines.

La morale physiologique, d'accord avec celle du

Christ et de Zoroastre, se propose de grandir l'homme dans la direction du plan providentiel. Elle fait concorder le sentiment et la science. Elle veut que notre espèce devienne de plus en plus religieuse, de plus en plus sociable ou fraternelle, philosophe et savante. Loin d'entraver, elle prescrit d'encourager l'amour du beau, du vrai, de la grandeur; les nobles aspirations de notre être vers le sublime et l'infini.

Les lois reconnues dans les règnes sidéral, minéral, végétal et animal, appliquées au règne social, nous permettent de comprendre sa formation embryologique et de prévoir ses développements ultérieurs.

Le corps social se forme actuellement, comme le germe humain au sein de la femme. Plus tard, dans ses autres phases, il subira les phases du corps humain. Il résulte de cette doctrine, que l'histoire n'a encore été que médiocrement comprise jusqu'à ce jour, même par les hommes des écoles de Saint-Simon et de Fourier, et que les prophéties scientifiques sur l'avenir de l'humanité ne sauraient être acceptées, parce qu'elles sont basées sur des considérations fausses ou incomplètes.

Les familles hyperboréennes, pratiquant la promiscuité, et les familles polygames de l'Afrique et de l'Asie, sont des souvenirs des animalités inférieures au sein du règne social. Elles existent au sein de l'humanité, comme pour attester l'histoire des transformations successives de l'homme.

La famille européenne actuelle devra s'améliorer encore; elle deviendra de plus en plus monogame, consacrant les droits égaux, dans leurs fonctions respectives, de l'homme et de la femme, de l'époux et de l'épouse; elle sera la base réelle et solide de l'ordre social nouveau, de l'être collectif appelé *humanité*.

Tandis que la tribu est une association de familles polygames, la commune sera une association bien au-

trement puissante et organisée de familles monogames, une véritable famille élevée à une puissance supérieure.

La patrie sera une famille encore plus étendue.

L'humanité sera un être entier, un être complet doué d'organes divers représentés par les divers peuples et les diverses communes, et, par suite, de fonctions analogues à celles de l'homme.

L'existence de ce grand être suppose :

1° Une circulation parfaite d'un fluide magnétique, comme celle qui, dans le corps humain, transmet à tous les organes les ordres de la volonté.

2° Une circulation non moins parfaite des produits à consommer et de leurs débris ou résidus, comme celle qui, sous l'action du cœur et des vaisseaux capillaires, fait circuler en nous le sang artériel ou nutritif, le sang veineux, le liquide lymphatique et le chyle, ce liquide revivifiant de l'économie.

3° Des moyens locomoteurs puissants et rapides, représentés actuellement dans leur enfance par nos chevaux, nos dromadaires, nos chameaux, nos éléphants, nos bateaux, nos voitures à vapeur et nos ballons.

4° Une production en produits bruts et manufacturés, plus que suffisante pour tous les besoins de chacun des organes de l'humanité.

5° Une consommation de chaque organe, directement proportionnelle, comme dans le corps humain, au travail effectué, que ce travail soit très utile, peu utile, inutile, ou même subversif. (Ce qui a lieu chez l'homme dans le cas de maladie.)

6° Une calorification, ou puissance magnétique pour produire la chaleur, dont la chimie vivante du corps humain nous donne l'idée, mais dont notre industrie sociale ne se doute pas encore.

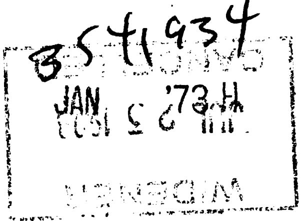
7° Une langue et des moyens universels de relation, des plaisirs, des fêtes, des communions intellectuelles et passionnelles, auprès desquelles nos fêtes les plus

[illegible] comme de véritables jeux d'enfant.

[illegible] du siècle, voilà l'avenir de l'humanité! Les [illegible] entre vous ne mourront pas, qu'ils n'aient [illegible] des points. La réalisation de cette scienti- [illegible] prophétie que nous avons exposée dans notre [illegible] du SOCIALISME avec les preuves et les développements qu'elle comporte.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.


JAN '73 H

